



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



HARIS MARS 2022

Numéro 005



Éditée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

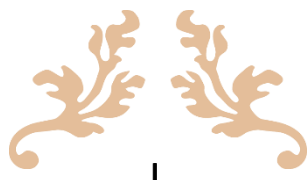
(Bouaké- Côte d'Ivoire)

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°005 Mars 2022

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES, Université
Felix Houphouët-Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître de Conférences
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Assistante en Histoire
économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Ignace ALLABA
(Maître de Conférences Études
germaniques, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Éditeur : CERRI (Cellule
d'Études et de Recherches en
Relations Internationales,
Université Alassane
OUATTARA)

Website : www.revueharis.org

Courriels : contact1@revueharis.org cerriuao01@gmail.com



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

- Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAOUI Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies - Tunisie)

-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda - A – Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-**BATCHANA E**ssohanam, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU A**gba **E**zéquier, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire)

-**CAMARA M**oritié, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

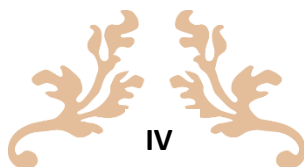
-**Ernest YAOBI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN B**enoit, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**GOLE A**ntoine, Maître de Conférences d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA - Côte d'Ivoire)

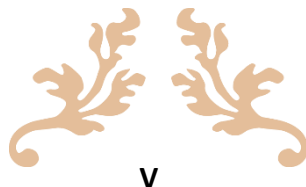
-**BAMBA A**bdoulaye, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan M**ohamed, Maître de Conférences d'Histoire Politique (Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue www.revueharis.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

MAGNETINE Assindah & TAGBA Mawaba & PRE N'Gwè

Le culte de la limitation des mandats présidentiels dans la gouvernance politique en Afrique.....7-19

Mamadou Bouna TIMERA

Incidences socio-économiques de la coopération du Japon au Sénégal : de la réalité aux perceptions à Cayar20-35

André DIA

Genre et recherche de renseignements dans la partie septentrionale du Cameroun pendant la période coloniale française36-51

DIALLO Adama & KIENDREBEOGO Salif

Comprendre la politisation de la politique de coopération et de développement de l'Union Européenne au Sahel (1992-2021)52-67

Dramane Chabi Bouko

La nouvelle géopolitique internationale de la Chine sur les territoires contestés : Des menaces aux actions ?.....68-84

DIERMA Ousséni

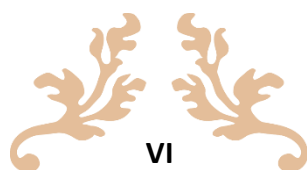
Mounier et la démocratie en Afrique.....85-99

SECK Ibrahima

Le Njambur et l'administration coloniale, de la guerre des marabouts à l'instauration d'une culture de rente : l'arachide, de 1790 à 1855.....100-115

Thierry DJIFACK

L'espace maritime: Un enjeu frontalier majeur dans le golfe de guinée.....116-127





Le culte de la limitation des mandats présidentiels dans la gouvernance politique en Afrique

MAGNETINE Assindah

Université de Kara (Togo) / magnetine13@yahoo.fr

TAGBA Mawaba

Université de Kara (Togo) / mawabatagba@gmail.com

PRE N'Gwè

Université de Kara (Togo) / npre86@gmail.com

Résumé

Dans la considération anthropo-sociologique et culturelle du pouvoir, l'Afrique a connu une diversité de pratiques. Partie de l'époque antique, une première appréhension de l'autorité se dégage : le non partage de l'autorité du roi. Cependant, au lendemain de leurs indépendances, nombreux sont les Etats africains à subir une transformation structurelle avec l'importation de l'Etat occidental. Dans cette logique, la vague de démocratisation, sous le prisme de l'occidentalisation du pouvoir, est rentrée dans la pratique culturelle. Seulement, depuis plus de deux décennies, l'on assiste à un rejet du verrou de limitation du mandat présidentiel. Du reste, si les constitutions semblent limiter le temps d'exercice de l'autorité, la question des troisièmes mandats, perçue comme anti-démocratique suscite un questionnement : l'Afrique n'est-elle pas aujourd'hui encline à l'affirmation de son identité moulue dans les pratiques occidentales dans le domaine de la gestion du pouvoir politique ?

Most clés : Pouvoir, Mandats, Gouvernance Politique, Afrique, Culture.

Abstract

In the anthropo-sociological and cultural consideration of power, Africa has known a diversity of practices. Starting from the ancient times, a first apprehension of authority emerges: the non-sharing of the authority of the king. However, in the aftermath of their independence, many African states undergo structural transformation with the importation of the state. In this logic, the wave of democratization, through the prism of the westernization of power, has entered cultural practice. However, for more than two decades, we have witnessed a rejection of the lock limiting the presidential mandate. Moreover, if the constitutions seem to limit the time of exercise of authority, the question of the third mandates, perceived as anti-democratic raises a questioning: is not Africa today inclined to the affirmation of its identity grounded in Western practices in the field of the management of political power?

Keywords: Power, Mandates, Political Governance, Africa, Culture.

INTRODUCTION

Soixante années après leurs indépendances, les Etats africains ont encore du mal à fixer leurs repères. Le continent, dans son immense globalité, est confronté à des crises politiques, sociales et économiques, soulevant ainsi des problématiques majeures : d'abord, celle de la capacité des gouvernants à offrir les meilleures conditions de vie à leurs peuples ; ensuite, le débat sur la capacité de l'Afrique à relever le défi de la stabilité et de la paix durable ; et enfin l'éternelle question du dénie des valeurs et principes démocratiques par ses élites dirigeantes africaines.

En effet, les années d'après les indépendances qui coïncident avec une esquisse de l'expérience démocratique sur le continent noir, voire le renouveau démocratique des années 1990 ne réussissent pas à asseoir les piliers d'une démocratie moderne reposant sur des normes, valeurs et principes universels ou communément admis à travers le monde.

Pour preuve, l'observation régulière des élections par la puissance occidentale afin d'évaluer le degré de maturité démocratique dans les Etats africains reste significative. Ainsi, il se donne à voir que, ces élections sont une véritable période qui illustre clairement ce que la science politique désigne par l'expression autoritarisme c'est-à-dire, « cet océan où naviguent de concert des systèmes politiques ni démocratiques au sens européen du terme, ni franchement dictatoriaux. Coercition et idéologie s'y combinent subtilement pour donner ce produit hybride qu'est l'autoritarisme » (Bourmaud, 2018 : 206).

Du reste, le trait le plus emblématique de cet autoritarisme se résume dans la plupart des contextes par les modifications constitutionnelles avec pour toile de fond, la levée du

verrou de la limitation des mandats présidentiels.

En réalité, l'histoire politique de l'Afrique fourmille d'exemples à ce sujet, et pour ne repérer que quelques-uns parmi ces exemples, citons au passage les cas du Togo (2002), Gabon (2003), Rwanda (2015) Soudan du Sud (2015), Cameroun (2008), Ouganda (2005), Algérie (2008), Burundi (2015), République du Congo (2015), RDC (2016)¹.

Ces pratiques constatées ici et là dans la gouvernance des peuples africains se moulent dans deux arguments. Le premier consiste à marteler avec insistance que « les systèmes juridiques des Etats africains sont de ce fait des systèmes d'emprunt, hybrides, fortement marqués et influencés par des modes de représentations étrangers souvent en rupture avec les réalités sociales endogènes » (Ahlinvi, 2016 : 2) ; pendant que le second s'efforce avec nostalgie à penser à l'éventuelle possibilité de raviver les pratiques culturelles, sociales et politiques traditionnelles.

De ces deux arguments, et faisant lecture superficielle du fait politique africain récent, des interrogations se dégagent : Comment appréhender la dynamique de la légitimation du pouvoir en Afrique à l'aune de la modernité politique ? Quel regard peut-on porter sur l'ambivalence entre la chefferie à vie et l'occidentalisation du pouvoir politique en Afrique ?

Les réponses à ces questions impliquent une certaine psychanalyse des institutions juridico-politiques, mais aussi des acteurs politiques, afin de saisir les réels mobiles de la résilience démocratique dans le contexte africain. L'objectif principal de la présente recherche est de proposer une lecture qui tranche avec les thèses

¹ Nous reprenons ici la recherche menée le 14 septembre 2020 par le Centre d'Etudes Stratégiques

de l'Afrique sur les limites constitutionnelles de la durée au pouvoir des dirigeants africains.

de la démocratie version africaine, du fait qu'il ne peut s'agir aujourd'hui de s'enfermer dans un relativisme qui amènerait à se replier sur soi-même, sur les valeurs africaines en rejetant toutes les valeurs positives produites par la culture occidentale.

Car, la démocratie contemporaine se définit de plus en plus comme un régime d'opinion, estimant notamment qu'en dernière instance les citoyens sont les maîtres du jeu et du sens et donc leur volonté ne pouvant être spoliée voir hypothéquée par un gouvernant fut-il autoritaire. Plus spécifiquement, il s'agit de porter le regard sur l'ambivalence entre la chefferie à vie et l'occidentalisation du pouvoir politique en Afrique d'une part et d'autre part, d'analyser le rejet d'une telle acculturation constitutionnelle.

La présente étude est fondée sur une recherche synthétique et comparative avec usage de toutes les sources documentaires et une analyse contextuelle sur la base des données secondaires.

1. L'ANCESTRALITÉ DE LA CHEFFERIE A VIE AU MODERNISME POLITIQUE EN AFRIQUE

La paille des recherches sur le pouvoir ou l'autorité du chef en Afrique précoloniale existe. Une démarche à double dimension s'impose dans cette réflexion dominée d'une pratique culturelle propre à l'Afrique et une occidentalisation de l'ordre politique qui coïncide avec la naissance de l'État moderne africain.

1.1. L'ancestralité du pouvoir politique en Afrique

Les générations actuelles du continent africain de par les contes, les histoires et les légendes peuvent se faire une idée de l'autorité politique. Sans fouiller dans les souvenirs, il est impossible de se faire l'idée du pouvoir qui peut se retrouver dans l'affirmation

identique et culturelle de la vie politique sur le continent du berceau de l'humanité. Un regard aussi lointain sur la détention du pouvoir tel que connu aujourd'hui est caractéristique d'un sommeil profond et prolongé dans lequel les fonctions de la vie semblent suspendues. D'ailleurs, « la propension des leaders africains à s'accrocher ou à s'éterniser au pouvoir n'est pas toujours d'origine exogène » (Kakdeu, 2015 : 3).

A comprendre, on peut se faire une conclusion qui peut ne pas être un avis partagé : le comportement des acteurs est influencé par certaines réalités culturelles présentes dans la société traditionnelle. C'est la non limitation du pouvoir du chef moulu dans la représentation de l'homme fort. L'on se résout à affirmer que la pensée populaire selon laquelle il faut un homme fort pour incarner des institutions fortes tirerait ses mobiles de la société traditionnelle où la conquête avait force de loi.

Le chef était un conquérant fort. D'ailleurs, un chef faible était renversé et la chefferie changeait de main et/ou de lignée selon que l'on se trouvait dans des clans plus structurés. La vague des coups d'Etat n'était donc pas absente à cette époque.

En cela, l'on remarque que la culture politique de l'Afrique ancestrale est beaucoup vaste. Les quelques exemples ici ne sauraient traduire la diversité de celle-ci dans le monde politique de l'Afrique. « La culture politique correspond à l'ensemble des valeurs, des normes, des croyances, des connaissances qui façonnent l'identité et influencent les conduites des membres d'une société vis-à-vis du pouvoir politique. Les cultures politiques diffèrent ainsi d'un Etat à un autre, d'une société à une autre » (Bagnabana, 2014 : 11).

Dans l'Afrique précoloniale se trouve cette diversité. La légitimité d'un chef était fonction de sa capacité à tenir son royaume d'une main de fer. Sa

crainte était fonction de sa force. Seulement dans cette détention du pouvoir, on connaît la voie de la transmission avec des spécificités. Par exemple, chez les Mende, en Sierra-Léone, le chef était un parent proche (frères, fils, sœur...) du précédent chef désigné par lui.

La constitution de ce groupe était de type dyarchique c'est-à-dire, une société avec deux dirigeants sur une position égale. Par exemple, l'adjoint du roi disposait du pouvoir exécutif et était l'intermédiaire obligé entre le roi et le peuple. Une autre dimension, comme chez les Malinké ou Mandingues, chaque village avait son chef et son Conseil d'Anciens.

Reprenant l'analyse de la gouvernance politique de l'Etat au Dahomey (actuel Bénin), Glèlè (1974 : 92) aborde avec beaucoup de détails les questions de succession des rois dans deux royaumes voisins. Il dit :

Dans le royaume du Danxome, la succession se faisait, en règle générale, de père en fils. Il en était autrement dans le royaume de Porto-Novo. Chaque branche de la dynastie (et il en avait cinq) devrait régner à son tour, suivant l'ordre naturel. A la mort du roi, ce n'est pas son fils aîné qui lui succède et hérite du trône, mais sa branche reste au repos jusqu'à ce que les autres branches aient régné à leur tour. Le roi mort, c'est donc le frère aîné de la branche puînée qui accède au trône.

Contrairement à ces sociétés, chez les Yorubas, qui constituaient une chaîne de peuplement se trouvant au Nigéria, au Togo et même jusqu'à la frontière du Ghana, il y avait des cantons dont certains avaient un chef.

Il se fait qu'au cœur de ces organisations politiques se trouve l'existence d'une hiérarchie de chefs. « Dans les sociétés étatiques en Afrique précoloniale, le chef était au-dessus des groupements familiaux et régissait les institutions. Et sa famille, sa cour ainsi que ses fonctionnaires étaient

tous sous ses ordres. Donc le chef avait une influence totale sur la société » rapportent Moulaye et al (2019 : 5).

La société politique de l'Afrique avant la colonisation offre une connaissance de quelques regroupements. Ainsi, donnant aussi l'exemple des Dogons, le chef était la personne la plus âgée. C'est le chef qui célébrait et qui présidait le Conseil des Anciens. Par contre, chez les Ibo au Nigeria, il y avait un chef. C'était le patriarche qui avait l'autorité religieuse, qui arbitrait les disputes et qui représentait le groupe à l'extérieur (Moulaye et al, idem : 6).

Dans la communauté des Fangs, habitants de la partie Nord du Gabon, c'était l'ainé qui assurait les relations extérieures. Quand on prend le Togo par exemple, avant la croisade avec l'homme blanc, l'organisation sociopolitique des différents groupes ethniques était caractérisée par une indépendance entre les différentes couches de la société et entre les différents peuples. Batchana (2014 :15) remarque que :

Contrairement aux peuples voisins du Togo, les Mossi (au Nord) les Ashanti (à l'Ouest) et les Fon (à l'Est) qui se sont organisés en royaume avec un pouvoir politique hautement hiérarchisé et fortement centralisé, ceux de l'espace togolais avaient en général, une organisation moins centralisée : cités-Etats et chefferie d'un côté, théocraties et organisations lignagère de l'autre.

En effet, au Togo la plupart des groupes ethniques se distinguaient par une organisation politique moins centralisée. Mis-à-part quelques ethnies comme les Guins de Glidji (Gayibor, 1997 :48) ou encore les Anoufom de Sansanné-Mango (Tcham, 2007 : 55) qui ont pu se constituer en royaume, les groupes les plus homogènes (Moba-Gourma, Tem, Ewé, Kabyès, etc.) n'étaient que des chefferies indépendantes ou des sociétés anarchiques. L'anarchie ici, il faut le souligner, n'est pas synonyme

de désordre ou d'absence totale d'autorité politique.

Il n'y avait pas d'autorité établie, distincte de l'ensemble des membres du groupe social placé au-dessus d'eux. Dans la partie septentrionale du territoire aucun groupe ni aucune formation politique d'envergure n'a émergé avant le XVIème siècle pour s'imposer et par conséquent unifier cet ensemble hétérogène. « Il s'agit de conflits dynastiques de succession ou d'investiture à une quelconque charge, de préséance, etc. » (Gayibor, 1991 : 200).

L'une des sociétés les mieux structurées du nord du pays: le royaume tem du Tchaoudjo, était organisée autour de sept chefferies constitutives entre lesquelles le pouvoir s'alternent entre les communautés : Kpangalam, Tchavadi, Kadambara, Komah, Birini, Yélivo et Kparatao.

Ce royaume ne prit son essor que tardivement à partir de 1880, à la veille de la conquête coloniale de l'espace, pendant le règne de Ouro Djobo Boukari dit Sémoh (1880-1889) de Kparatao. Souverain ambitieux, il engagea de nombreuses réformes en vue de sédentariser et renforcer le pouvoir du souverain sur les autres chefs. Mais ses successeurs (Ouro Djobo Tchadjobo 1897-1901 et Ouro Djobo Tchagodomou 1901-1906), inscrits dans cette logique de confiscation et centralisation du pouvoir à Kparatao furent démis par les Allemands respectivement en 1901 et 1906 (Batchana, 2014 : 52).

Sur le plan social, il faut souligner l'influence croissante de la religion sur le pouvoir politique à travers la conversion de la famille royale et le rôle de certains notables musulmans à la cour. En ce qui concerne d'autres peuples de l'aire culturelle Lama (Kabiyè, Kouhama, Lamba, Logba, etc.) ou de l'Atakora et ses environs (Bétanmariba, Sola, Nawadéba, etc.), ils appartenaient à des sociétés de type segmentaire à prédominance lignagère

ou clanique. Les Lama sont l'exemple type de cette organisation lignagère. L'ensemble du pays lama est constitué de plusieurs groupements sociaux et territoriaux appelés têtô (ou tétu), que l'on peut traduire par "terre" ou "terroir". Le têtô représente l'espace à la fois géographique et social propre à un groupe humain organisé.

La structuration du têtô repose sur des stratifications au niveau familial ou lignager. Sur le plan social, on note une prééminence du pouvoir religieux, avec à sa tête le tchodjo, chef spirituel, mais capable de mobiliser toute la population contre un ennemi commun si les circonstances l'exigent.

Cependant, après la colonisation, le système, sinon les systèmes politiques et les organisations politiques dans la plupart des pays vont connaître une profonde mutation avec la forme moderne de l'Etat importé.

1.2. L'occidentalisation du modèle politique africain

La culture politique africaine parvenue de l'Occident peut se résumer sur trois dimensions, la naissance de l'Etat sous le modèle démocratique de l'occident, la mise en place des constitutions pour encadrer le pouvoir, puis principalement la question de limitations des mandats présidentiels. Après la colonisation, le continent africain a fait face à l'acculturation d'un modèle politique.

La situation actuelle des systèmes politiques sur le continent africain laisse voir deux caractéristiques. L'une qui est restée sur la base socio-culturelle de la *mère Afrique* pour ce qui est de la durée de l'autorité au pouvoir. Il y a une sorte de longévité voulue avec la forme du régime politique. Alors on peut ressortir que la gloire de l'Afrique résiderait dans ses empires et royaumes, preuves de la grandeur de ses civilisations.

Certains de ses royaumes ont survécu à la colonisation, et trois d'entre eux ont même une reconnaissance politique sur le plan international. C'est l'exemple, du Royaume du Maroc, du Royaume du Lesotho et du Royaume du Swaziland qui ont réussi à garder une très grande importance. Loin d'être un fait en soit, ceci ne serait qu'une question de volonté étant donné que la culture politique n'est pas quelque chose de statique, mais plutôt évolutive, donc, perméable aux transformations.

D'ailleurs, pour Otayek (1997 :806) : « rien ne serait donc plus faux que de déduire de l'inexistence d'une culture démocratique l'impossibilité de la démocratie ». Dans cette visée, l'analyse des migrations vers la démocratie a donné lieu à une littérature politique foisonnante (Weko, 2018 : 17).

Cependant, la recherche de l'africanité dans la venue de la démocratie en Afrique sous l'air de la définition claire des périodes et /ou des mandats semble être un contraste culturel. Sur cette trajectoire, la thèse du politologue français Bertrand Badie dans son livre sur l'Etat importé est juste. Les pays non occidentaux n'ont cessé d'importer des modèles politiques occidentaux et des systèmes juridiques de démocratie représentative de l'Etat dont la greffe peine jusqu'ici à rentrer dans les mœurs.

Tout de même, cette importation apparaît comme une marque indéniable de domination culturelle. Ceci expliquerait pourquoi la transposition a échoué (Badie, idem : 803). C'est dire que la forme moderne de l'Etat est calquée sur le modèle politique occidental dans la mesure où certaines sociétés ou organisations politiques en Afrique avant la colonisation étaient organisées en Etat, pas sous la forme actuelle et avaient même, en tout cas pour certaines, comme chez les mandingues la charte, voire une constitution : la charte de

Kouroukan-Fouga. La charte de Kouroukan-Fouga ou charte du Mandén est un ensemble de règles juridiques proclamée en 1236 par l'empereur du Mandén (Sondjada kèta, 1190-1255) à Kouroukan-Fouga, plaine située à Kâaba à la frontière entre le Mali et la Guinée-Conakry.

En cela, s'il n'en demeure pas moins que l'Afrique a fait signe d'une ouverture à la mondialisation ou la globalisation, la remarque la plus flagrante est que tout le contour de la limitation des mandats par le biais d'une élection, son organisation et les processus du choix du président de la République en Afrique est le fruit d'une transposition occidentale.

C'est la dimension du mimétisme par l'introduction de l'Etat dans sa forme moderne. Les textes constitutionnels ont même subi une reproduction, parfois, à l'identique du modèle étatique de l'occident sans aller à un benchmarking, c'est-à-dire faire un tri d'options d'une étude comparée et retenir ce qui est juste.

Peut-on encore, au XXI^{ème} siècle, analyser les démocraties en Afrique en termes de mimétisme et en se situant par rapport à la période coloniale ? La question n'est pas surprenante car malgré des efforts de création des textes originaux, l'arsenal juridique et institutionnel africain est largement une photocopie du droit occidental et particulièrement de l'ancienne métropole. Malgré une rupture dans les années 1970-1980, le renouveau constitutionnel africain des années 1990 illustre, à plus d'un titre, l'intérêt marqué au droit occidental par les Etats africains.

On ne saurait, à cet effet, ignorer les ressemblances textuelles, les recopies d'articles de constitution, la reprise de systèmes forgés ailleurs, les conditions d'élaboration des nombreux régimes. (Wella, 2011 : 46).

Seulement, il se fait que l'Afrique a pris assez de temps avant de se lancer dans la limitation des mandats. Une justification s'y trouve. Le grand débat sur le bien-fondé du principe de la limitation du nombre de mandats présidentiels doit être situé dans une perspective historique, car il n'est pas spécifiquement africain ni particulièrement contemporain (Petrecca, 1994 : 16).

En guise de rappel, les pays vont très tôt tomber dans une longue parenthèse autocratique, au point que la tenue des élections ait fait objet de préoccupations. Il a été reconnu, en Afrique, durant plus de trois décennies, l'absence de rotations juste après les indépendances. C'est-à-dire sans possibilité d'organiser les élections pour se choisir un nouveau chef. L'occident obligeant le respect de son modèle. « Aux urnes l'Afrique ! », si l'on se réfère au discours prononcé par le président français François Mitterrand, le 20 juin 1990 lors du sommet France-Afrique.

Véritablement, la limitation du mandat en Afrique a connu une consécration constitutionnelle qu'elle soit vite ou tardivement établie. « Ce principe a pour corollaire la rotation des postes, c'est-à-dire l'obligation pour le détenteur d'un poste de quitter après une certaine période » (Loada, 2003 : 140).

On peut dès lors, faire le panorama de la limitation des mandats en Afrique. Plusieurs pays africains ont renforcé ou respecté les limites de mandats depuis 2015, notamment le Bénin, le Libéria, la Mauritanie, le Sénégal et les Seychelles. Ces pays font partie d'un groupe de 21 pays d'Afrique qui continuent de respecter les limitations de mandats. Par ailleurs, le Burkina Faso et la République centrafricaine ont tenu des référendums constitutionnels afin d'adopter des limites de mandats.

Cependant, la résistance à maintenir un système politique tel qu'importé de l'occident semble faire un bilan mitigé. Il se fait remarquer une sorte d'un attachement culturel et sociologique au point que les dirigeants africains, en tout cas certains, sont entièrement dans une logique de Destouches, célèbre dramaturge français du XVIIIème siècle, qui, dans sa pièce *Le Glorieux* (1732), fait dire à un de ses personnages : chassez le naturel, il revient au galop. Comme quoi, on ne peut pas dissimuler sa véritable nature car elle revient toujours à la surface. C'est le refus d'une occidentalisation dans la limitation de la période de détention du pouvoir politique.

2. LE DENI DE L'OCCIDENTALISATION POLITIQUE : LE SYNDROME DE LA PRÉSIDENTE À VIE

Lorsqu'on s'engage à dire que le principe de la limitation des mandats présidentiels connaît un rejet dans le contexte africain, il ne s'agit pas là d'une simple hypothèse de travail. Bien au contraire, c'est à l'aune des éléments établis. Du reste, si dans leur grande majorité, les pays africains ont accepté d'en faire un contrat social, le principe de la limitation des mandats, le bilan à nos jours reste controversé. Admis sur la forme, ce principe subit au fond, une résilience de la part de l'élite dirigeante, donnant à réfléchir sur de nouveaux paradigmes de légitimation du pouvoir politique.

2.1. La flagellation de l'héritage juridico-politique

Au lendemain de leurs indépendances, nombreux sont les pays africains qui se sont familiarisés avec un héritage juridico-politique du type occidental. A partir de ce moment, la notion de la gestion du pouvoir en Afrique se heurte à des pratiques dites démocratiques. Mais très vite, « l'idée du renforcement de la cohésion

nationale en vue d'assurer le développement et la stabilité coïncide avec la conception unanimiste du pouvoir » (Pre, 2018 : 39). De là, les partis uniques encadrent les populations et monopolisent l'essentiel de la vie politique.

A ce propos (Danioué, 2008 : 127), parlant du Togo fait observer : « La remise en cause de la libre expression du suffrage universel en 1961 (élections générales d'avril 1961) et en 1962 (dissolution des partis politiques de l'opposition le 13 janvier 1962) a ouvert la voie à la pensée unique, avec une monopolisation de l'espace politique ».

A rebours de cette observation, la troisième vague de démocratisation dont fait référence Samuel Huntington (1991) va marquer un tournant décisif dans l'histoire politique africain. La dynamique révolutionnaire des années 1990 reste symbolique à ce titre, laissant entrevoir une volonté ambiante d'installer « un concentré idéologique du constitutionnalisme républicain, inspiré par l'histoire constitutionnelle française » (Trimua, 2015 : 6).

Ce concentré idéologique qui traduit une aspiration profonde des peuples africains secoué par le joug de l'autoritarisme, se conçoit chez Vignon (2000 : 99), par « l'interdiction de l'absolutisme, l'exaltation du suffrage universel, la séparation des pouvoirs, la protection des droits fondamentaux reconnus aux individus ». Cependant, ces exigences démocratiques calquées sur le modèle occidental ne tiendront pas pour longtemps. Car, on assiste de plus en plus à un regain de la gestion monopolisée du pouvoir, voire une volonté d'instauration des présidences à vie.

Ce qui se traduit dans nombre de pays africains, et ceci avec plus d'acuité en Afrique de l'Ouest, par des modifications constitutionnelles opportunistes dont la seule finalité est de pérenniser les pouvoirs en place.

Ainsi, lorsqu'on analyse la trajectoire politique de certains pays Ouest-africains, il y a près de deux décennies, le constat paraît clair : Il s'ensuit un déni total du principe. Or,

Les années 2014 qui coïncident avec l'insurrection populaire au Burkina Faso, l'Afrique de l'Ouest, à l'exception du Togo, semblent avoir fini avec ces manipulations constitutionnelles opportunistes. Alors que, l'actualité politique et démocratique depuis quelques mois se focalise autour des élections présidentielles en Côte-d'Ivoire et en Guinée. Ces deux pays illustrent en ce moment la problématique de la pérennisation des régimes au pouvoir par la violation du principe constitutionnel du mandat présidentiel de cinq ans renouvelables une fois (Topanou, 2020 : 2).

Concrètement, lorsqu'on est attentif à l'interaction entre le principe de la limitation des mandats présidentiels en Afrique et l'élite dirigeante, l'évidence qui s'affiche est que, les deux se nourrissent d'un élan répulsif, donnant à lire une certaine hostilité des dirigeants vis-à-vis de ce principe. De là, la position dominante, plaçant l'action des dirigeants africains au cœur des pratiques anticonstitutionnelles est manifestement partagée par nombre d'auteurs.

Du point de vue de Goza (2018 : 4), « l'alternance politique est devenue une hypothèse et même une perspective qu'il faut envisager, mais la réalité politique en Afrique francophone donne à constater que l'appétit insatiable du pouvoir des hommes politiques a souvent favorisé un détournement des mécanismes institutionnels ». De même, la notion d'alternance, précise Allognon (2012 : 13) « s'identifie à l'idée naturelle de succession des phénomènes tel le passage du jour à la nuit et vice-versa, des saisons, des vents violents et des calmes plats ».

Cette dynamique conservatrice du pouvoir politique en Afrique amène certains auteurs à apporter un regard neuf sur la notion de la démocratie. Ainsi dira Holo (2009 : 75) : « La démocratie c'est la faculté pour chaque citoyen d'être tour à tour gouvernants et gouvernés ».

Toutefois, précisons que cette pratique de longévité au pouvoir dans le contexte africain se conforte avec le concours d'une part, des institutions politiques intervenant dans la gouvernance électorale ; et d'autre part le pouvoir militaire, sur lesquels il convient de dire quelques mots. D'un côté, on fait face à des institutions qui ne cessent de perdre toute légitimité populaire alors qu'elles sont censées être la vitrine de la démocratie.

En réalité, la transparence, la justice, et l'honnêteté électorale devraient se jauger à l'aune de l'indépendance de ces institutions. Or, l'analyse prouve tout le contraire. Au point où, Milhart (2015 : 8) était contraint de constater pour ce qui est du juge constitutionnel, « qu'il manque d'audace pour dire le droit dans les questions épineuses comme celles liées à l'interprétation de certaines dispositions de la constitution, en l'occurrence, le nombre de mandat présidentiel ».

En réalité, cela ne pouvait être autrement du moment où, la nomination du juge constitutionnel en Afrique est dans bien des cas laissée à l'appréciation du chef de l'Etat qui fait et défait l'autorité de celui-ci. Il en va sans dire que, le juge constitutionnel nommé ne pourra avoir la même audace que celui qui est élu. De l'autre côté, on assiste de plus en plus à une immixtion de l'armée dans l'arène politique, faisant de celle-ci un acteur politique incontournable.

A ce propos Ovono (2012 : 1) fait remarquer que « dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone, une longue tradition de participation à

la gestion du pouvoir a fait des armées des acteurs politiques incontournables plutôt que des groupes socioprofessionnels en charge de la défense du territoire national ». Cette même logique implacable sur l'implication du pouvoir militaire dans la sphère politique, actualise sans cesse l'observation de Kpodar (2013 : 12) qui s'exprime en ces termes : « Tel un troupeau d'éléphants dans un magasin de porcelaine, l'armée fait son entrée dans la politique ».

Cette entrée de l'armée sur la scène politique coïncide en même temps avec son soutien indéfectible au pouvoir établi. Ainsi dit, « cette intervention spectaculaire de l'armée dans le champ politique remet en cause le processus démocratique amorcé, et conforte l'idée que l'Afrique serait condamnée, tout au long de son histoire contemporaine, au régime autoritaire et aux aventures non démocratiques » (Médard, 1996 : 92).

Prenant acte du regain du monolithisme qui affecte la sphère politique africaine, la construction des Etats-nations démocratiques semble s'y confronter à d'énormes malaises.

Ainsi, à partir de ce moment, l'histoire constitutionnelle turbulente de l'Afrique, ses errements constamment dénoncés, et ses rapports conflictuels permanents invitent à s'interroger sur la pertinence d'ensemble du système juridique et politique africain emprunté au modèle occidental.

Car, l'essentiel des mécanismes juridico-politiques visant à empêcher les présidences à vie est constamment mis à rude épreuve. Cette difficulté d'adaptation se laisse repérer sous l'angle d'un métissage des normes qui semble ne pas répondre aux aspirations des gouvernants africains. Il est alors utile de jeter un regard neuf sur les systèmes politiques africains.

Aussi, convient-il de s'interroger à nouveau sur les institutions politiques, les comportements politiques, la gouvernance électorale, voire la figure même de l'autorité politique. Cela permettra de questionner de nouveaux paradigmes dans la dynamique de la transmission du pouvoir en Afrique, en vue d'une stabilité politique, économique et sociale durable.

2.2. De la nécessité d'une dynamisation du modèle démocratique en Afrique

Le panorama sur les dynamiques de légitimation du pouvoir en Afrique donne à mobiliser essentiellement deux éléments. D'abord, il en résulte dans la conception ancestrale du pouvoir que, le chef ne tire pas sa légitimité d'un quelconque contrat social. A partir de ce moment, il s'en suit l'image d'un super héros dont « l'autorité ne viendrait pas du peuple, donnant place à la personne du chef de se dissocier de la dimension contractuelle qui devait le lier dans une démocratie, à l'ensemble de la communauté » (Tonyeme et al, 2019 : 96).

Ensuite, le second élément lui se laisse repérer sous l'angle de l'occidentalisation du pouvoir. Ce qui fait de la notion de la démocratie, une valeur occidentale importée et donc inappropriée aux réalités africaines. Dans ce second élément où l'élan réfractaire de l'adaptation du modèle démocratique en Afrique reste saisissant, on peut souvent noter des préoccupations allant jusqu'à penser à une démocratie à l'africaine.

Cependant, la question qui préoccupe l'esprit est de savoir s'il convient de parler d'une démocratie à l'africaine dans un contexte actuel d'universalisation des normes. En réalité, sans risque de se tromper, la réponse à cette question ne souffre d'aucune équivoque. D'emblée la réponse est négative en ce sens que la

notion même de la démocratie présente une dimension universelle, alliant valeurs et principes. Toutefois, lorsqu'on souhaite lever l'équivoque sur les thèses doctrinales liées à l'idée de la démocratie, il faudrait dès maintenant apporter un éclairci sur cette notion. Car, toute la controverse induite par la question démocratique dans l'analyse des systèmes politiques africains trouve sa justification à partir de la difficulté à dire concrètement ce que l'on désigne par démocratie moderne.

Ainsi dit, une première approche invite la réflexion sur le terrain des valeurs, pendant que la seconde aborde les principes qui fondent la notion de la démocratie. S'agissant des valeurs démocratiques, la déclaration des Droits des Citoyens de 1789 et la déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 sont assez explicites : Il s'agit de la liberté et de l'égalité entre citoyens.

Quant aux principes démocratiques, on retient : le vote qui est un moyen à la disposition des citoyens pour orienter les grandes décisions concernant leur pays ; la souveraineté populaire selon laquelle le pouvoir est détenu par le peuple devant lequel les gouvernants sont responsables ; la règle de la majorité et les droits des minorités qui font que le pouvoir est confié à la majorité, mais les droits de la minorité sont protégés et garantis ; la constitutionnalité selon laquelle la constitution énonce l'étendue et les limites des pouvoirs, protège les droits de tous les citoyens, sert à contrôler les lois pour respecter les dispositions constitutionnelles ; la séparation des pouvoirs qui veut que celui qui vote les lois (législatif) ne doit pas les appliquer (exécutif), les deux ne pouvant juger ni de leur constitutionnalité, ni de leur bonne application (judiciaire) ; l'indépendance de la justice qui voudrait que le système judiciaire soit séparé des autres pouvoirs pour rendre une justice équitable et impartiale ;

l'alternance au pouvoir qui donne la possibilité à ce que la gestion des affaires publiques se fasse alternativement par différents partis politiques ; les échanges d'idées libres qui supposent l'existence de la liberté de parole, de la liberté d'expression, de la liberté de presse, de la liberté d'association ; le pluralisme politique et les élections libres et justes ; la subordination de l'armée au pouvoir civil qui fait que l'armée, gouvernée par le pouvoir civil élu, travaille à protéger tous les citoyens et enfin, le contrôle citoyen qui donne la possibilité aux citoyens de veiller à la bonne gestion des affaires publiques par tous les moyens légaux (Jean-Jacques Raynal, 1991 :18 - 29).

Tels que déclinés, ces valeurs et principes rejettent au fond, la thèse de l'existence d'une quelconque démocratie à l'africaine. Ce qui actualise l'interrogation sur le fait de savoir : s'il est admis d'avancer que la démocratie présente une dimension universelle, quels sont alors les défis pour une Afrique pacifique, intégrée et développée ?

Du reste, cette interrogation qui recoupe avec l'idée d'une redynamisation du modèle démocratique dans le contexte africain apparaît sous un double prisme : elle apparaît comme une nécessité pour l'Afrique de renouer avec les réalités modernes, mais aussi comme une urgence de repenser l'organisation et le fonctionnement des institutions politiques, voire la figure de l'élite dirigeante.

D'abord, renouer avec les réalités modernes suppose que l'Afrique ne peut s'accommoder avec des pratiques qui tranchent avec les valeurs et principes démocratiques admis aujourd'hui comme universels et qui reposent sur la valorisation de l'individu. Ensuite, la nécessité de repenser l'organisation et le fonctionnement des institutions politiques reste tout de même

d'actualité dans une Afrique où le processus de légitimation du pouvoir politique connaît des crises interminables. Il s'agit principalement des commissions électorales et les juridictions constitutionnelles. Il est ainsi primordial, voire urgent, de donner tout élan d'indépendance à ces institutions afin qu'elles puissent réellement galvaniser le processus de paix et de stabilité à travers leurs décisions, reposant en toute légitimité sur la volonté populaire. Car nombreux sont les auteurs qui affichent un sentiment sceptique sur l'utilité de ces institutions à la lumière de l'instrumentalisation dont elles font preuve. C'est à juste titre que Gonidec s'interroge en ces termes : A quoi servent les constitutions africaines ?

Cette interrogation qui avalise l'incohérence de la pratique constitutionnelle en Afrique conforte notre vision d'une revitalisation des institutions intervenant dans le processus de transmission du pouvoir dans le contexte africain. La jonction de ces deux visions : la nécessité pour l'Afrique de renouer avec les réalités de la modernité politique et la réorganisation des institutions politiques pour un meilleur fonctionnement, amène à envisager la figure de la personne du chef qui devrait inéluctablement arborer les valeurs morales et éthiques en vue d'une gouvernance saine.

Ce tour d'horizon nous permet d'affirmer que de pires formes de régimes politiques, la démocratie est la moins mauvaise. Il est donc quasiment malaisé de vouloir raviver les pratiques ancestrales dans la gouvernance des peuples qui, à travers de multiples mouvements sociaux de l'histoire, sont allés dénicher, adopter et mis en application un système auréolé de la différenciation fonctionnelle du pouvoir.

De là, même s'il est admis que la paternité de la forme institutionnelle de la démocratie revient à l'ordre occidental, il faudrait commencer par rompre avec cette archéologie contextualisée de cette notion pour se rendre compte de sa dynamique participative et délibérative. Car, cette dynamique traduit le fait le plus continu, le plus ancien et le plus permanent que l'on connaisse dans l'histoire de l'évolution de l'humanité.

En clair, le monolithisme et l'autoritarisme dans la gestion du pouvoir politique en Afrique sont aujourd'hui mis en accusation et condamné par les peuples africains qui aspirent manifestement aux régimes alliant Etat de droit et démocratie.

CONCLUSION

La tendance orientée sur l'idée qu'il y a une démocratie version africaine peut se comprendre. Car, le continent offre sur plus de quatre décennies une sorte d'hybridisme entre culture ancestrale et modernité politique. Cette étude montre que la gestion du pouvoir politique en Afrique à ce jour, est le recommencement d'une vieille pratique ancestrale où la conservation du pouvoir par la force était la règle.

Seulement, l'universalisation du modèle démocratique dans les sociétés contemporaines, astreint les gouvernants africains à se conformer aux normes. Au surplus, cet acquis démocratique qui se laisse entrevoir sous l'angle de la mondialisation, donne à réfléchir aux moyens de scission d'avec l'énigme des présidences à vie constatées ici et là sur le continent.

Ainsi, nous pensons pour sortir de cette commotion, qu'il est nécessaire, voire urgent de réorganiser les structures chargées du processus de désignation du Président de la République mais aussi de l'émergence

de nouveaux leaders politiques épris de la valeur morale et éthique.

Références bibliographiques

Ahlinvi Mensah (2016), « Les constitutions africaines en question revisitées. Les processus de fabrication, les valeurs et les fragilités » *Revue Dezan*, Vol. II, n° 011, pp. 373-410.

Allognon Gabriel (2012), « L'alternance politique en Afrique » *RID*, N° 43, pp. 1-33.

Bagnabana Wiyao (2018), *La culture politique et démocratie au Togo*, Mémoire de Master en sciences politiques, Université de Kara, 86 p.

Batchana Eshohanam (2014), « Quelles repères pour un Pays en quête de son identité nationale ? (1958-2010) » *Revue du C.A.M.E.S.*, Nouvelle Série, Sciences Humaines, N° 003, pp : 37-60.

Bourmaud Daniel (1985), « Election et autoritarisme. La crise de la régulation politique au Kenya » *Revue française de science politique*, pp. 206-235.

Danioué Tamasse (2008), « La libéralisation des médias en Afrique : Controverses et réalités au Togo » *In Mosaïque*, N° 8, pp. 125-150.

Danioué Tamasse (2014), « L'observation électorale en Afrique, entre la recherche d'une participation politique vertueuse et l'incapacité fonctionnelle d'une compétence », *Revue Dezan*, N°009. PP. 191- 223.

Gayibor Nicoué (1991), *Le Genyi : un royaume oublié de la côte de Guinée au temps de la traite des noirs*, Lomé, Haho et Karthala.

Gayibor Nicoué (1997), *Le Togo sous domination coloniale (1884-1960)*, les Presses de l'UB.

Goza Ama (2018), *La problématique de l'alternance politique dans les Etats d'Afrique noire francophone : Cas du Togo*, Mémoire de master en Science Politique. Université de Kara, p.82

Huntington Samuel P. (1991), *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press.

Holo Théodore (2009), « La constitution, garante de l'alternance démocratique » Cotonou, in Actes de conférence internationale, les défis de l'alternance démocratique en Afrique.

Kakdeu Louis (2015), « De l'idée du pouvoir dans les sociétés africaines » in *Libre Afrique* p.4

Kpodar Adama (2013), « Bilan sur un demi-siècle de constitutionalisme en Afrique noir francophone » *Afrilex* <http://afrilex.u-brdeaux4.fr/sites/afrilex/IMG/pdf>, 33 p, consulté le 07 novembre 2020.

Loada Augustin (2003), « La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone » *Revue électronique Afrilex*, n°03 p.139-174.

Milhart Cédric (2015), « Le constitutionnalisme en Afrique francophone. Variations orthodoxes sur un requiem » *Revue-politeia*, consulté en ligne le 11 novembre 2020.

Moulaye Bakary Tamba et al (2019), « La démocratie en Afrique : Les régimes politiques d'avant la colonisation en Afrique » Sénégal, in Actes de séminaires.

Médard Claude (1996), « Les conflits ethniques au Kenya : une question de votes ou de terres ? », *Afrique Contemporaine*, n° 180.

Otayek René (1997), « Démocratie, Culture Politique, Sociétés Plurales. Une approche comparative à partir de situations africaines » *Revue française de science politique*, vol 47, no 6, pp. 798-823

Ovono Alexis (2012), « Armée et démocratie en Afrique, une relation ambivalente à normaliser » in *Afrique contemporaine*, N° 242, pp. 120-131.

Petracca Mark (1994), *Rotation in Office : the history of an idea*, in Edward H. Crane and Roger Pilon, éd., *The Politics and Law of Terms Limits*, Washington D.C, CATO Institute.

Pré N'Gwè (2018), *Médias et dynamique démocratique au Togo : cas de la presse écrite privée*, Mémoire de master en Science Politique, Université de Kara, 82 p.

Raynal Jean-Jacques (1991), « Le renouveau démocratique béninois : modèle ou mirage », in *Afrique contemporaine*, n° 160, pp. 97 - 115.

Tcham Badjow (2007), *Le royaume anoufo de Sansanné-Mango : de 1800 à 1897*, Lomé, presses de l'UL.

Tocqueville Alexis (1986), *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, coll. « Folio ».

Tonyeme Bilakani et al (2019), « Régimes politiques et figures de



Incidences socio-économiques de la coopération du Japon au Sénégal : de la réalité aux perceptions à Cayar

Mamadou Bouna TIMERA

Université Cheikh Anta Diop / mamadou.timera@ucad.edu.sn

Résumé

La coopération japonaise au Sénégal se veut concrète et à impact direct sur les populations. Aussi bien dans sa philosophie que dans son approche opérationnelle, cette coopération repose sur des principes généraux et une méthodologie de l'aide qui se traduisent par des microréalisations. Cet article a pour objet de mettre en débat les interventions, leurs soubassements et leurs incidences dans la commune de Cayar au Sénégal. L'étude procède d'une revue documentaire des publications scientifiques sur la coopération entre les deux pays et d'une analyse de contenus de 30 fiches de projets collectés dans le site de l'ambassade du Japon au Sénégal. L'exploitation de ces corpus est combinée à des entretiens individuels et collectifs des bénéficiaires réalisés auprès des populations pêcheurs de Cayar. Les résultats relèvent que les réalisations japonaises au Sénégal sont diverses, territorialement assez bien réparties, en phase avec les principes généraux de la politique de coopération nipponne et conformes aux besoins des populations. Toutefois, les transformations sociales et économiques qui en résultent sont moins évidentes. Les comportements sont aujourd'hui loin d'être ceux qui ont prévalu au lancement des projets, ce qui pose toute la problématique de l'incidence. De plus, l'efficacité, la durabilité et l'articulation avec les besoins réels des populations sont questionnées. Mais dans l'ensemble, l'intervention japonaise fait que le rapport à la ressource, aux conditions de production, à l'activité de pêche s'est sensiblement modifié, notamment en termes d'une plus grande compréhension des enjeux économiques et environnementaux.

Mots clés : Coopération, Incidences, Japon, Pêche, Sénégal

Abstract:

Japanese cooperation in Senegal is intended to be concrete and to have a direct impact on the populations. Both in its philosophy and in its approach, this cooperation is based on general principles and an aid methodology that translate into micro-achievements. This article aims to discuss these interventions, their foundations and their impact in Cayar, Senegal. In fact, the survey is a product of a documentary review of scientific publications on Japanese cooperation in Senegal and an analysis of the contents of 30 project sheets collected on the site of the Senegal-based Japanese Embassy. The exploitation of these documents is combined with individual and collective interviews of beneficiaries carried out with the fishing populations of Cayar. The outcomes show that Japanese achievements in Senegal are diverse, fairly well distributed territorially, in line with the general principles of Japanese cooperation policy and the populations' needs. However, the resulting social and economic transformations are less obvious. Today's behaviours are far from those that prevailed at the launch of the projects, which poses the whole issue of incidence. In addition, efficiency, sustainability, and articulation with the populations' real needs are questioned. But overall, the Japanese intervention means that the relationship to the resource, to production conditions, to fishing activity has changed significantly.

Keywords: Cooperation, fisheries, implications, Japan, Sénégal

Introduction

Comparativement aux anciens pays colonisateurs, la coopération japonaise en Afrique est récente mais pas des moins dynamiques. Depuis l'institution de la Conférence Internationale de Tokyo pour le Développement de l'Afrique (TICA) dans les années 1990, le Japon devient l'un des plus importants partenaires des pays africains. En plus de la coopération technique et de la coopération financière non remboursable, il offre à travers la TICA une tribune internationale de plaidoyer pour le développement du continent africain.

Aussi bien dans sa philosophie que dans l'approche, cette ambition nipponne pour l'Afrique repose sur des principes généraux de coopération et une méthodologie de l'aide qui se traduisent par des microréalisations. Ces projets dits à impacts directs se fondent sur l'approche par le bas (M. Lebovics, 2007, p. 403) et viseraient une meilleure efficacité et appropriation par les populations. Pourtant, malgré la prise en compte des besoins à la base, certains de ces types de projets ont été des échecs en Afrique (Y. Assogba, 1993, p. 54). Pour d'autres, les effets réels des actions de coopération sont mal connus et pas toujours évalués par et auprès des bénéficiaires (A. Chéneau-Loquay et R. Ntambue-Tshimbulu, 2003, p. 60).

Ces résultats mettent en cause les micro-interventions considérées comme sources de changement majeur et interrogent donc la coopération nipponne au Sénégal. Comment les sénégalais, bénéficiaires de la coopération japonaise ressentent-ils les effets des projets de développement ? Cette question centrale de l'étude peut être assortie de questions subsidiaires liées à la méthode d'intervention et à ses finalités.

Ainsi, on peut se demander en second plan : comment les projets japonais sont mis en œuvre et quels en sont les fondements ? Ces actions seraient-elles toujours parasitées par les finalités et principes politiques, économiques et géopolitiques qui demeurent le cadre immuable de l'action dans les pays africains des pays développés en général et du Japon en particulier ? *In fine*, cet article a pour objet de mettre en débat les interventions, leurs soubassements et les incidences des projets de développement du Japon au Sénégal.

Après une brève présentation du cadre théorique et méthodologique, Il se propose dans un premier temps de faire une cartographie de l'intervention du Japon au Sénégal, ensuite dans un deuxième temps de présenter des indicateurs de réalisations collectés à travers les fiches de projets. Dans un troisième moment, il s'agit, en partant d'une enquête de terrain, d'analyser les perceptions des populations bénéficiaires sur les effets des projets.

Cadre théorique et méthodologique

Même si elle diffère par sa jeunesse et une méthodologie particulière, la coopération japonaise en Afrique en général et au Sénégal en particulier s'analyse dans les schémas globaux que la question de l'aide publique au développement engendre. B. Contamin, J. Milanese et J-M. Montaud (2008) ont résumé ces schémas en assignant quatre dimensions à l'aide publique au développement : une dimension sociale, une dimension géostratégique, une dimension de durabilité et une dimension de régulation.

Le dossier consacré aux relations Afrique-Japon dans la revue *Afrique contemporaine*, n°212 de 2004, quoi qu'antérieur à cette analyse, présente les mêmes bases et fondements de l'aide. Dans ce dossier les analyses ont montré que les

principes qui encadrent l'intervention japonaise en Afrique, même s'ils sont situés dans différentes temporalités décrites par S. Makata et A. Chris (2004), reposent sur l'existence de trois grands piliers : les impératifs économiques, les dividendes diplomatiques et l'exigence d'une coopération plus humaine et plus durable.

Si A. Chris (2004) a mis l'accent sur la dimension économique de la coopération en insistant dans l'analyse sur l'importance stratégique des marchés et des débouchés, S. Kamo (2004, p. 61) rappelle que l'impératif économique de la décennie 1970-1980 a fait place à un engagement plus politique à partir de 2001. Ce dernier, note que « la crise économique a contraint le Japon à revoir à la baisse son budget de l'aide publique au développement, à réviser ses ambitions économiques pour l'Afrique qui sont devenues secondaires par rapport aux orientations politiques et diplomatiques.

Ces dernières ont été explicités par S. Cornelissen (2004, p. 38) qui reporte que le Japon serait pour certains une moyenne puissance dont l'intérêt est de servir de l'Afrique comme escalier pour concrétiser ses objectifs de politique étrangère, se positionner comme une puissance et atteindre les objectifs d'envergure mondiale.

Même si elle intervient tard, la dimension humaine et durable de la coopération est selon M. Ogasawara (2004) une composante et une particularité de la coopération japonaise en Afrique. La pertinence de la TICA reste certes à prouver (M. Obayanshi 2004, p. 79), mais elle constitue une tribune qui permet de sensibiliser l'Afrique sur le modèle de développement asiatique notamment sur l'engagement du leadership (les dirigeants) et de la population pour la promotion du développement, la nécessité de mettre en place des stratégies adéquates aux besoins du

développement et l'obligation d'une administration performante. Dès la première TICAD en 1993, le Japon annonce son soutien aux processus démocratiques, à la protection de l'environnement, à la bonne gouvernance tandis que le TICAD 2 avait pour thème principal la réduction de la pauvreté grâce à une croissance économique accélérée et un développement durable.

De ce point de vue le Japon procède par deux méthodes d'intervention : le transfert de compétences et de technologies dans les pays qui, une quarantaine d'années auparavant, étaient identiques du point de vue du niveau de développement d'une part et, d'autre part, la réalisation des projets de coopération prenant en charge les besoins des bénéficiaires dans des espaces de proximité spatiale en vue d'en réduire les coûts. Ce qui explique l'importance de la coopération technique et l'aide financière non remboursable mais aussi l'intervention multisectorielle et multiscale comme il apparaît dans le contexte sénégalais.

Du point de vue méthodologique, l'article procède d'une revue documentaire des publications scientifiques sur la coopération nipponne en Afrique et d'une analyse de contenus de 30 fiches de projets collectés dans le site de l'ambassade du Japon au Sénégal. Leur exploitation permet de mettre en évidence les espaces et les secteurs d'intervention ainsi que l'esprit et les objectifs des projets. Mais, si cette documentation permet d'avoir une vue large des objectifs et résultats des interventions, elle reste muette sur les incidences qui en découlent dans les espaces d'intervention. C'est pourquoi une enquête de terrain a été nécessaire pour faire émerger le point de vue des bénéficiaires.

Cette enquête visait à compléter l'analyse de documents par des entretiens individuels et collectifs des bénéficiaires et à permettre une lecture parallèle des résultats proclamés et des incidences réellement ressenties. A ce niveau et à titre illustratif, un focus est mis sur les interventions nippones dans le secteur de la pêche à Cayar. Pour ce faire, nous avons réalisé des entretiens auprès de trente-quatre personnes dont 12 femmes formatrices, 10 mareyeurs dont 3 micro-mareyeurs, 8 pêcheurs, 2 ouvriers, deux membres du CLPA.

L'effet boule de neige nous a permis le ciblage des personnes cibles. Cette technique d'échantillonnage s'explique par le fait que nous ne disposions pas d'informations préalables sur les bénéficiaires. Un guide d'entretien et la matrice d'influence de S. Ngendakumana et ali. (2013) a permis de collecter les informations de terrain.

Résultats

1. La cartographie de l'intervention japonaise au Sénégal : des secteurs, des lieux et des échelles

1.1 Une multitude de secteurs d'intervention

Entre 2008 et 2017, le Japon a initié au Sénégal une trentaine de projets d'une durée moyenne d'environ

4 ans, regroupés en sept secteurs d'activités. Il s'agit des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure, du développement du privé, de l'agriculture et du développement rural, de la pêche et celui de l'environnement et de l'eau, reporté sous la mention « autres » dans le répertoire des projets. Ces secteurs sont perçus par les deux pays comme étant les secteurs clés de développement social et économique.

Pour le Japon, ils couvrent les deux axes prioritaires de son partenariat relatif à l'appui à la croissance économique durable et à l'amélioration des services sociaux de base. Tandis que pour le Sénégal, ces secteurs traversent au moins deux des trois composantes principales de Plan Sénégal émergent (PSE) à savoir la transformation structurelle de l'économie et la valorisation du capital humain.

Une analyse rapide des contenus des projets permet de ramener ces secteurs en trois grands domaines d'intervention de l'action japonaise au Sénégal. Il s'agit du transfert de compétences et de technologie, de la gouvernance des systèmes et du développement de l'infrastructure et des services (tableau1).

Tableau 1 : les domaines d'intervention des projets japonais au Sénégal de 2008 à 2017

Domaines d'intervention	Nombre de projets en %
Transfert de compétences et de technologie	52
Gouvernance des systèmes	12
Développement des infrastructures et des services	36

Source: Japan international cooperation agency, <https://www.jica.go.jp/senegal/french/>

Même s'ils restent tous au cœur de l'aide publique au développement ainsi que dans l'assistance technique japonaise puisque l'une comme l'autre, ont comme objectif le développement des ressources humaines et la transformation structurelle de l'économie des pays en développement, les domaines, au regard du nombre de projets inscrits, n'ont pas le même poids. Le domaine du transfert de compétences semble être une grande priorité et conforte le propos de M. Ogasawara (2004) selon lequel, le Japon encourage fortement le transfert de compétences et de technologies dans les pays en développement. Il consiste soit à une formation initiale, soit à un renforcement de capacité soit à une mise à disposition d'experts.

Ce volet a d'ailleurs très tôt marqué la coopération entre le Japon et les pays africains comme le Sénégal puisque dès les années 1970, celui-ci a mis en place des centres de formation et organisé des missions de stage et d'expertise dans les pays tiers. Le développement des infrastructures et des services n'est pas moins important. Outre ce secteur spécifique, Il prend en charge les projets des secteurs primaires comme l'agriculture et ceux liés à la gestion de l'eau et à l'assainissement. Quant à la gouvernance des systèmes, qui semble moins importante que les deux premiers, elle est presque exclusivement un besoin ressenti dans

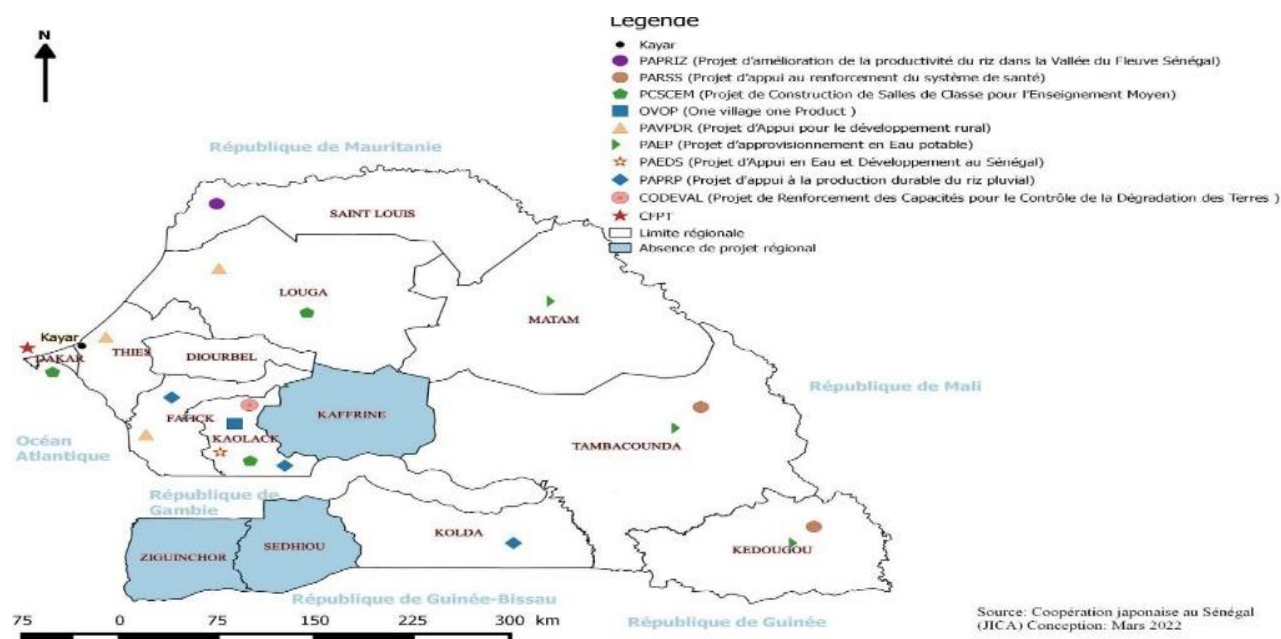
le système de santé et dans le système de l'éducation.

1.2 Une pluralité de lieux d'implantation des projets

L'inventaire des sites d'implantation des projets montre une grande diversité des lieux et des approches du développement (carte 1). Mais dans l'ensemble l'approche régionale semble dominer puisque plus de 50% des projets ciblent les régions administratives, ce qui met en évidence l'importance de la dimension institutionnelle de l'intervention. Celle-ci se manifeste par deux stratégies. La première est une intervention globale à l'échelle du pays mais dont les régions constituent les unités de référence et d'exécution. Cette approche concerne principalement trois secteurs : l'enseignement à travers l'environnement scolaire et les mathématiques ; la santé maternelle et la pêche.

La seconde la plus fréquente est un ciblage régional qui se justifierait par l'existence de besoins spécifiques, comme la question des aménagements rizières, la valorisation des produits écosystémiques, la sécurité alimentaire, les infrastructures scolaires et de santé, etc.

Carte 1 : répartition des projets de coopération japonaise sur le territoire national



Dans ce cas, quatre groupes de régions peuvent être identifiés. Celui des régions de Kaolack, Fatick et Tambacounda est le plus couvert par l'intervention japonaise avec 5 projets spécifiques. Il est suivi par le groupe des régions de Kédougou, de Louga et de Thiès avec 4 projets chacune, puis des régions de Saint Louis et de Matam avec 3 projets enfin des régions de Dakar, de Kaffrine, de Diourbel avec seulement un projet.

Les régions du Sud constituées de Ziguinchor, de Sédhiou et de Kolda n'ont pas de projets spécifiques, ce qui peut être lié à la perception de la crise politique casamançaise. Sans vouloir établir une corrélation entre la situation socio-économique des régions et le nombre de projets qui y est implanté, il apparaît que les régions qui comptent le plus de projets ont soit un indice de développement régional faible (Tambacounda, 0.2, le plus faible au Sénégal) soit une situation particulière de besoin ou de vulnérabilité comme à Kaolack et à Fatick où la question de la sécurité alimentaire est centrale.

On peut supposer aussi que le nombre de projet est d'autant plus élevé qu'il y a un besoin de fédérer plusieurs micros projets en vue d'asseoir un développement local comme c'est le cas à Fatick où le développement de l'artisanat est articulé à la promotion d'éco villages, au développement de l'agriculture et à la conservation des sols.

L'approche régionale déborde souvent des cadres administratifs pour s'inscrire dans des ensembles éco-géographiques plus ou moins vastes. Même si quantitativement ce type de projet est peu fréquent, il ne reste pas moins qu'il couvre des domaines aussi importants que la pêche et l'agriculture. C'est ainsi que, compte tenu de leur potentiel de développement agricole et routier, la vallée du Fleuve Sénégal ainsi que le nord et le nord-est du pays ont accueilli le projet de cartographie

topographique numérique tandis que pour faire face à la surexploitation des ressources halieutiques dans les zones côtières (Pointe Sarène, Ngor), un projet d'évaluation des ressources algales devait permettre de développer des activités alternatives ou de produits de substitution.

Si la majeure partie des projets ont un ancrage régional, beaucoup d'autres ont été dimensionnés à l'échelon local. Ce choix n'est pas fortuit. Conçus dans le cadre de la coopération technique qui apparaît adéquate, ces projets sont perçus par le Japon comme un moyen d'intervenir directement en faveur des populations à la base, d'autant que le financement est rapide, léger et direct. Ils ciblent à la fois les grandes villes, les petites agglomérations et les villages. Les grandes villes reçoivent des projets particuliers soit en raison de leur position stratégique (l'implantation du CFPT à Dakar s'explique par l'importance de son marché d'emploi et de sa forte polarisation régionale) soit en fonction d'un besoin spécifique comme le projet d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales et des déchets solides à Kaolack, considérée comme la ville la plus insalubre du Sénégal.

Dans les petites agglomérations et villages, les projets sont plus génériques. Il s'agit de la pêche sur les villes littorales comme Cayar, Loumpol, Joal, Djifère qui doivent en partie leur célébrité grâce au partenariat nippon et aux échos des projets qui y sont installés. Le projet « un produit, un village » qui vise la revitalisation des villages marqués par l'exode rural et la stagnation économique et sociale s'inscrit dans le même esprit. Il consiste à valoriser les produits des terroirs en les commercialisant soit sur l'ensemble du territoire national soit dans les marchés extérieurs.

1.3 Une variation des échelles comme mode d'intervention

Comme il paraît dans ce qui précède, l'intervention japonaise au Sénégal met synchroniquement en scène des lieux d'échelles et d'amplitudes différentes. Mais elle est surtout une approche qui inscrit le passage à l'échelle comme une garantie de l'efficacité.

En effet, la démarche consiste à partir d'un projet pilote à un petit échelon, à élaborer et valider un modèle d'intervention compte tenu des leçons apprises avant d'élargir et de généraliser le projet sur un ensemble plus vaste. En ce qui concerne la santé plusieurs projets ont été planifiés et organisés en phases et échelles mais on peut faire un focus sur le Projet de Renforcement des Soins de Santé maternelle et néonatale (PRESSMN).

Lancé en 2009 en vue d'asseoir les normes et protocoles de santé de la reproduction, ce projet a été conçu pour être initialement déroulé uniquement dans les régions de Tamba et de Kédougou. Les résultats de cette phase pilote ont été modélisés sous trois composantes que sont la communication avec les communautés, le partage du concept de projet ; l'amélioration du milieu de travail, la pratique des soins basée sur les preuves scientifiques ; et l'organisation d'activités de soutien et de développement.

Ce modèle a donné lieu à un passage à l'échelle en 2013 puisque le projet a été étendu à Dakar, Kolda et Fatick, soient 5 régions couvertes. La phase 3 en cours d'exécution couvre toutes les régions du Sénégal.

Dans le secteur de la pêche comme dans celui de l'éducation, la stratégie de passage à l'échelle est aussi utilisée. En ce qui concerne la pêche, la première expérience de la cogestion des pêcheries artisanales a été initiée entre 2003 et 2006. Cette expérience a donné naissance à un

modèle de cogestion de type « *bottom up* » étendu à partir de 2009 aux sites de Cayar, Loumpol, Djifère et Joal. Dans le domaine de l'éducation, le Projet d'Amélioration de l'Environnement Scolaire (PAES) est un exemple qui a d'abord démarré dans la région de Louga puis s'est étendu à partir de 2010 dans les régions de Thiès et Dakar avant d'être généralisé à toutes les régions du Sénégal.

La cartographie des projets reconstituée à partir des fiches montre une multitude de secteurs, de lieux et d'échelles d'intervention. Ces fiches donnent à voir également le bilan des réalisations en fournissant plus d'indicateurs de résultats que d'indicateurs d'incidences.

2. Des indicateurs de réalisation mis en évidence mais des indicateurs d'incidence moins visibles.

Cette partie présente un résumé succinct des résultats présentés dans les fiches-projets en les organisant selon les trois domaines identifiés plus haut. En ce qui concerne la mise en place d'infrastructures et de services, les résultats ont porté principalement sur la construction d'infrastructures scolaire, sanitaire et routière de même que sur le relèvement de l'accès et du niveau des prestations.

Entre 2011 et 2015, 502 salles de classe ont été construites dans 12 écoles primaires et 19 collèges, ce qui élève le nombre de salles de classe depuis le début de la coopération à 2300. Dans le domaine de la santé, les centres de santé sanitaire de Dianké Makha, de Saraya, de Makacoulintang ainsi que le centre régional de formation de Tambacounda ont été mis en place en vue de désenclaver le sud du pays et de créer un pôle de développement régional.

En ce qui concerne le domaine spécifique de la pêche, il est recensé la construction des marchés au poisson, la construction de quai de pêche ainsi que la mise en place d'unités de transformation du poisson. Les ponts de franchissement et le corridor Dakar-Bamako ont été les principales réalisations dans le domaine du transport transfrontalier.

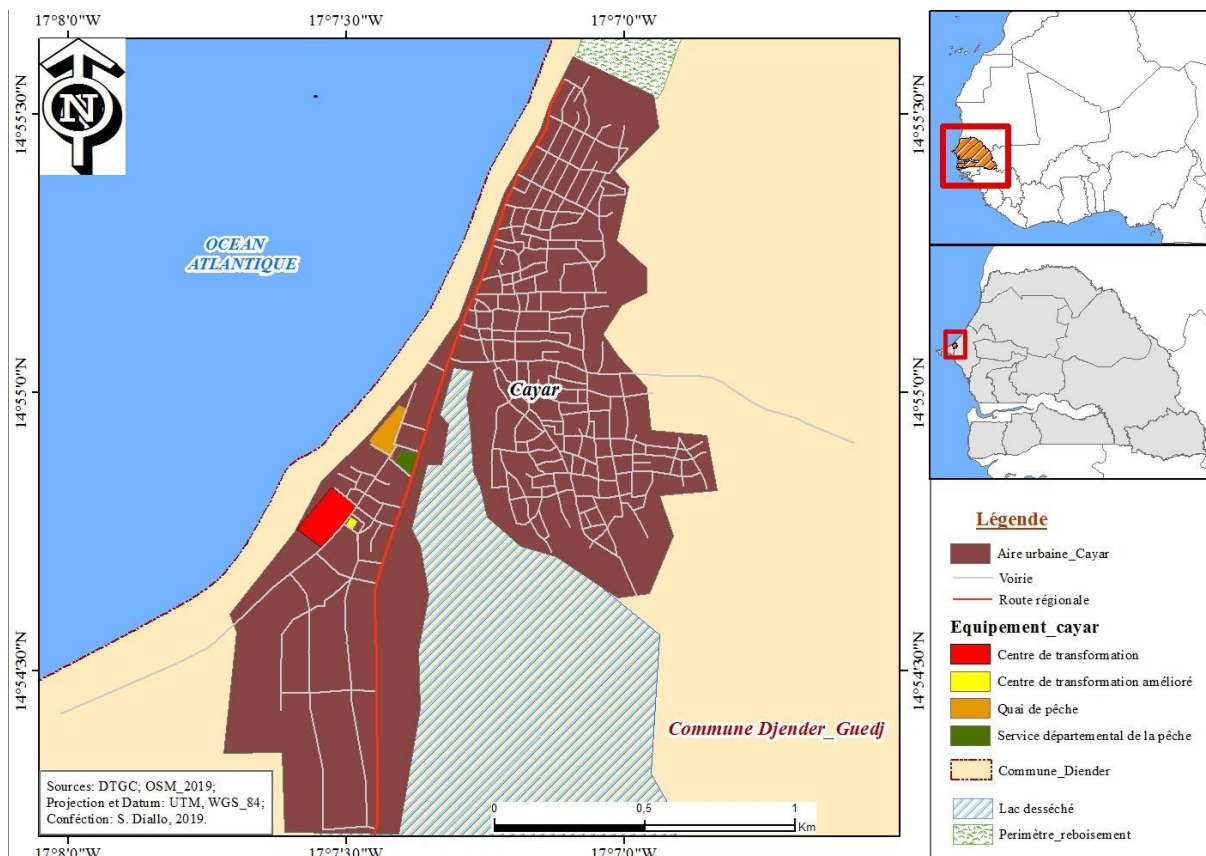
En matière de transfert de compétences et de technologies, l'exploitation des fiches a montré une place importante réservée à la capacitation. Ainsi, la formation et le renforcement de capacité apparaissent comme une activité transversale qui couvre tous les domaines. Les modules de formation en mathématique à l'école élémentaire et le renforcement de capacités du centre de formation professionnelle et technique au secondaire font écho à la formation de personnels enseignants en santé, à la formation des techniciens de maintenance des structures sanitaires ainsi qu'à l'organisation des séminaires pour l'investissement dans le cadre du développement du secteur privé et aux nombreux renforcements de capacités des acteurs de la pêche.

La gouvernance des systèmes a été illustrée par plusieurs indicateurs. En éducation, elle a été mise en évidence par la création des comités de gestion d'école (CGE) et d'Union de

comités de gestion d'école (UCGE). Dans le domaine de la santé, le Projet d'Appui au Renforcement du Système de Santé (PARSS) a permis aux Régions médicales et aux Districts sanitaires un meilleur pilotage du système par la mise en place notamment d'un guide de gestion des ressources et des outils de supervision de gestion des ressources et de l'information sanitaire.

Comme il ressort de cette présentation succincte, les fiches ont porté sur des indicateurs de résultats des projets, mais les incidences qui traduisent le changement social attendu ont été peu mentionnées. Quelques incidences ont été vaguement relevées dans le domaine de la santé (154 000 personnes bénéficiaires de la construction des centres de santé, 390 enseignants formés à l'APC en santé), du transport (plus grande fluidité du transport, plus grands accès aux services de base) mais elles ont été plus discrètes dans le secteur de la santé et de l'éducation. Souvent elles le sont de manière caricaturale comme dans ce propos relevé dans une des présentations de JICA (2018), « chaque projet réalisé pour le bien-être de chaque citoyen a fait sourire de nombreux Sénégalais », d'où l'intérêt d'une enquête de terrain à Cayar (carte 2).

Carte 2 : Situation de Cayar et localisation des projets japonais dans la commune



3. Des perceptions structurées autour du cadre de vie, du renouveau social et de rapport à la ressource

3.1 Du béton, du fer et du ciment pour un meilleur cadre de vie et de travail

Par rapport au niveau et au cadre de vie, l'un des ressentis fréquemment soulignés par les acteurs est cette restructuration fonctionnelle de l'espace de transformation et de commercialisation de la ressource qui permet une meilleure organisation des activités. Pour les mareyeurs par exemple, la construction d'un quai de pêche a permis de différencier l'espace de débarquement du poisson de l'espace de commercialisation en même temps qu'elle sert à marquer plus nettement la division du travail entre les pêcheurs, les mareyeurs et les acheteurs (industriels), diminuant du coup les risques de conflits entre les

différents usagers. Même s'ils regrettent que le quai n'ait pas totalement répondu aux attentes des populations (deux blocs de quai au lieu d'un seul bloc, quai non clôturé), ils estiment que le quai a remplacé des abris de pailles qui étaient potentiellement des sources d'incendie.

La gestion de l'infrastructure étant confiée au comité du quai, il en résulte un meilleur aménagement de l'espace avec des lieux dédiés au stationnement des pirogues, à des stations de carburant et à des restaurants ou gargotes.

Cette perception globalement positive d'un meilleur aménagement de l'espace n'est cependant pas partagée par les micro-mareyeurs. Pour ces derniers, la mise en place du quai ne résulte pas d'une attente des populations et ne répond guère à leurs besoins. Ce sous-groupe constitué

d'hommes et de femmes, est considéré comme des spéculateurs ou des intermédiaires entre les acheteurs et les mareyeurs. Ils ne disposent pas de cartes de mareyeurs qui leur sont pourtant exigées. Ils estiment que le projet les a rendus vulnérables et marginaux dans la mesure où la construction du quai leur a privé d'un espace de travail.

Elles rappellent qu'avant le projet, elles étaient libres « de mener les activités sous des tentes plus ou moins commodes » alors qu'aujourd'hui le quai les confine dans de petits espaces sans cadres ni toits pour les protéger contre la pluie, le froid et un ensoleillement prolongé. De plus, la construction du quai semble contribuer à les placer à la périphérie de l'activité de mareyage aux profils des hommes qui ont plus de moyens qu'elles.

La question de l'aménagement de l'espace est aussi au centre de l'activité de transformation. Les femmes transformatrices ont globalement souligné une meilleure structuration de l'espace de travail. En plus de remplacer les matériaux dégradables et de fortune¹ (herbes, bois, pailles) par le béton, le fer et le ciment, le projet a procédé à un zonage qui distingue et dispose bien les espaces de séchage et les espaces de fumage.

Les femmes transformatrices soutiennent qu'une telle structuration est une garantie de qualité puisqu'elle consacre la séparation des parties sales et des parties propres, une des conditions de qualité d'une activité de transformation. C'est la raison pour laquelle les femmes transformatrices ont positivement apprécié le dispositif spatial de la transformation. Il est vrai qu'elles ont réaménagé le site (sans articulation avec la géométrie initiale en damier de l'infrastructure) en mettant juste sur le lieu de débarquement de grands canaris qui

servent pour le lavage. Elles ont également requalifié l'espace du projet en vue de répondre à leurs besoins spécifiques (par exemple le lieu de lavage prévu a été utilisé pour les petits besoins comme la vaisselle, les ablutions).

Malgré cette réappropriation, les femmes restent convaincues que le cadre de travail s'est beaucoup amélioré. « *Lorsque JICA arrivait, on utilisait du bois et des herbes comme matériaux pour nos abris, nos clés de séchage et nos fours. Ces matériaux étaient renouvelés chaque année pour pouvoir travailler. Cela nous coûtait beaucoup d'argent et il n'y avait aucune sécurité encore moins de la qualité. JICA a révolutionné nos pratiques et l'environnement du travail en nous apportant du fer, du béton et du ciment.* » (MND, 65 ans).

Les pêcheurs semblent être moins enthousiastes par rapport au nouveau cadre de vie et de travail. Ils ont manifesté le sentiment d'être dépossédé de leur territoire traditionnel aussi bien du fait de l'implantation du quai de pêche que par la mise en place des unités de transformation. Selon (P, 27 ans) « *l'aménagement du quai de Cayar a entraîné une consommation abusive de l'espace en réduisant drastiquement l'aire de débarquement et l'espace de parcage des pirogues.* »

3.2 Soopi jotna²: de l'acquisition des connaissances à la prise de conscience pour de nouvelles attitudes

S'il y a un domaine qui a unanimement fait l'objet de perceptions positives, c'est bien le domaine formé par le triptyque connaissances -comportements et conscience. Même ceux qui ont estimé que les interventions n'ont rien changé puisqu'elles « n'ont pas généré des

¹ Qui altèrent la qualité des produits

² Littéralement, l'heure du changement

revenus considérables » (P, 32 ans) reconnaissent que les projets ont créé un renouveau dans la manière d'être et de faire dans la société.

Ce changement social a été plus fortement exprimé par les femmes transformatrices pour lesquelles c'est le projet JICA qui a permis non seulement de point de part à d'autres expériences³ mais aussi l'abandon de techniques inadéquates (utilisation des herbes, braisage au sol) et a introduit de nouvelles techniques de fumage du poisson. Pour FT 48 ans, « *auparavant pour fumer du poisson on utilisait 10 caisses de pailles, avec l'arrivée des Japonais et la construction des fours on ne consommait plus que 3 caisses soit 7 caisses de moins. Il y avait une véritable agression de la couche d'ozone mais aussi un désagrément du fait que la travailleuse était toute couverte de cendres* ».

Certaines techniques de séchage ont disparu comme le pourrissement volontaire⁴ et d'autres ont été sensiblement améliorées car désormais le poisson est suspendu sur des grilles de fer et donc protégé (contre la pluie par exemple). Chez les mareyeurs, ce sont les techniques de conservation qui ont changé. Les traditionnels paniers et la paille ont été remplacés par la caisse en plastique qui est mieux adaptée à la conservation du produit.

Les changements ressentis ne portent pas seulement sur les savoirs et les techniques. Les résultats des entretiens ont montré que les discours des femmes portent aussi sur les comportements. Longtemps considéré comme un milieu insalubre et hostile qui rebute les usagers du fait de la fumée, des odeurs et des ordures, le site de transformation est devenu du

fait de son aménagement un espace attrayant. A ce niveau, un accent particulier a été mis sur l'attitude des jeunes filles résignées à le fréquenter de même que le comportement des adultes qui adoptent désormais une autre posture par rapport à ce milieu. « *Avant le projet, les jeunes filles ne voulaient pas venir sur le site. Quant aux adultes qui venaient transformer, elles portaient des habits sales se disant qu'elles ne portaient qu'à Sine, endroit ne nécessitant pas d'avoir un habillement propre et décent. Depuis que le projet japonais est venu, on vient avec des habits propres, on s'échange sur place et on remet nos habits propres après le boulot puisque nous avons à notre disposition des toilettes* » (FT 55ans).

Par ailleurs, un nouvel esprit d'organisation et de management semble naître de la mise en place du projet. L'esprit d'entrepreneuriat se traduit par la naissance, la multiplication des GIE et leur fédération, et par un nouveau rapport à la ressource et à l'activité. Toutes les femmes transformatrices appartiennent à des GIE (04 sur le site) et reconnaissent que la coordination des activités de transformation s'est considérablement améliorée. Elles montrent une posture d'agents économiques qui se soucient de la qualité du produit et du comportement du marché.

Le changement observé dans le site du projet ne porte pas seulement sur l'acquisition de nouveaux savoirs et techniques et sur le changement de comportement. Il s'appréhende aussi dans les propos des transformatrices comme d'ailleurs au niveau des autres acteurs par une capacité à faire des discours complexes et systémiques

³ Selon les femmes transformatrices, les changements induits ont été si significatifs qu'ils ont inspiré d'autres bailleurs comme l'USAID, APTE et la fondation Nicolas Hulot qui ont parrainé le projet de transformation améliorée

⁴ On les emballait dans un sac en plastique et les enfouissait dans le sable ; le lendemain, tu le récupérer, le laver et le transformer

pour décrire le renouveau. En effet, l'analyse de leurs discours montre des unités sémantiques plus ou moins inattendues et qui traduisent une claire conscience des relations de dépendances entre l'activité de pêche et d'autres domaines comme l'environnement, l'économie et le social. (Tableau 2).

Par exemple la mise en relation entre les activités de transformation et le changement climatique, ce qui a conduit les femmes à privilégier l'utilisation de la litière en lieu et place des herbes et de la paille, le refus de

transformer les petits poissons en raison du principe d'une pêche durable, l'interdiction faite par le CLPA d'embarquer si les conditions météorologiques ne sont pas favorables ou si le marché est saturé par la ressource, etc. L'emploi de ces mots va donc au-delà de cette mise en relation, il traduit un vécu marqué par une situation socio-économique et environnementale complexe ressentie à la fois comme une menace, une opportunité mais aussi une réponse à apporter.

Tableau 2 : l'usage de termes qui renvoient à une prise de conscience de la complexité

Termes qui évoquent l'environnement	Termes qui évoquent l'économie	Termes qui évoquent le social
Développement durable ; reboisement ; couche d'ozone ; fumée ; pollution ; pailles ; herbes ; litières ; pêche durable, formation.	Revenus ; usine de transformation ; bateaux de pêche ; exportation ; ouvrier ; sous-région, Allemagne ; Italie ; Japon ; Chine ; Corée, Espagne.	Revenus ; emplois ; genre ; hygiène ; descendance ; alphabétisation ; charte ; santé ; exclusion ; sécurité ; transparence.

Source : enquête de terrain, 2019

Quel que soit le domaine considéré (connaissances, comportements et consciences), on peut déceler un renouveau chez les mareyeurs et les pêcheurs. Les premiers estiment que les projets ont aidé à l'assimilation des normes européennes et à une meilleure connaissance de la ressource qui doit être triée selon la destination. Ils reconnaissent également que les conditions de conservation et de conditionnement ont été améliorées et qu'il y a une relation entre la gestion de la ressource et sa valeur économique. Pour (M, 39 ans) avec le quai de pêche « le poisson n'est plus traité sous des abris de fortune et dans n'importe quel récipient, beaucoup de gens savent maintenant que le poisson doit être rigoureusement conservé ».

Si les pêcheurs estiment que leur connaissance de la ressource n'a pas changé, ils se disent conscients des enjeux de la durabilité de la ressource, de sa vulnérabilité, ce qui explique leur adhésion.

4.3 Une nouvelle vision de la ressource et de sa gouvernance

Dans une économie d'autosubsistance, la valeur économique des ressources n'est pas toujours perçue comme une dimension importante. Ce type d'économie, appelé aussi économie vivrière, est selon Meillassoux (1960) la caractéristique majeure des sociétés dites traditionnelles ou primitives et organisées selon un système de parenté et indépendant d'un marché extérieur d'écoulement et d'approvisionnement.

Au Sénégal, de la même manière qu'il existe une agriculture vivrière, le secteur de la pêche a été aussi longtemps considéré comme une activité vivrière. La commune de Cayar n'échappe pas à cette règle, même si l'activité a toujours ravitaillé un marché local et régional, compte tenu de la proximité des grandes villes comme Dakar et Thiès.

L'intervention du Japon dans cette bourgade du Sénégal a non seulement renforcé sa polarisation régionale mais elle a surtout positionné Cayar comme un lieu de l'économie mondiale. Pour les femmes transformatrices, le centre est devenu une plaquette tournante du commerce international puisqu'il présente un plateau technique qui offre un produit de qualité grâce aux normes et standards internationaux de transformation adoptés. « *Le produit peut venir de l'extérieur, dans ce cas il est transformé et envoyé aux pays de commande, les déchets de la transformation sont écoulés dans le marché local pour être transformés en farine* ».

De même, le président des mareyeurs (ND 44 ans) reconnaît que le quai est un ouvrage destiné à l'exportation, la ressource pour la consommation locale étant directement récupérée au débarquement.

Dans tous les cas, en améliorant les conditions de production, de conservation et de transformation, les projets ont accru la valeur économique de la ressource qui devient un produit exportable. Ce qui n'est pas sans conséquence sur le prix, l'activité et l'emploi. En ce qui concerne le prix, l'exemple du « *talar* », serpent de mer, est significatif puisque le kilo est passé de 600 à 2200 francs CFA en fin 2015, même si cette augmentation est liée au prix de vente du produit sur le marché Coréen où le kilo est fixé à 25 000 francs Cfa.

L'activité est devenue plus importante car les femmes transformatrices de l'unité améliorée reçoivent annuellement 10 conteneurs de 18 tonnes à transformer en raison de 20 millions de franc Cfa par conteneur avec un bénéfice d'au moins un million par conteneur. De plus, cette activité de transformation crée une main d'œuvre jusque-là inconnue, l'emploi des jeunes filles. « *Nous employons quotidiennement 15 jeunes filles par jour que nous rémunérons à 4000 francs CFA/jour* ». (FT, 65 ans).

Par ailleurs, la connexion au marché mondial, de même que la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, engendrent des mutations dans le mode de gouvernance de la ressource. Ces mutations se traduisent sur le terrain par la multiplication des GIE et des fédérations de GIE, l'existence du Conseil local de la pêche artisanale (CLPA), l'émergence d'un sentiment corporatiste. Une des manifestations de ce renouveau dans la gouvernance se trouve dans une claire perception de la division du travail entre le CLPA qui gère la ressource et le comité de quai qui gère l'infrastructure. Même si le CLPA n'a pas les moyens de ses ambitions, il est perçu comme un instrument de régulation indispensable pour les acteurs et pour l'activité.

Il prononce les interdits, garantit les droits des uns et des autres et arbitre les conflits entre les acteurs comme (CLPA, 37ans) a noté : « *Notre rôle est de gérer la ressource et en même temps de protéger les droits des acteurs. En 2015, nous avons amené les pêcheurs à revoir en hausse le prix du serpent de mer, « talar », qui ne représentait que 2.5% du prix pratiqué sur le marché international. Nous avons aussi récemment arbitré un conflit entre les industriels et les mareyeurs puisque les premiers allaient chercher le poisson jusqu'à la pirogue des pêcheurs alors qu'ils*

devraient rester au quai attendre le produit ».

De leur côté, les femmes transformatrices ont relevé que le projet de transformation a permis une organisation des acteurs en 4 groupements fédérés par un GIE, la mise en place des commissions pour une meilleure exploitation de l'infrastructure. Cette exploitation est facilitée par l'existence de trois principales commissions : la commission d'assainissement, la commission approvisionnement et la commission vente mais aussi la codification des règles de travail. Selon (FT, 50 ans), « *avant l'exploitation effective de la structure, les conditions et normes de travail ont été discutées et consignées dans un document qui nous sert de code ou charte de conduite* ».

Discussion

Une réflexion sur la coopération japonaise en Afrique ne peut pas éviter le débat sur le paradoxe entre les soubassements économiques de l'aide et l'objectif de développement de l'Afrique. Des chercheurs comme P. Hugon (2010, p. 2) notent que les objectifs de cette coopération demeurent principalement utilitaristes : gagner l'accès aux matières premières et asseoir la présence des firmes japonaises. L'idée que la coopération est sous-tendue par des intérêts économiques du Japon repose sur l'objectif de « rechercher de nouveaux marchés à l'international, notamment pour l'exportation d'infrastructures et la sécurisation des ressources naturelles en vue de relancer l'économie japonaise » (C. Pajon, 2020, p. 9) et se traduit par de nombreux accords de pêche, en l'occurrence celui de 1991 dont l'article premier autorise les navires de pêche japonais à pêcher dans les eaux sénégalaises.

Dans cette étude, la présence d'un important marché de pièces de rechange de marques japonaises ainsi que l'intérêt pour le secteur de la pêche

sont sans conteste des indicateurs de cette orientation économique.

Sans minimiser cette position, l'étude, en mettant en évidence quelques éléments empiriques sur les domaines, les lieux ciblés, les principes et les modes opératoires de l'intervention japonaise au Sénégal, montre, comme l'a sous-entendu J. Kita (2008), qu'il existe une réelle volonté japonaise de venir en aide au continent et de contribuer à son développement sans que cela ne soit systématiquement parasité par des impératifs de débouchés. L'étude relève que les réalisations japonaises au Sénégal sont diverses, territorialement assez bien réparties, en phase avec les principes généraux de la politique de coopération nipponne.

Le renforcement des capacités en vue d'un développement autonome, la mise en place des infrastructures, la prise en compte des besoins spécifiques et la pédagogie de l'efficacité et du passage à l'échelle sont les principales marques des projets.

Toutefois, les résultats des projets ne sont pas toujours à la hauteur des attentes. Pour une catégorie de personnes comme les pêcheurs et les femmes transformatrices, le bénéfice technologique n'a pas pu couvrir les besoins sociaux, culturels et psychologiques (Y. Assogba, 1993, p.56), ce qui a conduit soit à une requalification des lieux (les lieux de lavage pour les femmes transformatrices) soit à un rejet d'un dispositif technologique (le quai pour les pêcheurs) mais dans tous les cas à un bouleversement des rapports à l'activité et à l'espace.

Cette situation fait écho à plusieurs expériences montrant l'insuffisance de la coresponsabilité de gestion et d'orientation de l'action sur le terrain au profit d'une gestion administrative descendante (D. Dordain et L. Mogenet, 2012, p. 25).

Par ailleurs si à travers la présentation des projets, il est aisé de faire la cartographie de l'intervention du Japon au Sénégal et d'en relever quelques résultats, il n'est pas évident de saisir les transformations sociales et économiques qui en résultent.

Du côté du Japon comme pour le bénéficiaire sénégalais, aucune évaluation n'a été réalisée pour mesurer l'impact et l'appropriation des projets. Comme l'a bien décrit K. Tinsakré (2013, p. 12) au Burkina Fasso, il n'y a pas de dispositifs officiels d'évaluation des projets et de leur impact ; les acteurs des projets se limitent à les réaliser.

Conclusion

La coopération japonaise au Sénégal repose sur des principes généraux et une méthodologie de l'aide qui se traduisent par des microréalisations. Les résultats relèvent que les réalisations japonaises au Sénégal sont diverses, territorialement assez bien réparties, en phase avec les principes généraux de la politique de coopération nipponne et conformes aux besoins des populations.

Dans la commune de Cayar, les transformations sociales et économiques qui en résultent sont perceptibles mais pas toujours évidentes. Les comportements sont aujourd'hui loin d'être ceux qui ont prévalu au lancement des projets, ce qui pose toute la problématique de l'incidence. De plus, l'efficacité, la durabilité et l'articulation avec les besoins réels des populations n'ont pas toujours été perçus par les populations comme des attributs des projets mis en œuvre.

Mais dans l'ensemble, l'intervention japonaise fait que le rapport à la ressource, aux conditions de production, à l'activité de pêche s'est caractérisé entre autres par une meilleure perception des enjeux économiques et environnementaux.

Références bibliographiques

ASSOGBA, Yao, 1993, « Entre la rationalité des intervenants et la rationalité des populations bénéficiaires : l'échec des projets en Afrique noire ». *Cahiers de géographie du Québec*, 37(100), <https://doi.org/10.7202/022321ar>, p. 49-66.

CHENEAU-LOQUAY Annie et NTAMBUE-TSHIMBULU Raphaël, « La coopération à l'assaut de l'Afrique subsaharienne », *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], 222 | 2003, mis en ligne le 22 mars 2010, consulté le 17 janvier 2022. URL: <http://journals.openedition.org/aspd/543> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aspd.543>.

CHRIS Alden, 2004, Introduction thématique, *Afrique contemporaine*, De Boeck supérieur, 2004/4, n°212, p. 9-11.

CONTAMIN Bernard, MILANESI Julien et MONTAUD Jean-Marc, 2008, Les nouvelles logiques de l'aide publique au développement : entre rationalisation, pragmatisme et logiques institutionnelles. *L'Actualité économique*, 84(2), 155-178. <https://doi.org/10.7202/000373a>.

CORNELISSEN Scarlett, 2004, « La politique japonaise de moyenne puissance et l'Afrique : un cadre d'analyse pour dépasser l'opposition réactif-proactif », *Afrique contemporaine*, De Boeck supérieur, 2004/4, n°212, p. 33-53.

DORDAIN Dominique et MOGENET Luc, 2012, « Le paradigme de l'aide projet fait de la résistance : De la dépendance à la réappropriation De Boeck Supérieur | « Afrique contemporaine » 2012/1 n° 241 | p. 11 à 27.

HUGON Philippe, 2010, « Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement* [Online], 1 | 2010, Online since 11 March 2010, connection on 30 July 2019. URL : <http://journals.openedition.org/poldev/118> ; DOI : 10.4000/poldev.118.

KITA Jaroslaw, 2008, L'Aide publique au développement japonaise et l'Afrique: vers un partenariat fructueux ?, *Asie visions* n°10, septembre 2008, Ifri, Centre Asie, Ifri, 34 p.

KAMO Shozo, 2004, « De l'engagement économique à l'engagement politique : les nouvelles orientations de la politique africaine du Japon », *Afrique contemporaine*, De Boeck supérieur, 2004/4, n°212, p. 55-66.

LEBOVICS Maxime, 2007, « Analyse des apports et des contraintes du développement participatif » De Boeck Supérieur | « *Afrique contemporaine* » 2007/3 n° 223-224 | p. 403 - 432.

MAKOTO Sato, et Chris Alden, 2004, « La diplomatie japonaise de l'aide et l'Afrique », *Afrique contemporaine*, De Boeck supérieur, 2004/4, n°212, p. 13-31.

MEILLASSOUX Claude, 1960, « Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'autosubsistance », *Cahiers d'études africaines*. Vol 1, n° 4, p.38-67.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DU SENEGAL, Agence nationale de Statistique et de Démographie (ANSD), 2008, la monographie de la pêche artisanale et de la forêt, janvier 2008, 55 p.

NGENDAKUMANA Serge, DAMME P. Van, MAPATANO Sylvain, NIYONKURU Deogratias, SANGINGA Pascal., and ISUMBISHO Mwapu., 2013, « Processus d'évaluation des incidences de la gouvernance des ressources naturelles par la méthode «

matrice d'influence » au Burundi et Sud Kivu. », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Horssérie 17 | septembre 2013, Online since 12 September 2013, connection on 30 July 2019. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/13836> ; DOI : 10.4000/vertigo.13836.

OBAYANSHI Minoru, 2004, « TICAD, un processus favorable au développement de l'Afrique ? », *Afrique contemporaine*, De Boeck supérieur, 2004/4, n°212, p. 77-89.

OGASAWARA Minoru, 2004, « la coopération japonaise à l'égard de l'Afrique : vers une coopération Asie-Afrique », *Afrique contemporaine*, De Boeck supérieur, 2004/4, n°212, p. 67-76.

PAJON Céline, 2020, « La diplomatie économique du Japon en Afrique. Un bilan de l'ère Abe, entre priorités stratégiques et réalités de terrain », *Notes de l'Ifri*, Ifri, décembre 2020, 30 p.

SALEM Cormier et CHRISTINE Marie, 1995, Motorisation des pirogues et nouveaux espaces halieutiques en Afrique de l'Ouest In : *Chauveau Jean-Pierre (ed.), Yung J.M. (ed.) Innovation et sociétés : quelles agricultures? quelles innovations? : 2. Les diversités de l'innovation* Montpellier : CIRAD, Séminaire International d'Economie Rurale, 14., Montpellier (FRA), 1993/09/13-16. ISBN 2-87614-199-X, p. 195-205.

TINSAKRE Konkobo, 2013, Évaluation de projets/programmes dans les pays en voie de développement : cas de quatre projets au Burkina Faso. Sociologie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013. Français. ffNNT : 2013TOU20029ff. fftel-00976828, 315 p.



Genre et recherche de renseignements dans la partie septentrionale du Cameroun pendant la période coloniale française

André DIA

Université de Maroua /Cameroun/ astandia@yahoo.fr

Résumé

Longtemps resté en marge de la recherche historique, les femmes à travers la nouvelle histoire née dans un contexte où le genre est privilégié, devient de plus en plus objet de l'Histoire. Dans un pays aussi fortement contrasté que le Cameroun, parler de la condition générale de la femme et de son rôle dans la quête de l'information et partant du renseignement paraît de prime abord comme une sorte de gageure. La femme a ainsi pu, au fil du temps, s'imposer dans ces sociétés africaines, essentiellement dominée par la junte masculine, en participant pleinement aux activités de la société. En effet, ces femmes par leurs différentes activités participent activement à l'évolution sociopolitique, économique et même sécuritaire de la société. Parmi ces multiples activités figure, en bonne place, la recherche du renseignement. A travers différentes techniques de recueils d'informations (charme, espionnage, ruse, etc.) la femme africaine a apporté sa pierre à la construction de l'édifice politico-sécuritaire dans les sociétés africaines de manière générale et au Cameroun de manière spécifique.

Mots clés: Femmes, information, espionnage, agent, ruse, renseignement, Cameroun colonial.

Abstract

From Margin gender got full interest and privilege approach in historical research. In a deep contrasted country like Cameroon whereby gender second class consideration downplay women contribution to data collection, challenge their contribution to a sensitive area like intelligence. Despite those stereotypes, women struggled for their emergence in African societies through their socio-political, economic activities and as well as in the evolution of security. The complexity of security related data collection is in need of alternative methodologies for access to information in intelligence area of study. Therefore, charm, espionage, cunning brought back gender at the foremost place of the new history. The purpose of this study is to analyze those technics only women provided in the intelligence case study in Africa by restoring preeminence and pride that rehabilitated them in the construction of the political and security areas in Cameroon and beyond.

Key words: Intelligence, gender study, alternative data collection, espionage, Cameroon

Introduction

L'histoire de l'Afrique et des Africains, au-delà de l'intérêt qu'elle porte et qu'elle continue de porter à l'étude des systèmes politiques, économiques et sociaux, s'étend progressivement vers de nouveaux horizons. Ce sont notamment des problématiques liées à l'étude de la junte féminine. Pourtant certaines femmes africaines et camerounaises en particulier ont occupé des places de premier plan dans la société.

C'est le cas d'Hatchepsout, pharaonne égyptienne de la 18^e dynastie Movouloukou, reine dissidente Mboum (T.M. Bah et AL, 1998, p.125), ou encore Matedeuré (P. Fadibo, 1997, p.18.), grande prêtresse moundang. Ces exemples, pris parmi tant d'autres, qui montrent de manière significative la prépondérance des femmes dans les domaines politico religieux, ne remet nullement en question le caractère fortement phallocratique et oligarchique des sociétés africaines dans lesquelles, on a l'impression que tous les droits revenaient aux hommes.

Avec ses multiples rôles et obligations (tenancière de buvette, vendeuse de charme, concubines, épouse, religieuse ou croyante etc.), la femme a posé son empreinte indélébile dans la recherche de l'information.

Conduire une réflexion sur l'information et partant le renseignement nécessite au préalable une définition de ces termes clés qui nous permettra d'apporter des précisions au sens des mots qu'on utilisera tout au long de cette analyse. Ainsi une information peut s'appréhender comme un matériel non-évalué et non-exploité présentant un intérêt

pour un service de renseignement (J. Baud, 1998, p.311), c'est aussi une indication, un éclaircissement donné sur quelqu'un ou quelque chose. C'est un ensemble de connaissances de tous ordres sur un adversaire potentiel utile au pouvoir public et au commandement militaire (P. Maubourguet, 1996, p.877).

Dès lors nous voyons que la définition de l'information s'enrichit d'un auteur à l'autre, ce qui nous amène à dire en définitive qu'informer c'est donc avertir, instruire ou renseigner quelqu'un sur un fait. A cet égard, on peut affirmer que l'information est la « matière première » du renseignement et qu'un renseignement est une information élaborée pertinente et utile correspondant aux besoins de celui qui la reçoit (H ; Brigitte, 1998, pp.10-11). Information et renseignement peuvent donc se résumer en ce qu'une information est une indication, un éclaircissement visant à faire connaître quelque chose et le renseignement une somme d'informations élaborées, vérifiées et synthétisées destinées à un groupe ne restreint de personnes.

La recherche du renseignement, qui est synonyme d'enquête et qui désigne par la même occasion une activité secrète pratiquée le plus souvent par les hommes au Cameroun, a vu l'implication singulière de la femme avant et pendant la période coloniale dans ce pays et c'est notamment pour en témoigner que nous proposons cette réflexion qui va s'articuler autour d'une question centrale : quel rôle la femme a-t-elle joué dans la structure du renseignement au Cameroun pendant la période coloniale française et quel est son apport

dans la quête de l'information ? Il s'agit ici d'une part de montrer l'action de la femme dans la quête de l'information et la conquête du territoire, et d'autre part de mettre en exergue, non seulement son apport informationnel dans la lutte contre le banditisme dans la partie septentrionale du pays, mais aussi son dévouement dans la recherche et la préservation de la paix et de la sécurité au Cameroun pendant la période coloniale française.

Pour conduire cette réflexion, nous nous sommes appuyé sur une démarche méthodologique qui a été guidée premièrement par la consultation des données d'archives, notamment les Archives Nationales de Yaoundé (ANY) et les Archives Provinciales de Maroua (APM) au Cameroun, mais aussi les archives du Centre des Archives d'Outre-Mer (CAOM) à Aix en Provence en France. Ces données ont été complétées par une documentation écrite et renforcées par les sources orales qui sont d'une importance capitale dans l'écriture de l'histoire africaine.

L'exploitation et l'analyse de ces différentes sources nous ont permis de retenir l'essentiel et de construire ce corpus divisé en trois parties. La première partie traite de la cooptation des services de renseignement traditionnels par l'administration coloniale au Cameroun (qui s'est avéré indispensable pour le contrôle de la population) et montre que l'implication de la femme dans le domaine du renseignement ne date pas de l'ère coloniale. La deuxième partie analyse les différentes techniques utilisées par la femme pour avoir des informations.

A travers ses diverses activités professionnelles, la femme a su capitaliser son charme et son intelligence pour les mettre au

profit des services de renseignement. La troisième partie porte sur le rôle et les techniques utilisés par les « sœurs » religieuses pour dans le recueil des informations.

1.La cooptation des services de renseignements traditionnels

L'Afrique, pendant la période précoloniale, était constituée d'une multitude d'entités politiques plus ou moins autonomes. En effet, au XIX^e siècle, le continent regorgeait non seulement de royaumes et de principautés, mais aussi de lamidats, sultanats et d'entités politiques dites *kirdi*¹ plus ou moins organisées. L'étude de cette organisation politique permettra de voir l'immensité de pouvoir qui incombait aux chefs traditionnels, ces chefs qui avaient la maîtrise de l'information, élément fondamental qui leur permettaient de toujours garder leur désir du pouvoir. En arrivant sur le sol africain, les colons avaient compris qu'il fallait commencer par l'information en cooptant les services de renseignements existants.

La fin de la première guerre mondiale, Français et Anglais devenaient les nouveaux maîtres du Cameroun, ceux qui avaient désormais la charge de conduire les affaires aussi bien politiques, économiques que sociales du pays. Mais les colons vont se heurter à une population qui leur est hostile en commençant par les chefs traditionnels qui voyaient en ces Européens une menace pour leur autorité et l'on comprend pourquoi.

¹ C'est une dénomination péjorative donnée par les Peuls et plus tard les Colons aux groupes ethniques non islamisés originaires du Nord du Cameroun et du Tchad

En effet, entre la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle, il existait au Cameroun comme partout ailleurs en Afrique, des entités politiques traditionnelles très structurées et qui avaient à leur tête un sultan ou un *lamido*², qui était l'autorité suprême et qui avait le pouvoir de gérer son royaume comme il l'entendait. L'arrivée du colonisateur représentait un danger pour les souverains qui voyaient venir la restriction de leur autorité dans leurs royaumes. D'opposants farouches, les *lamiibe*³ vont peu à peu, à travers des compromis avec l'autorité coloniale, se mettre à sa disposition.

Ils deviennent ainsi les auxiliaires de l'administration coloniale. Dirigeant des réseaux de renseignements traditionnels importants et efficaces, ces chefs seront d'un apport considérable dans le rétablissement de l'ordre au sein de leurs régions respectives. En effet comme l'écrit D. Abwa, (2000, p.49) :

les colonisateurs ne pouvant se passer des chefs indigènes qui constituaient les intermédiaires obligés entre autorité (...) et la masse de la population qu'ils dirigent et n'ayant que partiellement réussi à se substituer à eux, vont entreprendre à collaborer avec eux, afin d'avoir le maximum d'informations sur ces territoires qui sont désormais plus ou moins les leurs

Les chefs traditionnels sont ainsi sollicités parce qu'avant et pendant la colonisation, ils jouissaient d'une autorité réelle sur leurs sujets. Ils étaient respectés et craints et avaient surtout une connaissance parfaite de leurs zones de commandement.

² Chef traditionnel

³ Terme peut désignant plusieurs chefs traditionnels

Les Français entreprennent alors, dans la mesure du possible, de collaborer avec les autorités traditionnelles, participant alors du renforcement de leur autorité sur les populations et ce à travers l'*indirect rule*⁴ adaptée aux canons de la colonisation française (A. Dia, 2012, p.68). Ces *lamiibe* vont alors mettre leurs sources et services de renseignement au profit de l'administrateur devenant ainsi des partenaires d'une administration coloniale prosaïque. Source constituée en grande partie des femmes dont l'implication dans le domaine de la quête de l'information ne date pas de la période coloniale.

1.1.Le renseignement au féminin: une nécessité bien avant l'ère coloniale

La nécessité de mettre sur pied un système de renseignement qui compte avec les femmes aussi bien dans les chefferies traditionnelles et les sociétés dites modernes résulte du fait que les souverains ou les chefs traditionnels, ont eu besoin sur le plan interne, de consolider leurs pouvoirs et d'asseoir une autorité durable dans leurs zones respectives d'influence, mais aussi de déjouer l'ambition de ceux qui souhaitaient accéder au pouvoir. Sur le plan extérieur, il s'agissait de sauvegarder la sécurité des frontières et de rester sur ses gardes contre l'ennemi. Les agents de renseignement qui étaient « les yeux et les oreilles » du chef traditionnel et plus tard du colonisateur vont rivaliser

⁴ C'est une administration indirecte mis en place par l'Empire britannique dans leurs colonies africaines. C'est un système qui associe les autochtones à l'administration de la colonie. Au Cameroun, ce sont les autorités indigènes qui administraient les populations locales selon leurs coutumes, tout en restant sous le contrôle de l'Empire britannique.

d'ardeurs et de ruse pour attirer l'attention de leurs hiérarchies respectives. Leurs sélections étant très rigoureuse, les agents de renseignements étaient soumis à un certain nombre d'épreuves qui déterminaient leur aptitude à pouvoir exercer ce métier.

A la force de leur caractère, de leurs intelligences et de leurs aptitudes physiques, les agents de renseignement vont ruser d'habileté et de techniques pour pouvoir ramener des informations utiles au chef. Les femmes, contrairement aux hommes, avaient d'autres atouts spécifiques. Dans l'univers du renseignement, elles ont joué et continuent à jouer un rôle indéniable. Qu'elles servent d'informatrices, d'alibis, qu'elles soient elles-mêmes en mission pour recueillir des informations dans des domaines stratégiques ou non, les femmes font souvent baisser la garde à leur interlocuteur. Elles sont et ont toujours été une nécessité pour l'acquisition du renseignement humain.

Avant et pendant la période coloniale, les souverains contractaient des mariages avec des princesses ou des femmes nobles des chefferies voisines ou lointaines, amies ou ennemies dans des buts stratégiques et la femme était au centre de la manœuvre. Ce fut le cas dans l'une des entités politiques centralisée de la partie septentrionale du Cameroun : le royaume du Wandala

1.1.2 Les mariages : Entre impératifs de renseignement et alliances stratégiques

Le royaume du Wandala est l'une des premières entités politiques fortement centralisées à s'être formées au sud du Lac Tchad. Ce royaume s'est formé

entre la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle à partir d'une agrégation des clans et des cités Saw ou Sao. C'est le rassemblement de ces clans, suivi de leur intégration progressive qui a donné naissance à ce bloc considérable entre le Bornou au Nord, le Baguirmi et les pays kotoko au Nord-Est (J. Vossart, 1953, pp.32-33).

Le royaume est centralisé autour d'une autorité politique appelé *Tliksé* ou chef, qui étend, sur le plan politique, son influence sur les pays kotoko à l'Est et sur les Guiziga, Zoumaya et montagnards de Koza au Sud. Du XV^e au XX^e siècles, le royaume du Wandala a su mettre sur pied une organisation politique et administrative assez forte, généré un commandement centré sur la personne du *Tliksé* qui est en même temps le détenteur du pouvoir politique et des charges religieuses.

Ce dernier est en effet le guide, l'éclaireur, à qui il revient d'organiser et de gérer le pouvoir, de désigner les notables devant l'aider dans la gestion quotidienne du royaume, de choisir des agents de renseignement les plus proches afin d'avoir une vue éclairée de tout ce qui se passe dans sa communauté et au-delà de ses frontières.

Pendant les conquêtes territoriales menées par les *Tliksé* du Wandala depuis le XVI^e siècle, les femmes ont pris une part très active en tant qu'agents de renseignement. Leurs différentes contributions ont permis de mener des actions décisives. Ainsi l'apport de la femme dans le royaume du Wandala peut s'illustrer à travers la conquête de la Cité-Etat Gréa d'une part et du royaume Maya d'autres parts.

La Cité-Etat Gréa (village du département du Mayo sava) était entourée d'une importante fortification qui lui permettait de résister énergiquement aux attaques ennemies en l'occurrence celle des Mandara (E. Mohammadou, 1995, p.85). Cette situation géographique n'enchantait guère le *Tliksé* Sankré Yéwé du Wandala, car Gréa constituait un véritable obstacle à son projet expansionniste. Lors d'un conseil de notables, un des dignitaires conseilla au *Tliksé* d'utiliser les femmes Mandara afin de pénétrer la Cité-Etat Gréa, comme le rapporte E. Mohammadou (1995, p.86.) :

Si sa majesté (...) veut pénétrer dans les murs de Gréa, ce n'est pas la force qu'il convient d'utiliser, mais user de la ruse. Nos filles sont belles et nombreuses, or Gréa manque de femmes pour leurs hommes (...) Marions nos filles pour avoir raison de leur résistance. Une fois à l'intérieur de la cité, voici ce que ferons nos enfants ; elles prétendront que toute viande leur est interdite à l'exception du gibier. Si leurs maris leur égorgent des bœufs, des moutons, des chèvres ou même des coqs elles refuseront d'en toucher la viande et réclameront du gibier. Pour satisfaire leurs épouses, les hommes de Gréa seront bien obligés de partir à la chasse. Ce jour-là, nos filles nous informeront et nous profiterons pour pénétrer dans la cité.

Une fois cette stratégie mis en place, les filles du Wandala épousèrent comme convenu les hommes de Gréa et un jour *Tliksé* de Gréa Nadjouwé organisa une chasse collective. La cité se vida de ses hommes les plus valides. Respectant les consignes de leurs parents les femmes mandara, épouses des Maya, informèrent leurs parents de l'état de la cité.

Aussitôt le *Tliksé* Sankré Yéwé et ses hommes vinrent à l'assaut de la cité. Ils la détruisirent complètement et les survivants trouvèrent refuge soit dans les montagnes environnantes, soit vers la plaine du Logone d'où étaient venus leurs ancêtres (E. Mohammadou, 1995, p.87). Abondant dans le même sens, la conquête du royaume Maya par l'épouse de Sankré Yéwé en est édifiante.

Après la conquête de Gréa, Sankré Yéwé, se croyant être le maître des plaines qui entouraient sa capitale, fut informé par les *kraha Tliksé*⁵ de l'existence d'un puissant chef maya. Celui-ci dirigeait le royaume dont la capitale était Doulo. Ce territoire était militairement inexpugnable. Face à cette situation, Sankré Yéwé mis en place une stratégie basée sur l'action de la femme qui va s'avérer déterminante pour mener à bien son action. Sa stratégie consistait d'abord, avec une certaine ruse, à nouer des relations amicales avec le *Tli*⁶ Maya, après quoi demander en mariage l'une de ses filles et à travers elle, finaliser son projet d'expansion (N. Mgbakim, 2000, pp.34-36).

A travers de nombreux cadeaux offerts régulièrement au *Tli* Maya, Yéwé réussit à éveiller l'attention du chef Maya qui finit par envoyer ses émissaires à Kérawa, capitale du royaume Wandala, afin de découvrir et connaître qui était son mystérieux bienfaiteur. Les émissaires furent accueillis dignement et avec tous les égards possibles. C'est dans cet environnement bon enfant que le *Tliksé* Yéwé leur fit savoir son intention de vouloir épouser l'une des filles de *Tli* Maya et associa à

⁵ Ce sont les agents de renseignement du chef

⁶ Chef suprême des mayas

cette demande des chevaux, des étoffes et du bétail. Le chef Maya n'a pas tardé à répondre. Le mariage fut vite célébré et la princesse maya fut intégrée au gynécée royal du Wandala. Dans le harem royal la « *Hillé* »⁷ maya bénéficia d'un traitement spécial, dont ses fréquents voyages à Doulo dans le but de rendre visite à ses parents. C'est ainsi que Sankré Yéwé put gagner la confiance de sa femme et lui fit savoir son intention de conquérir Doulo. Il réussit à la convaincre que par cette conquête, elle deviendra elle aussi la femme la plus puissante du royaume.

A travers les multiples voyages de sa femme, le *Tliksé* Yéwé a pu se rendre compte qu'au début de chaque saison sèche, les hommes valides de Doulo allaient à la chasse et à la pêche dans la plaine du Logone, localité assez éloignée de la capitale du royaume Maya. Cette campagne de chasse durait pratiquement toute la saison sèche car il fallait sécher ses prises de gibiers et poissons afin de pouvoir constituer des réserves qui permettront à tout le royaume de tenir jusqu'à la prochaine saison de chasse.

Cette saison de chasse et de pêche laissait présager une vulnérabilité de la capitale du royaume maya. La princesse maya a convenu avec son mari qu'elle va mettre en place un système d'information à distance afin de tenir son mari au courant de la situation à Doulo lors de son prochain voyage. A la fin de la saison des pluies la princesse décida de se rendre à Doulo. Une fois chez ses parents, la princesse demanda à son père l'abattage d'une grande quantité de *djoué*⁸

non loin du village car disait-elle son mari appréciait les mets cuisinés avec ce produit traditionnel et qu'il fallait qu'elle rentre avec une bonne réserve puisque les femmes de Kérawa n'en connaissent pas la fabrication.

Le père, ne se doutant pas du subterfuge, n'hésita pas à accepter la demande de sa fille. La saison de chasse arriva enfin et les hommes de Doulo se substituèrent au rituel annuel. Ne percevant aucun signe jusqu'à la mi-saison sèche, le *Tliksé* Sankré Yéwé mis sur pied un dispositif de prévention entre Kérawa et Doulo où il posta ses *kraha-tliksé* qui lui permettait de suivre l'évolution de la situation à Doulo. La patience du chef finit par porter ses fruits car un beau matin les guetteurs du *Tliksé* Sankré Yéwé aperçurent une abondante fumée montée au ciel du fait de la combustion des *djoué*. C'était le signal convenu avec la princesse pour mettre le *Tliksé* au courant du départ des guerriers de Doulo.

Somme toute, même si on peut noter un acte de trahison de la part de la femme dans ce deuxième exemple historique, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle participe de manière évidente dans ces deux situations, non seulement à la recherche et à la transmission de l'information, mais aussi, marque son empreinte dans la matérialisation de la politique expansionniste des chefs Wandala. Reine ou épouse, vendeuse de charme ou tenancière de buvette, la femme a su utiliser ses différents atouts pour les mettre au service de la recherche de l'information.

⁷ C'est le nom pour désigner la Reine maya

⁸ Arbre à partir duquel les femmes maya fabriquaient par combustion une sorte de gel

gemme très utilisée dans la préparation des mets traditionnels

2. Les maisons closes : épicerie de la quête du renseignement

La prostitution, considérée par les autorités traditionnelles et coloniales, comme une dépravation des mœurs était sévèrement réprimandée pendant la période coloniale au Cameroun d'une part et d'autre part, cette activité était reconnue par ces mêmes autorités, comme source importante d'informations pouvant aider à résoudre certains problèmes sociaux notamment la lutte contre le banditisme.

Le paysage sociopolitique au Nord du Cameroun au début de la période coloniale laissait voir un pays en proie à des tensions diverses notamment entre populations musulmanes et populations païennes d'une part et d'autre part entre peuples dits *kirdi* et les colonisateurs⁹. Ces différents antagonismes s'accompagnaient d'actes de défiance, de banditisme et les actes de violences s'y déroulaient de manière répétitive, si bien les colons se sont attelés à rechercher des moyens appropriés pour avoir raison de ces groupes réfractaires¹⁰.

Entre 1920 et 1933, d'innombrables actes de banditisme et d'hostilités furent perpétrés par les *kirdi* non seulement sur certains de leurs voisins mais aussi sur des administrateurs coloniaux. Ainsi les *kirdi* de montagne, profitant de leur site refuge, donnèrent du fil à retordre aux colons, ce qui amena le Capitaine Pitton, dépassé

par les événements à écrire en 1923 :

Cette situation ne peut s'éterniser. Pour arriver à obtenir la soumission de ces rebelles, il faudrait frapper dans les groupements les plus importants : groupement de Daba situé à 18°43 de longitude et de 10°2 de latitude, groupement Bori situé à 13°43 de longitude et de 9°54 de latitude. Chacun de ces groupements comprend environ une vingtaine de villages et quatre milles guerriers armés de flèches empoisonnées et de sagaies qu'ils manient avec dextérité¹¹

Pour pouvoir remédier à cette situation, plusieurs colons s'y sont essayés mais sans succès. Les actes d'insubordinations et de défiances accompagnées de vols de bétail et de biens des populations à redoubler d'intensité. C'est le cas surtout des habitants de Libam et Liline, considérés comme des professionnels du banditisme et des razzias, et qui étaient toujours en lutte ouverte avec leurs voisins.

Le rejet du colon est allé *crescendo* aussi bien dans les montagnes que dans les plaines. Après des interventions policières sans rendements, dont l'objectif était la soumission de ces peuples réfractaires, les administrateurs coloniaux s'engagèrent dans une politique non violente dite d'« apprivoisement » que nous pouvons voir en filigrane dans ces propos de l'administrateur Carde :

(...)il est donc indispensable que la différence entre la politique indigène des deux puissances (Allemagne et France) trouve sa marque dans une ligne de conduite de persuasion, d'apprivoisement de laquelle nous ne nous départirons pas et

⁹ APM, APA 11854/E, rapport de tournée du 16 septembre au 4 octobre 1934 par l'administrateur adjoint Leger

¹⁰ APM, IAC 1752/17, note du chef de région du Logone et Chari à Monsieur le Haut commissaire de la République française au Cameroun, 28 juillet 1920

¹¹ ANY, APA 12065/E, Région nord, réorganisation et limite de la Région, lettre du 16 août 1920

qui seule pourra amener des progrès réels et tangibles dans la voie de la modification que nous nous sommes imposés (...) nous devons allier les chefs locaux dans cette nouvelle politique de pacification en les incitant à nous fournir des renseignements sur ces populations récalcitrantes¹²

Dans cette politique participative, les chefs locaux allaient singulièrement s'impliquer en mettant leurs services de renseignement ainsi que leurs différentes sources d'informations au service de l'administration coloniale (A. Dia, 2002, p.133). Les agents de renseignement officiels et occasionnels ainsi que les interprètes ¹³ seront vivement sollicités.

Dans tout ce dispositif informationnel et sécuritaire figure en bonne place la femme et notamment la tenancière de buvette, l'épouse souvent déçue et chagrinée et bien évidemment la femme libre, qui apporte une contribution non négligeable dans la résolution de ces différents problèmes socio sécuritaires.

2.2. *Ajabaaru*¹⁴ et *Saaré mbal*¹⁵ : lieux privilégiés de la quête de l'information dans la lutte contre le banditisme

Connue comme étant le plus vieux métier du monde, la prostitution est également l'une des plus vieilles sources

¹² CAOM, APA, Carton 30, dossier 258, lettre n°595 du 19 octobre 1925

¹³ Pour mieux comprendre l'action des interprètes dans la quête des renseignements, voir l'article de Dia A., 2012. « Police et renseignement au Cameroun français. Entre surveillance du territoire et radicalisation du système de contrôle colonial (1919-1960) » in *Maintenir l'ordre colonial Afrique et Madagascar, XIX^e – XX^eS*, PUR, pp. 65-84

¹⁴ Maisons closes

¹⁵ Buvettes traditionnelles

d'information qui ne commence pas avec la colonisation. Aujourd'hui ses adeptes portent le nom de « vendeuse de charme ». Habitant dans des zones bien aménagées, certaines femmes qui n'ont pas de mari, encore appelé *Ma jol koallé* ou *Burvulla* en moundang et guiziga (deux dialectes de l'Extrême-nord du Cameroun) exercent leurs activités sans crainte. Ces femmes exerçant officiellement leurs activités devaient, en contrepartie, fournir des renseignements aux agents non seulement du *lamido* ou *Gon* (chef traditionnel), mais aussi au « commandant »¹⁶ lorsqu'il en avait besoin.

Ainsi, ces femmes étaient des sources non négligeables d'informations. Elles sont le point de rencontre de diverses personnes au statut social divers. La technique utilisée pour la quête de l'information est simple. En effet c'est à travers de longues causeries, où les différents prétendants abordent divers thèmes, pour attirer l'attention de ces femmes libres, que les informations fusent. C'est ainsi que les prétendants laissent très souvent échapper des renseignements précieux, comme le confirme I. Saïbou (2001, p.34) :

Convaincre une prostituée passe par une cour assidue, souvent laborieuse et toujours onéreuse. C'est donc pendant ces longues séances de causeries où l'on veille à ne pas être ennuyeux, à se montrer intéressé que les informations fusent sur des questions multiples, selon l'orateur à savoir, entre autres, le mouvement du bétail, le recel des malfaiteurs, les projets d'attaque, les économies gardées à domicile, les activités des rivaux et bien d'autres.

¹⁶ Dénomination par laquelle les Africains désignaient l'administrateur colonial

En réalité ces « vendeuses de charme » constituent un réseau d'informations fiables, car c'est davantage auprès d'elle que le bandit peut avoir une bonne cachette et/ou le gendarme peut venir l'arrêter. Ces femmes qui ont pratiquement renoncé à se marier sont incontournables aussi bien auprès du bandit qui cherche à tout savoir sur les mouvements des gendarmes, et de ces derniers eux-mêmes, qui côtoient ces dames dans le but d'arrêter les malfaiteurs.

L'important ici, c'est de pouvoir user de ses talents oratoires, afin de les convaincre pour la bonne cause, c'est-à-dire la lutte pour la paix et la sécurité des personnes et des biens, car le droit d'exercer leurs activités en dépend. Ainsi, les femmes libres sont pour la plupart des partenaires qui travaillent en collaboration avec le chef, les agents de renseignement et partant l'administration coloniale, en gage d'une protection et d'un droit d'exercer leur profession, car pour ces femmes : « (...) Il n'y a ni garantie, ni confiance avec les bandits, les voleurs et qui viennent nous voir, bien qu'ils rémunèrent bien. Ils peuvent changer du jour au lendemain de comportement et notre vie peut être en péril. En collaborant avec les autorités, nous sommes tranquilles et nous nous sentons protégées »¹⁷.

En plus des femmes libres, les tenancières de buvettes prennent également une part active dans la quête de l'information. Encore appelée *Ma zak hiémi*¹⁸ ou *Gzas Muzum*¹⁹, ces femmes sont une source

importante et intarissable d'informations, car chaque jour, lorsqu'elles exercent leurs métiers, elles reçoivent différentes personnes qui, soit autour d'unealebasse de *bil-bil*²⁰ ou de *matango*²¹, ou d'une assiette de bouillon laissent libre cour à leurs pensées. Beaucoup de personnes viennent là dans le but d'oublier les dures péripéties de la vie dans l'alcool ; ou simplement pour passer du temps entre amis et faire la cour aux jeunes vendeuses.

2.2.1 Les tenancières de buvettes traditionnelles

La vente de la bière locale dans les villages, bien que très lucrative pour les vendeuses, a quelques fois des retombées négatives sur la société. Ainsi, les buveurs lorsqu'ils sont bien éméchés n'arrivent plus à se contrôler et se livrent aux bagarres, troublent la tranquillité publique et font du vacarme, ceci parfois à des heures avancées de la nuit.

Ces différents inconvénients poussent les autorités publiques à lancer des ultimatums de fermeture de buvette. Lorsqu'on sait que la plupart des femmes dans les zones rurales ne vivent que du revenu de ce commerce, on comprend facilement leur participation à la quête de l'information, qui apparaît comme une condition sine qua non pour exercer leur activité²². C'est donc dans une crainte permanente de sanction que les *Waa zak hiémi*²³ se sentent obligé de s'associer aux forces de l'ordre et d'être serviables

¹⁷Entretien de l'auteur avec Massing julienne, Gazaro, février 2007

¹⁸ Tenancière de buvette en langue moundang

¹⁹ Vendeuse de bière traditionnelle en langue guiziga

²⁰ Bière locale faite à base de mil ou de sorgho qu'on retrouve généralement dans le Nord du Cameroun

²¹ Vin de palme très prisé au Sud du Cameroun

²² Entretien de l'auteur avec Moussa Lamé, *boui* de Midjivin, Midjivin, mars 2000

²³ Pluriel de *Ma zak hiémi* (tenancière de buvette)

envers la société en procurant aux agents de renseignement les informations utiles.

Tout comme dans les *Ajabaaru*, les bars traditionnels sont des endroits de rencontre des hommes venant de tous bords. Généralement tenus par les femmes, Ces bars sont l'endroit indiqué pour discuter librement. En conséquent, c'est aussi le lieu le plus prisé pour recueillir le plus d'informations possibles et ces femmes l'ont bien compris. Etant souvent elles mêmes des consommatrices, elles travaillent discrètement, comme le rapporte ce témoignage de l'agent Wadjou (A. Dia, 2001, p.26) :

Certaines vendeuses de bil-bil nous aident beaucoup dans le recueil des informations. Nous allons souvent dans les buvettes et joignons l'utile à l'agréable. Nous faisons notre travail, nous offrons des tournées pour mettre les gens en confiance et recueillir leurs propos. Des fois nous rencontrons des personnes inconnues dans le village et c'est généralement la vendeuse qui nous donne des informations sur cette personne. C'est vrai que souvent on rentre bredouille, mais la majeure partie du temps, on a toujours des informations très utiles à ramener au chef.

Une autre source d'information, non moins importante exploitée par les agents de renseignement est la déception, surtout amoureuse, des femmes. Ainsi l'être non aimé ou rejeté, voulant le plus souvent se confier, raconte tout ce qu'il connaît de son partenaire, même les plus petits secrets ou les confidences qu'ils s'étaient dits en toute intimité.

Cette situation fut mise à profit à Piwa, dans l'Extrême nord du Cameroun, comme nous le rapporte Passalé Baissouaré :

Mon père qui était agent de renseignement du chef pendant la période où les Blancs vivaient encore chez nous, nous a raconté l'histoire de Manié. Manié était une femme mariée depuis plus de quinze ans, et elle était très heureuse avec son mari. Cependant Pagoré le mari de Manié était un homme infidèle, car il avait une maîtresse dans le village voisin. Manié ayant appris que son mari avait une liaison, était tellement meurtrie. Emportée par la colère et le mépris, elle a commencé à raconter à qui voulait l'entendre les activités de son mari qui était un contrebandier et un voleur qui agissait en cachette. En effet, Pagoré volait des troupeaux de moutons et de chèvres et les revendait dans les villages environnants. Pagoré, qui autrefois, était insoupçonné parce qu'exemplaire par son comportement apparent, fut l'objet d'enquête par les agents du chef et quelques mois plus tard il fut arrêté en flagrant délit,²⁴

La prostitution, le vol, la vente d'alcool, l'infidélité, condamnée par les saintes écritures, amèneront bon nombre de femmes à embrasser le christianisme pour des raisons diverses. Ces femmes pensent qu'en écoutant la parole de Dieu, elles auront la miséricorde du Seigneur par la repentance le jour du jugement dernier. Cependant ces repentances et ces confidences faites aux Hommes d'églises constituent également une mine d'informations largement exploitées par la hiérarchie épiscopale et les services de renseignement.

²⁴ Entretien de l'auteur avec Passalé Baissouaré, agent de renseignement, Piwa, août 2005

3. Les « sœurs » religieuses et la recherche de l'information

Le vent du christianisme qui souffle sur la côte ouest africaine depuis le début du XIXe siècle atteint le territoire du Cameroun le 18 mars 1890, avec l'arrivée des pères pallotins, premiers missionnaires à fouler le triangle national camerounais. 1890 sera alors considérée par les spécialistes des questions religieuses comme année de naissance du catholicisme au Cameroun (J.P. Messina et J.V. Slageren, 2005, pp.37-46)

Rappelons tout de même que malgré la présence européenne sur la côte camerounaise, le pays n'était pas encore colonisé jusqu'en 1883. Ce pays était donc mal connu des Européens. Il faudra attendre 1884 pour voir les Allemands prendre possession du pays. La présence des Allemands et plus tard des Français avec des troupes armées constituaient une sorte de sécurité pour les missionnaires qui devaient s'aventurer en territoire inconnu (R.O. Etaba, 2007, pp.46-49).

Il y'aura également du côté des missionnaires un retour d'ascenseur en participant à la recherche du renseignement pour renforcer cette sécurité qui paraît fragile. On comprendra alors mieux la politique du Saint-Siège qui a consisté à créer des postes missionnaires là où le besoin se faisait ressentir et surtout lorsqu'il y'avait des ressources humaines capables d'assurer l'œuvre missionnaire.

Le but inavoué de ces différents postes missionnaires, au-delà de convertir les populations locales au christianisme, est aussi de faire du renseignement humain pouvant

aider l'administration coloniale à mieux s'implanter et à mieux préserver la sécurité non seulement de ses ressortissants mais aussi de ces nouveaux peuples conquis. Dans cette recherche de la paix et de la sécurité, tous les hommes d'église vont s'y dévouer. Nous allons ici, autant que faire ce peu, ressortir le rôle des religieuses, communément appelées « sœurs » dans la quête de l'information.

3.3 Les techniques religieuses de recherche d'informations

Le rôle des religieuses dans la recherche des renseignements est donc très ancien. Cette activité n'a pas changé de nos jours car les Hommes d'église disposent toujours des réseaux d'informateurs constitués de fidèles et d'amis. Ils sont les premiers à être au courant des activités non seulement menées par les chrétiens mais aussi par leur entourage c'est-à-dire leurs familles. Ils ne s'intéressent pas seulement à la chose religieuse, ils s'informent aussi bien sur les activités sociopolitiques, qu'économiques. Les prêtres et bien évidemment les « sœurs » sont des véritables sources d'informations pour les services de renseignements.

Dès leur arrivée au Cameroun, les Hommes de Dieu s'installèrent dans toutes les régions du pays et construisirent des chapelles et plus tard des écoles et des hôpitaux. C'est dans ce sens que les églises virent le jour à Mokolo, Mora, Maroua, Kaélé, Yagoua, Kousseri pour ne citer que ces quelques exemples de l'extrême-nord du Cameroun. Sous la houlette des pères Albert Juillé et Yves Plumey, envoyés pour une mission dénommée « Mission Tchad – Cameroun » en novembre 1946, des chapelles seront

construites dans toutes les autres subdivisions du pays (Y. Plumey, 1990, pp.339-350). L'action des « sœurs » au sein des populations locales, leurs différentes implantations et implications dans toutes les sphères de la vie de ces populations leur a donné d'être un véritable réseau de renseignements pour l'administration coloniale.

Les « sœurs » étaient mieux acceptées par les populations parce qu'elles étaient des femmes et entre ces « sœurs » et les femmes des zones rurales et urbaines le contact fût immédiat et la confiance ne tarda pas à s'installer. La « sœur » inspire confiance aux femmes et aux filles et arrache le respect des hommes car en Afrique, de manière général, la femme est écoutée et respectée parce qu'elle est la mère de l'humanité. Dans la quête de l'information l'approche était toute simple, les « sœurs » nouèrent premièrement des relations amicales avec leur entourage. Ces liens leur permirent de côtoyer les habitants de ces lieux, et dans des conversations, elles recueillirent toutes les informations nécessaires. C'est ce que corroborent ces propos de Souhoré :

Lorsque les sœurs de la mission sont arrivées au village, elles étaient gentilles avec tout le monde. Elles apportaient des cadeaux pour les enfants, la famille, souvent même les médicaments. Par la suite, elles nous posaient des questions sur tout. Comment sont les gens, quelles sont leurs habitudes, le chef est-il gentil ou méchant, aime-t-il les étrangers, bref toutes sortes d'interrogations. Elles posaient des questions assez discrètes aux questions inutiles et comme ce sont nos amies, on répond sans rien craindre puisqu'elles ne nous font pas de mal²⁵.

²⁵ Entretien avec Souhoré, chrétienne catholique, Poukebi, mai 2009

Ces séances de causeries sont en fait des techniques de collecte d'informations que les religieuses utilisent pour faire parler ces populations souvent naïves et loin de se douter des véritables motifs de ces entretiens souvent bien organisés. Leurs actions sociales ne sont pas moins désintéressées.

3.3.1 Des actions humanitaires à but informationnel (aux buts inavoués)

Après ces premières prises de contact, les missionnaires vont poser des actes humanitaires en construisant des écoles et des dispensaires. Bien que profitables pour les populations qui en bénéficient, ces infrastructures sont aussi des moyens de prosélytisme et de source de recueil d'information. L'œuvre missionnaire a donné une notoriété, une audience et une grande autorité aux hommes d'église.

Ainsi, la stratégie adoptée par les missionnaires consistait à manifester leur sympathie envers les populations locales. Dans cette perspective, les religieuses se rendaient régulièrement aux chevet des malades aussi bien à l'hôpital qu'à domicile. Ce sont elles qui prodiguaient généralement les soins. Cette marque d'attention éloignait tous soupçons de recueil d'informations. Elles étaient également les premières à aider les démunis et les nécessiteux. A travers ces actions, la population ne gardait que l'image de la bienveillance de Dieu à travers ces dames qui ne servaient que de pont entre le divin et les humains. Cela ne tarda pas à drainer petit à petit, une foule nombreuse vers elles (F. Wassouni, 2001, p.35).

Cependant les missionnaires étaient tenus par la hiérarchie épiscopale de faire un compte rendu de leurs activités. Ainsi les rapports fournis par les missionnaires étaient de véritables notes et synthèses de renseignements recueillis dans leurs zones respectives²⁶. C'est aussi ce que nous confirme le père Pagouo de la mission catholique de kaélé lorsqu'il affirme que :

Les relations entretenues entre les chefs de congrégations ou les prêtres et les chefs de subdivisions étaient tout aussi politiques que religieuses. En effet, les visites des hommes d'église furent des moments propices pour livrer aux administrateurs certaines confidences. Cette transmission des renseignements se faisait loin des regards et des oreilles indiscretes.²⁷

A travers ce qui précède, nous avons mis en exergue le rôle joué par les religieuses de manière singulière dans la quête des informations, mais aussi des missionnaires de manière générale. Mais que doit-on retenir de cette longue quête du renseignement par les femmes de la partie septentrionale du Cameroun ?

Conclusion

La place de la femme dans le renseignement reste encore aujourd'hui très peu étudiée par les historiens. L'étude du genre reste toujours marginalisée dans les ouvrages traitant du renseignement. Pourtant dans plusieurs sociétés africaines en général, et au Cameroun en particulier, la femme, pendant la période coloniale a participé

pleinement à la recherche et à l'exploitation des renseignements. Elle a marqué d'une manière ou d'une autre, sa présence dans ces sociétés africaines de type patrilinéaire où la gestion de la communauté convergait vers un contrôle entièrement masculin.

Dans ces sociétés essentiellement phallogocratiques, elle a pu, par ses diverses activités et son ingéniosité, marquer de manière indélébile son empreinte dans la sphère très réservée des services de renseignement. La femme est ainsi passée du statut de marginalisée à la femme maillon essentiel de la vie socio-économique, politique et sécuritaire.

Soucieuse de la paix et du bien-être de ses semblables, la femme a apporté sa pierre à l'édification et au renforcement des services de renseignement au Nord Cameroun en contribuant à la recherche et à la transmission des informations qu'elle recueille à travers ses diverses sources.

²⁶APM, APA 1180IC, dossier 7, synthèse de renseignements : activités religieuses au Cameroun 1942-1950

²⁷ Entretien avec père Pagouo, kaélé, mai 2008

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Sources d'archives

ANY, APA 12065/E, Région nord, réorganisation et limite de la Région, lettre du 16 août 1920

APM, APA 11854/E, rapport de tournée du 16 septembre au 4 octobre 1934 par l'administrateur adjoint Leger

APM, 1AC 1752/17, note du chef de région du Logone et Chari à

Monsieur le Haut commissaire de la République française au Cameroun, 28 juillet 1920

APM, APA 1180IC, dossier 7, synthèse de renseignements : activités religieuses au Cameroun 1942-1950

CAOM, APA, Carton 30, dossier 258, lettre n°595 du 19 octobre 1925

2. Sources orales

Noms et prénoms de l'informateur	Qualité de l'informateur	Thème abordé	Date de l'entretien
Passalé Baissouaré	agent de renseignement, Piwa	Filature et espionnage traditionnels	17 août 2005
Massing julienne	Femme libre à Djidoma	Les techniques de recherche de l'information	14 février 2007
Souhoré	chrétienne catholique dans le village de poukiébi	Les activités de renseignement des « sœurs » catholiques dans les villages	6 mai 2009
Pagouo	Prêtre à la mission catholique de Kaélé	Le recueil et la transmission des renseignements dans les églises	2 mai 2008
Moussa Lamé	Chef traditionnel de Midjivin	Comment se fait la transmission des renseignements des villages périphériques vers le chef traditionnel	7 mars 2020

3. Bibliographie

- ABWA Daniel, 2000, *Commissaires et Hauts Commissaires de la France au Cameroun (1916 – 1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY et PUCAC, 440 pages
- BAUD Jacques, 1998, *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Paris, Lavauzelle, 740 pages
- BRIGITTE Henri, 1998, *Le renseignement un enjeu de pouvoir*, Paris, Economica, 182pages.
- DIA André, 2001, *Recherche et exploitation des renseignements dans les chefferies traditionnelles du Nord-Cameroun : le cas des Moundangs et des Guizigas de la plaine du Diamaré-Dimension historique*. Mémoire de licence en Histoire, Université de Ngaoundéré, 85 pages.
- DIA André, 2002, *Recherche et exploitation des renseignements aux abords sud du lac Tchad : le cas de la plaine du Diamaré (XIXe-XXe siècles)*. Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Ngaoundéré, 165pages.
- DIA André, 2012. « Police et renseignement au Cameroun français. Entre surveillance du territoire et radicalisation du système de contrôle colonial (1919-1960) » in *Maintenir l'ordre colonial Afrique et Madagascar, XIXe – XXe S*, PUR, 240 pages.
- ELDRIDGE Mohammadou, 1995, *Le royaume du Wandala ou Mandara au XIXe Siècle*, Bamenda, Onarest, 333pages
- ETABA Roger Bernard Onomo, 2007, *Histoire de l'église catholique au Cameroun. De Grégoire XVI à Jean Paul II (1831-1991)*, Paris, l'Harmattan, 299 pages.
- FADIBO Pierre, 1997, *Matedeuré : Macuki, Mah Yan et Ma Ce Mbalé moundang (circa 1860-1901)*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Ngaoundéré, 186 pages.
- MAUBOURGUET Patrice, 1996, *Le petit Larousse illustré, Dictionnaire encyclopédique*, Paris, Larose, 1720 pages.
- MESSINA Jean Paul et Jaap Van. Slageren, 2005, *Histoire du christianisme au Cameroun. Des origines à nos jours*, Paris-Yaoundé, Karthala-Clé, 452 pages.
- MGBAKIM Nazaire, 2000, *Femmes et pouvoir dans le royaume du Wandala XVe –XIXe Siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Ngaoundéré, 170 pages.
- PLUMEY Yves, 1990, *Mission Tchad-Cameroun*, Paris, Oblates, 574 pages.
- SAÏBOU Issa, 2001, « Sonngoobé, bandits justiciers dans la plaine du Diamaré au Nord-Cameroun sous l'administration française », in Ngaoundéré *Anthropos*, vol III, p.34-48
- THIERNO Mouctar Bah et Al, 1998, *Acteurs de l'histoire du Nord-Cameroun XIXe et XXe siècle*, vol 3, imprimerie St-Paul, Yaoundé, 246 pages.
- VOSSART Jean, 1953, « Histoire du sultanat du Wandala, province de l'Empire du Bornou », in *Etudes Camerounaises* n°35-36, pp32-33
- WASSOUNI François, 2001, *La mission catholique de Lara 1950-2000*, Rapport de Licence en Histoire, Université de Ngaoundéré, 112 pages



Comprendre la politisation de la politique de coopération et de développement de l'Union européenne au Sahel (1992-2021)

DIALLO Adama

Université Catholique de Louvain / ad.diallo@student.uclouvain.be

KIENDREBEOGO Salif

Université Norbert Zongo / salif.kiendrebeogo@yahoo.com

Résumé

Les relations entre l'Union européenne et l'Afrique Subsaharienne remontent à la création de la Communauté Economique Européenne (CEE) en 1957 qui apportait son soutien aux pays africains au plan économique et social. Toutefois, cette aide s'est progressivement politisée dans les années 90 avec le traité de Maastricht consacrant le passage de la CEE à l'Union européenne (UE), élargissant ainsi son champ d'action et lui permettant dès lors d'agir sur de nouveaux fronts notamment dans les domaines politiques, diplomatiques, stratégiques, économiques, de l'éducation voire culturels. Elle a consacré l'émergence des instruments, tels que la Politique étrangère et de sécurité commune PESC, Politique européenne de sécurité et de défense PESD, devenue par la suite Politique de sécurité et de défense commune PSDC, qui sous-tendent développer l'approche globale de la stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement dans le monde. Pour cette stratégie, le Sahel apparaît comme une zone de prédilection de l'UE en tant qu'acteur principal et un terrain d'expérimentation de la PESD/PSDC dans une forme de partenariat teintée de néocolonialisme. Ainsi, l'UE au travers de ces institutions va jouer le rôle de *messianisme pacificateur* non seulement au Sahel ou en Afrique et dans le monde. Alors la stratégie et les outils utilisés confèrent clairement et donnent une marge de manœuvre voire une large possibilité "aux forces armées" de l'UE de se projeter hors des frontières de l'Union pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale soit sous la demande de l'Etat en situation d'instabilité ou soit par une ingérence humanitaire. Ne possédant pas sa propre force armée, elle est constituée en cas d'une nécessité d'intervention selon la contribution militaire de chaque Etat membre mais qui reste aussi volontaire. Et les interventions militaires sont financées par le mécanisme Athéna mis en place par l'Union.

Mots-clés : Politique, politisation, coopération au développement, Union Européenne, Sahel

Abstract

Relationship between the European Union and the Sub-Saharan Africa date back to the creation of the European Economic Community (EEC) in 1957, which provided economic and social support to African countries. However, this aid gradually became politicized in the 1990s with the Treaty of Maastricht sanctioning the transition from the EEC to the European Union (EU), thus broadening its field of action and allowing it to act on new fronts, particularly in the political, diplomatic, strategic, economic, educational and even cultural fields. It consecrated the emergence of instruments, such as the Common Foreign and Security Policy CFSP, European Security and Defense Policy ESDP, which later became the Common Security and Defense Policy CSDP. It aims developing the global strategy of the European Union for security and development in the world. For this strategy, the Sahel appears to be a favorite zone for the EU as a main actor and a testing ground for the ESDP/CSDP in a form of partnership tinged with neocolonialism. Thus, the EU through these institutions will play the role of peacemaker messianism not only in the Sahel but throughout Africa and in the world. So, the strategy and the tools used are clear and give the opportunity to the "armed forces" of the EU to project themselves beyond the borders of the Union to maintain peace and security either at the request of the State in a situation of instability or by humanitarian interference. As the EU does not have its own armed force, the latter is only constituted in the event of a need for intervention according to the military contribution of each Member State. This is a voluntary decision. Military interventions are then financed by the Athena mechanism set up by the Union.

Key words : Policy, politicization, development cooperation, European Union, Sahel

Introduction

Après la crise libyenne de 2011, une multitude de facteurs seront à l'origine des bouleversements (révoltes) sociaux dans les trois Etats du Sahel respectivement le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Ces facteurs sont d'ordres historique et géographique (la richesse en ressources minérales du Sahel) de la zone.

Le chaos libyen a entraîné l'installation des groupes terroristes et djihadistes et le retour en surface des groupes rebelles touaregs sur leur ancienne revendication, notamment l'indépendance de la zone Azawad vis-à-vis du pouvoir central malien. Ce retour corsé des rebelles touaregs maliens et nigériens de la Libye, mettra à mal la cohabitation sociale des populations et l'appareil administratif et gouvernemental, non seulement au Mali et au Niger qui sont les voisins les plus proches de la Libye mais aussi au Burkina Faso surtout après la chute du régime Compaoré en 2014. (A.Diallo, 2021,p.20-27).

Aussi, cette zone est marquée par des trafics de tout genre. Une situation qui débouçera sur des conflits intercommunautaires, des attaques terroristes et islamistes parfois orientées sur les institutions des Etats précités.

Devant l'insécurité grandissante, ces Etats, animés d'une volonté de conjuguer leurs efforts, font appel à leurs partenaires historiques communs, notamment la Communauté économique européenne devenue Union européenne et la France dans l'objectif d'une coopération et d'un partenariat pour la résolution de la crise. Il est intéressant de savoir si cette coopération et partenariat existaient bien avant la crise sécuritaire du Sahel.

Historiquement, cette coopération et partenariat remontent à la première moitié du XXe siècle, pendant la période coloniale et étaient au départ beaucoup plus orientés sur le volet d'investissement en termes d'infrastructures et d'accompagnement pour le développement économique et social des colonies. C'est l'exemple du Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) octroyé aux colonies qui entretenaient toujours des relations avec les puissances coloniales, notamment la France, la Belgique et bien d'autres.

Mais, cette « aide » sera au fur et à mesure politisée par la CEE-UE notamment par sa politique étrangère¹ et extérieure². Dans ces conditions la question fondamentale est de savoir : comment s'est opérée cette politisation de la politique de coopération et de développement de l'UE en Afrique et particulièrement au Sahel ? Autrement dit, cette aide de l'UE n'est-elle pas présentée à la fois comme atout du décollage des Etats du Sahel mais aussi et surtout comme outils de néocolonisation?

Pour répondre à cette problématique, notre démarche a consisté à explorer au mieux les ouvrages publiés sur la coopération UE-Afrique et la presse écrite, à nous inspirer des travaux réalisés sur la question dans les revues scientifiques, et à mettre également à contribution les sources électroniques. Cette approche quasi-documentaire, nous a permis d'obtenir une masse d'informations dont l'analyse nous a permis de réaliser le présent travail.

Le plan de réflexion repose d'abord sur la genèse et l'évolution de la politisation de la politique de coopération et de développement de l'Union Européenne en partant de la

¹ Diplomatie et résolution des conflits

² Dans le domaine économique, politique, éducationnel, culturel, etc.

politisation de l'aide au développement jusqu'à l'émergence de la PESD. Par la suite, l'analyse portera sur le Sahel comme terrain de prédilection de l'UE en tant qu'acteur international. Enfin, il est question du Sahel, une officine de la PESD/PSDC, une forme de partenariat ou de néocolonialisme développée par cette aide.

1. Origine de la politisation de la politique de coopération et de développement de l'UE en Afrique et au Sahel

1.1. Génèse, évolution et instruments de la coopération au développement de l'UE au Sahel

L'histoire de la politique de coopération entre l'Union européenne et l'Afrique Subsaharienne remonte à l'époque coloniale qui correspondait également à la création de la Communauté économique européenne (CEE). En effet, le CEE a vu le jour en 1957 par le traité de Rome, signé entre les six Etats fondateurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier CECA. Ce traité prévoyait que : « *les Etats membres conviennent d'associer à la Communauté les pays et territoires non européens entretenant avec la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas des relations particulières* »³, et ces mêmes Etats membres « *contribuent aux investissements que demande le développement progressif de ces pays et territoires.* »⁴.

Alors, un Fonds européen de développement (FED) fut créé pour les Etats de l'Afrique, Caraïbes et Pacifiques (ACP). Les origines de ce Fonds remontent à la naissance de la CEE qui deviendra par la suite Union européenne (UE) en 1992 par le traité de Maastricht. En réalité, ce traité vient élargir son champ d'action, lui permettant dès lors d'agir sur de nouveaux fronts notamment dans les

domaines politiques, diplomatiques, stratégiques, éducatifs économiques, culturels, etc.

Le FED, instrument financier de l'UE, fut alors installé afin de remplir les objectifs fixés par l'article 132 du traité dans l'esprit des fonds d'équipement des Etats membres, en particulier du FIDES Français et du Fonds du Bien-être Indigène belge (FBEI) (V. Dimier, 2014, p.5). Cet instrument est alors un moyen pour les Etats membres de l'Union de maintenir un lien économique et géopolitique considérable avec leurs anciennes colonies.

En tant que fonds abondé directement par les Etats membres de l'Union, il reste hors du budget de l'Union et ne relève donc pas juridiquement des règles communes votées par le Parlement pour les autres instruments⁵.

En outre, jusqu'aux années 1990, le FED a fonctionné sur le prototype des fonds d'investissements créés après la Seconde Guerre mondiale. Pendant des années, ce Fonds européen a permis de doter les pays ACP d'infrastructures dont l'accomplissement de ces infrastructures dépassait leurs capacités techniques et financières. A cet effet, des milliers de kilomètres de tronçons, routes, pistes, d'infrastructures hydrauliques et autres ont contribué à équiper les Etats ACP, souvent pour le plus grand bonheur des entreprises de BTP européennes (D.Lecompte, T.Vircoulon, 2014, p.9).

Aujourd'hui, le FED constitue le principal instrument d'action extérieure de l'UE (environ 35% des fonds alloués à son action extérieure) avec près de 34,3 milliards d'euros prévus pour la période de 2014-2020 (D.Lecompte, T.Vircoulon, 2014, p.6).

³ Art.131 du Traité de Rome

⁴ Art. 132 du Traité de Rome

⁵Le FED est lié à un accord international, à la différence des autres instruments liés directement au budget de l'UE.

La fin de la guerre froide a eu pour effet de modifier le paradigme de l'aide. Alors que dans le contexte du monde bipolaire, l'aide servait notamment à consolider les liens avec les pays destinataires, elle est désormais de plus en plus utilisée comme instrument politique permettant aux pays donateurs de répandre les valeurs soutenues par l'Union européenne. A titre d'exemple, l'accord de Cotonou signé en 2000 par l'Union et les pays ACP permettra désormais de suspendre la coopération avec un Etat s'il enfreignait au respect des droits de l'Homme (M. Renardy, 2019, p.17).

Le FED devient parfois comme un instrument politique de préservation de la paix et de résolution des conflits.

Le Programme indicatif régional pour l'Afrique de l'Ouest plus spécifiquement concentre un budget de 1150 millions d'euros, dont 250 millions sont entièrement alloués aux activités sécuritaires. Ce qui nous amène à constater que l'Union européenne a dès lors doublé son aide en comparaison avec la période précédente, puisque le 10^{ème} FED concentrait 597 millions d'euros dont 199 millions assignés à la sécurité toujours dans la même région (Service européen pour l'action extérieur SEAE, 2019) (M. Renardy, 2019, p.17)

Cependant, cette hausse du budget se justifie surtout par la prise en considération de nouvelles interdépendances entre l'Union et les Etats de l'Afrique de l'Ouest, notamment dans le domaine de la sécurité et de la migration. En effet, dans le souci de préserver sa propre sécurité, l'Union européenne va réorienter sa politique de coopération pour le développement dans d'autres champs d'actions.

C'est dans cet ordre d'idée que le 11^{ème} FED (2014-2020), se disposerait à soutenir des objectifs stratégiques en

Afrique de l'Ouest, se focalisant sur trois secteurs spécifiques :

le premier sera porté sur les questions de paix, de sécurité et de stabilité y compris la lutte contre les menaces globales qui touchent la région avec des conséquences souvent dramatiques pour les populations et des répercussions directes sur l'Union européenne », le deuxième « concernera l'intégration économique régionale, avec notamment l'aide au commerce, le soutien au secteur privé et le développement des infrastructures » (M. Renardy, 2019, p.8)

et enfin le troisième « *contribuera à la gestion des biens publics régionaux et à l'agenda résilience, notamment à travers l'Alliance Globale pour la Résilience (AGIR) Sahel et Afrique de l'Ouest* » (SEAE, 2019).

De plus, nous avons également un second fonds dénommé Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (FFUE). Ce Fonds fut élaboré lors du sommet de Valette (Malte) en 2015 sur la migration ; il évoque les deux aspects déterminant la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel. En effet, il réunit d'une part, des actions sécuritaires relatives à la lutte contre le terrorisme, les trafics illégaux et la gestion des frontières ; et d'autres part, des actions visant à protéger la sécurité humaine, notamment des migrants et des personnes déplacées, en se focalisant sur des activités de développement (K. Mattfolk, K. Storup, (al), 2018, p.8).

Ce fonds est financé en partie par le FED et d'autres instruments financiers de l'UE, aussi par des donateurs tels que la Suisse et la Norvège. Il constitue l'une des sources de financement de projets sécuritaires au Sahel la plus importante, et ses actions sont élaborées par la direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) et assistées par le Service européen pour l'action extérieure

(SEAE). ((K. Mattfolk, K. Storup, (al), 2018, p.8-10).

Outre le FFUE, nous avons l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (ICSP), anciennement appelé « instrument de stabilité », qui permet à l'UE d'intervenir à l'extérieur de ses frontières dans le but de prévenir ou d'agir en cas d'une crise sécuritaire. Cet instrument est mis en œuvre par les délégations de l'Union européenne présentes dans les pays bénéficiaires, en partenariat avec des Organisations non-gouvernementales ONG, les Nations unies, d'autres organisations internationales, les institutions des Etats membres et des organisations locales (M. \$Renardy, 2019,p.18-19).

Le quatrième et dernier instrument est la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique encore appelé Facilité africaine pour la paix (FAP). Cet instrument a été créé en 2004 par l'UE à la demande de l'Union africaine afin de répondre à une demande africaine d'agir en faveur de la paix et de la sécurité. Il vise à renforcer le dialogue politique sur la paix, la justice et la réconciliation en Afrique, à renforcer l'architecture africaine de paix et de sécurité et à accroître la coopération pour s'attaquer aux causes profondes des conflits⁶.

Dans son rapport de 2017, 2,7 milliards d'euros ont été mobilisés depuis sa création. Ce qui fait de lui, l'un des principaux instruments soutenant la coopération UE-Afrique en matière de paix et de sécurité⁷. Mais cet instrument sera dorénavant remplacé par la FEP (Facilité

européenne pour la paix). Dès lors, nous constatons que les préoccupations ayant trait à la paix et à la sécurité constituent désormais l'objectif prioritaire de l'Union européenne pour l'Afrique de l'Ouest particulièrement les Etats du Sahel.

1.2. La politisation de la politique de coopération et de développement de l'UE

Déjà, l'un des objectifs fixés dans *la déclaration Schuman* du 09 mai 1950 parlait du développement de l'Afrique⁸. B. Nivet (p.67) note pour sa part que c'est en ce moment que furent renouées les relations postcoloniales autour des enjeux de développement dans les anciennes colonies de quelques Etats membres, en concomitance avec l'élargissement et l'approfondissement de la Communauté économique européenne et le spectre des politiques extérieures de l'UE, allant de la coopération à la gestion des crises, en passant par l'aide humanitaire ou les négociations commerciales.

Dès le début des années 90, les questions de conflictualité et de sécurité ont commencé à paraître comme un enjeu de plus en plus important des relations UE-ACP, surtout à l'égard de l'Afrique. Le nombre croissant de conflits violents en Afrique subsaharienne a conduit la France et le Royaume Uni à faire en 1994 une proposition conjointe sur « la diplomatie préventive et le maintien de la paix en Afrique », suggérant des mesures ou domaines d'intervention potentielle pour l'UE (B. Nivet, p.69).

⁶ African Union, le Partenariat Afrique-UE : Qu'est-ce que la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique ?, consulté le 01/02/2021, disponible en ligne sur : <https://africa-eu-partnership.org/fr/financial-support-partnership-programme/african-peace-facility>

⁷ European commission, Facilité de soutien à la Paix pour l'Afrique, RAPPORT ANNUEL

2017, Luxembourg, Office des publications, 2018, p-6, disponible en ligne sur : https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/apf-ar-2017-180711_fr.pdf

⁸ La déclaration, Schuman affirmait que : « L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain ».

La politisation de l'aide au développement a conduit à l'émergence de la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense). En effet, dans le cas du FED, le changement de paradigme de l'aide se traduit tout d'abord en 1990 avec l'accord de Lomé IV où apparaissait pour la première fois une timide référence indiquant que : « la politique de développement et la coopération sont étroitement liées au respect des droits et libertés fondamentales de l'homme »⁹. De plus, il est noté dans le même article au paragraphe 2 que les parties contractantes réaffirmaient leurs obligations pour combattre et éliminer toutes formes de discriminations fondées sur « l'ethnie, l'origine, la race, la nationalité, la couleur, le sexe, la langue, la religion, etc. »¹⁰.

L'Accord de Cotonou signé en 2000 s'inscrivait également dans cette perspective. Mais ces Accords verront au fil du temps, des révisions quinquennales.

Cependant, l'article 96 de l'Accord de Cotonou établissait pour la première fois dès l'an 2000, une procédure de consultation et mesures appropriées concernant les droits de l'Homme, les principes démocratiques et l'Etat de droit, applicables lorsque l'une des parties considère que l'autre manque à une obligation émanant du respect des droits de l'Homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit¹¹, ce qui montre que l'aide apportée par les pays nantis aux pauvres est généralement assortie de conditions asservissantes. (N.K.Kadony, 2008, p.74).

Ainsi, cette politique de coopération a fait évoluer au gré des textes officiels et documents périodiquement adaptés, une mosaïque de principes aujourd'hui

fortement ancrés, notamment la priorité accordée à la prévention des conflits et aux instruments non-militaire ; appropriation et prédominance des acteurs africains eux-mêmes dans la prévention, la gestion et la résolution des crises ; assistance pour créer des capacités africaines de prévention et de gestion des conflits. (B.Nivet, p.69).

Ces initiatives et pensées communautaires ont d'un autre point de vue trouvé un prolongement plus récent au gré de la mise en place de la PESC, la PESD et de la PSDC, car celles-ci restent en corrélation avec la politisation de la politique de coopération et du développement de la CEE-ACP.

1-2-1. La PESC/PESD/PSDC

Il faut noter que l'UE n'a pas d'armée permanente. Elle fait appel de façon ponctuelle à des forces militaires fournies par ses Etats membres. Elle peut envoyer des missions dans les régions du monde en proie à des conflits, à des fins de contrôle, de maintien de l'ordre public, ou pour participer au maintien de la paix ou fournir une aide humanitaire aux populations en détresse¹².

❖ La Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) : le

traité de Maastricht en 1992 définit les objectifs propres à la PESC. Le PESC vise « à préserver la paix ; à renforcer la sécurité internationale ; promouvoir la coopération internationale ; développer et renforcer la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales »¹³.

Deux types de PESC sont à retenir : notamment la PESC, Politique

⁹ Accord de Lomé IV, Article 5, paragraphe 1

¹⁰ Accord de Lomé IV, Article 5, paragraphe 2

¹¹ Accord de Cotonou, Article 96

¹² Sur le site de l'Union européenne, Politique étrangère et de sécurité

commune, consulté le 18/01/2021, sur : https://europa.eu/european-union/topics/foreign-security-policy_fr

¹³ Article 21 sur TUE

étrangère et de sécurité commune et la PESC, Politique extérieure qui intervient dans le domaine économique, culturel, éducatif, monétaire, etc. Mais c'est la Politique étrangère qui intervient surtout dans le domaine diplomatique et stratégique qui fait l'objet de la présente étude.

❖ La **PESD** : « La présidence allemande de janvier 1999 a eu le grand mérite de prendre le relais et d'insérer cette initiative bilatérale franco-britannique dans le processus officiel de l'Union européenne ». De fait, le sommet de Cologne, en juin 1999 marque le début d'une série d'innovation à l'égard de la PESC, et le lancement de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) (L.Chantal 2008/1 (N° 19), p. 12-13). Son objectif principal est de conforter la capacité de l'UE à procéder à l'intervention externe à travers le développement de ses capacités civiles et militaires en matière de prévention des conflits internationaux et de gestion des crises.

❖ La **PSDC** : la Politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne demeure le dernier champ à intégrer politiquement. Depuis sa création en 2003, les Etats membres y ont réalisé de gigantesques progrès dans les missions de maintien de la paix et de la sécurité.(K. Ronja, S. Ronja, 2015/1 (Printemps), p.25.) En effet, les objectifs de la PSDC anciennement PESD sont définis à l'article 42 du traité sur l'UE (TUE). Dans cet article il est dit que l'UE peut avoir recours à des moyens civils et militaires en dehors de l'Union « *afin d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale conformément aux*

*principes de la charte des Nations unies*¹⁴ ».

Cependant, force est de savoir que la PESD, la PSDC sont toutes des parties intégrantes de la PESC. La PESC dans sa Politique de sécurité et de défense commune vise à lutter contre le terrorisme bien évidemment par l'appui apporté à des pays tiers sur leur territoire.

Par cette action, le Conseil européen a été chargé de développer une politique de défense commune, qui va assurer à l'Union une capacité autonome d'action dans le domaine militaire en la dotant notamment de structures institutionnelles et de moyens adaptés à sa nouvelle mission. C'est à cet effet qu'en décembre 2000, le Conseil européen de Nice va mettre en place plusieurs structures permanentes qui vont participer à la mise en œuvre de la PSDC, à savoir le Comité politique et de sécurité (COPS), le Comité militaire de l'Union européenne (CMUE) et l'Etat-major de l'Union européenne (EMUE).

Tous placés sous la présidence du Haut Représentant pour la PESC. En effet, le COPS a pour rôle d'observer la situation internationale et de gérer les situations de crises. (I. Bastien, 2005/1 (no 26), p. 46.) CMUE dirige les actions militaires et l'EMUE planifie et exécute les décisions du Comité militaire de l'UE¹⁵.

Sans rentrer dans les détails du fonctionnement de ces institutions, le Service européen pour l'action extérieure SEAE demeure le service diplomatique de l'UE avec un vaste réseau de plus de 140 délégations et bureaux dans le monde, qui sont

¹⁴ Article 42 du traité sur l'UE (TUE)

¹⁵ Comprendre l'Europe, La politique de sécurité et de défense commune (PSDC), TOUTE l'Europe, consulté le 14/02/2021,

disponible en ligne sur : <https://www.touteurope.eu/actualite/la-politique-de-securite-et-de-defense-commune-psdc.html>

chargés de promouvoir les valeurs de l'Union et de protéger ses intérêts¹⁶. Mais les Etats membres de l'Union restent des acteurs de premier plan car ce sont eux qui définissent les orientations générales de la politique étrangère et de sécurité commune, qui sont par la suite exécutées par le Haut représentant de l'Union.

1-2-2. Approche globale de la stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement au Sahel

La sécurité du Sahel est aussi la sécurité de l'Europe selon l'ancien Ambassadeur Angel Losada Fernandez, Représentant spécial de l'UE pour le Sahel. Si la sécurité de l'Europe dépend de la sécurité du Sahel, alors on peut également dire que le développement de l'Europe peut aussi dépendre du développement du Sahel¹⁷. Cela sous-entend que la migration des populations de l'Afrique vers l'Europe est en grande partie due à la mal gouvernance, le sous-emploi, le favoritisme qui maintiennent toujours les pauvres dans leur pauvreté et les riches, ceux qui sont plus proches du gouvernement à s'enrichir toujours. D'où les émeutes dans les sociétés africaines pour dénoncer ces dérives institutionnelles et la migration des populations vers l'Europe pour le meilleur devenir. Cependant, en Europe l'arrivée de ces migrants économiques constitue un enjeu majeur pour les pays d'accueil sur le plan sécuritaire, économique et sociale.

À ce sujet, Eric Pichon (2017, p.4) écrit : « *les dirigeants de l'UE estimaient qu'améliorer le*

développement et la sécurité au Sahel devraient concourir à réduire l'émigration des populations, les risques d'attaques sur le sol européen, les trafics illégaux et les problèmes d'approvisionnement en hydrocarbures ».

Fort de ce consentement, en 2011, avant les événements du Mali, l'UE a établi une stratégie de sécurité et de développement pour le Sahel. À ce moment, l'Union a tenu compte du « nexus sécurité-développement », c'est-à-dire la relation qui existe entre la sécurité et le développement, car pour elle, il ne peut y avoir le développement sans la sécurité et vice versa.

Ce plan stratégique de l'Union pour le Sahel visait fondamentalement (04) quatre grandes priorités d'actions stratégiques notamment le développement, la bonne gouvernance et la résolution des conflits internes ; l'action politique et diplomatique ; la sécurité et l'Etat de droit et enfin la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation. (L.Simon, A.Mattelaer, A. Hadfield, (al), 2012, p-27).

Le Burkina Faso et le Tchad qui n'étaient pas inclus dans le plan stratégique de l'Union pour le Sahel en 2011 sont désormais intégrés depuis mars 2014, aux pays initialement visés par la stratégie (la Mauritanie, le Niger et le Mali).

A partir de ces quatre domaines d'action et en concertation avec les pays partenaires, le SEAE va dresser un plan d'action fondé sur son engagement en cours tout en proposant de nouvelles initiatives. Eu égard à cela, l'objectif stratégique initial de la stratégie de 2011¹⁸ de l'UE

¹⁶ Sur le site de l'Union européenne, Politique étrangère et de sécurité commune.

¹⁷ La stratégie de l'Union européenne au Sahel et le nexus «sécurité-développement », consulté le 19/01/2021, disponible en ligne sur :

<https://issat.dcaf.ch/Learn/Resource-Library2/Videos/La-strategie-de-l-Union-europeenne-au-Sahel-et-le-nexus-securite-developpement>

¹⁸ L'objectif à long terme (5 - 10 ans) de la stratégie était le suivant: « renforcer la stabilité politique, la sécurité, la bonne gouvernance et la cohésion sociale dans les

pour le Sahel, qui mettait l'accent sur le lien existant entre développement et sécurité ainsi que sur les quatre domaines d'action de sa mise en œuvre, seront reconduits pour la période 2015-2020 par le Conseil de l'UE en avril 2015 afin de fournir un cadre global à l'action de l'UE au Sahel.

L'UE a établi des partenariats avec les Etats concernés. Ainsi au vu des faits sur l'instabilité au Sahel et à travers ces quatre grands axes stratégiques, le SEAE va donc établir un plan d'action avec des projets à court (3 à 5 ans) et à long terme (5 à 10 ans) en coopération avec les pays concernés par les difficultés précitées, en entendant de passer à l'action tant sur le plan sécuritaire que du développement¹⁹.

1-2.3. Le Sahel, un terrain de prédilection de l'UE comme acteur international

Présentement, il est difficile de parler de la crise sécuritaire au Sahel sans parler de l'UE car elle est le premier acteur à s'être intéressé à la résolution de la crise sécuritaire au Sahel suite à la crise politique malienne en 2012. En effet, les liens entre les Etats du Sahel et l'UE sont très lointains comme nous l'avons si bien démontré plus haut. De la conquête de l'Afrique à la période des indépendances de ces Etats en passant par la colonisation, des relations politiques, économiques et par la suite sécuritaire, se sont plutôt établies entre l'UE et ses partenaires historiques du Sahel.

Aussi, selon E. L. Lucia (2019) l'importance accordée au Sahel par l'UE et ses Etats membres peut

États du Sahel, ainsi que les opportunités économiques et éducatives, créant ainsi les conditions d'un développement durable aux niveaux local et national, afin que la région du Sahel puisse prospérer et ne plus servir de refuge potentiel aux activistes d'AQMI et aux réseaux criminels; contribuer, au niveau national, à atténuer

s'interpréter dans un contexte de changement institutionnel et de nouvelles ambitions en termes de politique étrangère, sous l'impulsion de la réforme du traité de Lisbonne et de la récente stratégie globale de l'UE.

Dès lors, la situation du Sahel s'apparente comme une occasion de donner à l'UE un rôle plus important en tant qu'acteur international de la sécurité.

Aussi, il convient de noter que le Représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour le Sahel représente l'Union dans tous les pourparlers et les réunions de coordination internationales traitant du Sahel. Cela montre aujourd'hui comment l'UE est impliquée de gré ou de force dans la résolution de la crise au Sahel. C'est dire que l'insécurité dans le Sahel conduit à une instabilité économique, politique et sociale dans ses Etats, ce qui va engendrer une migration de la population jeune vers les Etats du Nord.

Cependant, au-delà de sa volonté de protéger les intérêts de ses Etats membres présents au Sahel, l'UE tente de limiter voire éradiquer la ruée des populations du Sahel vers les pays du Nord. En effet, cette zone représente un enjeu critique pour l'approche de l'UE à l'égard de l'Afrique, étant donné que la nouvelle commission européenne a placé l'Afrique au cœur des intérêts de l'action extérieure de l'Union.

D'un point de vue purement géographique, le Sahel serait la région d'Afrique où le lien entre la sécurité, la migration et le développement est beaucoup plus tangible. Il est en effet considéré comme l'une des régions les

les tensions internes, notamment les problèmes posés par l'extrémisme violent qui alimente AQMI et d'autres groupes criminels ».

¹⁹ SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE, Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel, *Op.cit.*, p.4

plus pauvres au monde, avec son paysage en partie désertique et ses frontières poreuses, mais avec un sous-sol très riche en minerais, le Sahel est :

un terreau d'instabilité qui s'est transformé au cours des cinq dernières années en un théâtre de violence extrême. Certaines sources font état de plus de 12 000 faits de violence et de 50 000 morts entre 2014 et 2019. Les conséquences potentielles d'une telle fragilité pour l'Europe, du fait de l'exportation de menaces sécuritaires et de migrants, ont conféré au «corridor» entre le bassin méditerranéen et l'Afrique subsaharienne une dimension géopolitique. (I. Ioannides, 2020, p.1).

A la lumière de ce qui précède, il apparaît clairement que l'UE reste un acteur international du premier plan au Sahel, non seulement pour restaurer l'ordre et protéger les intérêts de ses Etats membres dans la région, mais aussi pour éviter d'être envahie par des vagues de migrations venant de ces Etats fragiles.

2. Le Sahel, une officine de la PESD/PSDC : forme de partenariat ou néocolonialisme ?

A l'image du processus à l'œuvre dans d'autres champs d'étude ou de coopération nous pouvons soutenir en d'autres termes que le Sahel sert de terrain d'expérimentation, de laboratoire de nouveaux concepts et d'instruments de la PESD/PESD/PSDC.

Pour mémoire, avant les deux grandes guerres qui ont dévasté l'Europe, elle était en son temps une grande puissance militaire notamment à travers ses expéditions sur les hautes mers et un temple du savoir à travers ses grands Hommes comme Socrate, Périclès père de la démocratie Athénienne, etc. Mais après ces deux grandes guerres, l'Europe s'est vue perdre sa première place de puissance mondiale et se voyait obliger d'abandonner ses ex colonies en

Afrique, en Asie et en Amérique. A cet effet, avec le soutien des Etats-Unis à travers le plan Marshall, l'Europe va tenter de rehausser son niveau tout d'abord économique ensuite politique et militaire à travers la création de leur Communauté économique.

Aujourd'hui, l'Europe Unie avec 27 Etats membres, constitue une force économique, politique et militaire sur le plan international à travers la PESC/PSDC.

Dès lors, son désir de vouloir reconquérir la place d'antan va l'amener à se munir d'une casquette de messianiste pacificateur et une fervente défenseuse des droits de l'Homme et de la démocratie dans le monde.

D'abord, avant son « *messianisme pacificateur* », l'Europe entretenait des relations étroites avec les Etats du Sahel, notamment pendant la période coloniale durant laquelle ces Etats ont été colonisés par la France. B. Rouppert,(2013, pp.180-181) observe qu'un autre intérêt très important de l'UE dans le Sahel est celui de la sécurisation des approvisionnements énergétiques de ces Etats membres afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des matières premières en provenance de la Russie.

En effet, depuis la crise pétrolière de 1970, le Sahel connaît une véritable course mondiale aux approvisionnements énergétiques qui va s'accélérer par la suite dans les années 2000. Depuis lors, le Sahel connaît une pression très forte d'acteurs extrarégionaux qui se livrent à une compétition rude pour obtenir la jouissance de l'exploitation de ressources non renouvelables de la zone.

Toutefois, on retient avec B. Rouppert, (2013, p.180-181) que les gouvernements nationaux des Etats sahéliens, en mal d'organisation et de solidarité face à cette concurrence, ne parviennent pas à maximiser les

bénéfices qu'ils pourraient tirer de la convoitise dont ils font l'objet. À cet effet, la courte vue des politiciens éphémères ou (tyrans) fabriqués par les « oligarchies occidentales » prédominant souvent sur toutes les politiques visant à une bonne gestion et durable de l'exploitation des ressources énergétiques et laissent le champ libre à la prédation des firmes étrangères. De ce fait, ne pouvons-nous pas parler de néocolonialisme du Sahel eu égard à la course à l'exploitation de ses matières premières ?

Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'il existe un cordon ombilical qui lie ces puissances coloniales à leurs anciennes colonies. Ainsi, parler de néocolonialisme du Sahel par l'Occident est une hypothèse qui ne saurait être bannie des rangs des multiples hypothèses avancées dans le même ordre d'idée. En effet, la mondialisation accroît l'interdépendance des Etats. Alors, au tant les Etats du Sahel ont besoin de l'UE, au tant l'UE aussi a besoin des Etats du Sahel. C'est dans ce sens que Amadou Hampâté Bâ disait que : « *Seul, on ne peut jamais voir le sommet de son crâne* ».

2-1. Se développer en développant l'autre : le Sahel au manoeuvre de la consolidation de l'UE et de la « France-Sahel »

2-1-1. Le Sahel au manoeuvre de la consolidation de l'UE

Dans le courant de la crise malienne, les Etats membres de l'Union se trouvaient confronter à un dilemme, c'est-à-dire à trouver un consensus pour y intervenir, d'autant plus la France s'est sentie seule à assumer l'essentiel d'un effort qui permettait à défendre des intérêts considérés comme européens.

Pourtant, la solidarité politique mutuelle entre les Etats membres est consacrée explicitement par le traité de l'Union européenne.

Mais, en dehors de cette incompréhension, en 2012 la crise sécuritaire au Sahel fut l'objet d'un débat autour des Etats membres de l'Union à l'issue duquel l'UE va mettre sur pied plusieurs opérations civiles et militaires pour le Niger, le Mali, ensuite le Burkina Faso. Se trouvant dans l'obligation de protéger les intérêts de leurs Etats et des multinationales d'origines européennes, les Etats membres de l'Union auront un sentiment unanime et solidaire d'engager des opérations militaires dans le Sahel dans le but de former les armées locales pour faire face aux assaillants afin de lutter contre l'extrémisme violent, la progression des djihadistes vers Bamako, et de façon implicite à protéger les biens des multinationales présentes dans la région.

Etant donné que les groupes terroristes collaborent pour entreprendre des attaques de plus en plus sophistiquées en Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger²⁰, les Etats membres de l'Union vont s'engager de façon solidaire et unanime à prolonger le mandat des trois missions d'opérations et de formations des forces de défense et de sécurité des Etats du Sahel à savoir l'EUCAP Sahel Niger (European Union Capacity Building Mission), EUTM Mali (European Union Training Mission), l'EUCAP Sahel Mali et « l'EUCAP Sahel Niger, Burkina », entreprises depuis 2012 et qui continuent toujours de fonctionner.

Cette solidarité de l'Union a permis à la France de solliciter ses partenaires sur une base bilatérale en soutien à ses opérations au Sahel. En

²⁰ La cheffe des affaires politiques de l'ONU Rosemary DICARLO, consulté le 21/01.2021, disponible en ligne sur :

<https://news.un.org/fr/story/2020/03/1063771>

effet, l'opération Barkhane ex Serval en 2013, reçoit des soutiens venant des Etats membres de l'Union notamment l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche, etc.

Aussi, la constitution d'une nouvelle force militaire de solidarité européenne dénommée force Takuba qui opère sous l'égide de Barkhane, est une nouvelle expérience de la coopération militaire européenne en dehors du cadre établi par la PSDC²¹. Jusqu'ici, retenons que la force Takuba est un regroupement aussi élémentaire de forces spéciales européennes, composée essentiellement de militaires français, estoniens et suédois. Mais cette solidarité européenne est loin de s'achever, car en fin octobre 2020, le Parlement Tchèque annonçait l'envoi d'un contingent de 60 militaires au sein de cette nouvelle force (N. Guibert, 2020).

Au regard de toutes ces manifestations de volonté de se soutenir et de se venir en aide sous la bannière de l'article 42, 7 TUE (Traité de l'Union européenne), la région du Sahel constitue de nos jours une manœuvre de consolidation de l'UE à travers sa politique de sécurité et de défense commune.

2-1-2. Le Sahel au manœuvre de la consolidation de la « France-Sahel »

Devenus souverains, ces trois Etats francophones et notamment sahéliens se rapprochent de la France et signent dans les années 1960 des traités bilatéraux avec l'ancienne métropole. De fait, ces accords de défense et de coopération militaire impliquaient notamment « *une garantie française en cas d'agression par un acteur étatique externe ou même, dans certains cas particuliers, par des rébellions internes : la France devient alors dans le contexte très particulier de*

la guerre froide le partenaire privilégié des États du Sahel » (J.M Châtaigner, 2019/1 (N° 172), p.28)

En plus, des relations économiques étroites se sont tissées entre la France et le Sahel notamment à travers le « maintien » de la zone franc et la garantie de convertibilité apportée par le trésor français au FCFA et celui du cas typique du Niger par la sécurisation depuis 1969 de l'approvisionnement de la filière nucléaire française à partir de l'uranium nigérien d'Arlit (J.M Châtaigner, 2019/1 (N° 172), p.29).

Cette politique est nommée FrançAfrique, aménagée par De Gaulle avec ses complices africains au lendemain des indépendances, personnifiée par Jacques Foccart et qui fait actuellement l'objet de nombreuses critiques vis-à-vis de la France par les panafricanistes et l'opinion publique.

Pour revenir aux événements plus récents, on retient que dans la bande Sahélienne et subsaharienne, une montée de groupes terroristes, a entraîné la France à s'engager dans l'opération Serval puis Barkhane au niveau régional dans le but d'endiguer la ruée des groupes terroristes vers Bamako et de lutter contre l'extrémisme violent dans le Sahel.

En aidant les Etats du Sahel, par ses opérations militaires, la France est devenue le premier partenaire²² du Sahel dans la lutte contre le terrorisme et le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Pour mémoire, en 2012, le régime « démocratique » (affaibli par la corruption) de Amadou Toumani Touré est renversé par un putsch militaire, cependant, de groupes terroristes et de mouvements de rebelles ont pris les deux tiers du territoire malien.

est aujourd'hui le premier partenaire de sécurité qui s'est engagée aux côtés des forces armées du Sahel dans la résolution de la crise sécuritaire depuis janvier 2013.

²¹Selon Gésine WEBER, chercheuse auprès du German Marshall Fund à Paris.

²² Au-delà du partenariat historique qui lie la France et les Etats du Sahel, la France

Cela va entraîner une prise de conscience sur le plan international du risque de détérioration irrévocable de la situation du Mali. Ainsi, les acteurs internationaux ont compris qu'il fallait nécessairement éviter que la situation du Mali ne se répande sur l'ensemble de la région du Sahel et d'éviter que cela ne favorise aussi la création d'un pôle de déstabilisation. Et parmi ces acteurs, la France a depuis le début joué un rôle fondamental avec la mobilisation rapide de ses forces armées afin de venir en rescousse à l'Etat malien, puis le Sahel en général (J.M Châtaigner JEAN-MARC, p.125).

En effet, cette présence renforcée de la France s'appuie sur des liens historiques forts avec les pays de la zone. A ce sujet, faisant nôtre les propos de Patrick Dramé (2014,p.81-82) lorsqu'il analyse les intérêts économiques français en Afrique de l'Ouest entre 1960-1980 :

Le concept d'intérêt économique appliqué aux relations entre la France et les États de l'Afrique de l'Ouest est à saisir en filigrane de l'analyse dite «réaliste» des relations internationales qui veut que les États se déterminent en fonction de leurs intérêts plutôt que par la morale et l'idéalisme . En fait, les idéaux et l'humanisme sentimental souvent avancés dans les années 1960 et 1970 pour justifier la politique de coopération française ne suffisent pas à battre en brèche la tentation et la volonté de maintenir une prééminence économique dans les ex-colonies. Ce dernier dessein, gage d'influence et donc de puissance, est placé au cœur de la politique étrangère de la Ve République française. Lorsque l'octroi de l'indépendance lui est apparu inévitable, la France s'est attelée à sauvegarder en Afrique sa position hégémonique d'antan par le truchement de la coopération économique.

Il est clair que la stratégie actuelle de la France vise non seulement à accompagner ces pays dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques mais aussi et surtout à protéger leurs biens et

intérêts dans la zone. À cet effet, les politiques mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie articulée sur « 4D », c'est-à-dire une articulation autour des quatre approches diplomatiques notamment « *de défense, de sécurité, de développement et de promotion des droits humains, qui visent dans ce sens à renforcer les capacités nationales et régionales de prévention et de gestion de crise pour permettre à ces Etats d'assumer leur propre sécurité* » (J.M.Châtaigner, p.125).

Alors, le 11 janvier 2013, le président français, François Hollande annonça à la demande des autorités maliennes le lancement de l'opération Serval afin de lutter contre l'avancée des groupes terroristes sur Bamako. Ainsi, en août 2014, l'opération Serval fut remplacée par l'opération Barkhane toujours dans le même objectif afin d'éviter la propagation du phénomène dans la sous-région. A ces actions s'ajoute celles du Service central de lutte contre le terrorisme (SCLCT).

Conclusion

En définitive, il ressort que la présence de l'UE dans le Sahel est un fait encadré par sa politique étrangère. Mais cette politique au départ, années 1950, consacrait plus ses interventions dans le domaine économique et social à travers des fonds d'investissement pour le développement des colonies qui entretenaient toujours des relations avec les puissances coloniales.

Cependant, cette aide se verra politiser dans les années 90 avec le traité de Maastricht pour prendre une autre facette et la vision des faits non seulement en ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifiques) mais aussi sur le plan international. Elle prend dès lors comme patronyme PESC Politique étrangère et de sécurité commune dont le but est « *de préserver la paix, promouvoir la coopération internationale, renforcer la sécurité*

internationale, développer et consolider la démocratie et l'Etat de droit ».

Depuis lors, l'UE porte une casquette de *messianisme pacificateur* non seulement au Sahel ou en Afrique de façon générale mais aussi sur le plan international. Alors, les points cités au supra, prévoient clairement et donne une marge de manœuvre et une large possibilité aux forces armées de l'UE de se projeter hors des frontières de l'Union pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale soit sous la demande de l'Etat problématique ou soit par une ingérence humanitaire (intervention humanitaire).

Enfin, il est à noter que l'UE ne possède pas une force armée propre à elle. Celle-ci est constituée en cas d'une nécessité d'intervention selon la contribution militaire de chaque Etat membre mais qui reste aussi volontaire. Et ces interventions militaires sont financées par le mécanisme Athéna mis en place par l'Union.

En décembre 2020, l'UE s'est dotée d'un nouvel instrument cosmopolite dénommé FEP (Facilité européenne pour la paix) qui consiste à financer directement les pays en situation d'insécurité et les doter d'équipement militaires sans passer par les organisations régionales. La question qu'on se pose est de savoir si cet instrument sera le bienvenu dans les Etats faibles ou faillis ? N'aurait-il pas de conséquences plus néfastes que positives en Afrique ou au Sahel?

Sources et Bibliographie

- Traité de Rome Art. 131 et 132
- Accord de Cotonou, Article 96
- Accord de Lomé IV, Article 5, paragraphe 1 et 2
- African Union, le Partenariat Afrique-UE : Qu'est-ce que la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique ?, consulté le 01/02/2021, disponible en

ligne sur : <https://africa-eu-partnership.org/fr/financial-support-partnership-programme/african-peace-facility>

-Article 21 sur TUE

-Article 42 du traité sur l'UE (TUE)

-BASTIEN Nivet, (sans.date) « Relations entre l'UE et l'Afrique subsaharienne dans les domaines de la sécurité et de la défense », Paris, Iris, , 78 pages.

-BERANGERE Rouppert, « La Stratégie de l'UE pour le développement et la sécurité au Sahel 2011-2013 : des efforts continus à pérenniser », (s.l), *Recherches internationales*, n° 97, octobre-décembre 2013, p-179-196, disponible en ligne sur : <https://www.recherches-internationales.fr/R97/RI97Rouppert.pdf>

-BERANGERE Rouppert, 2012, « Les États sahéliens et leurs partenaires extrarégionaux Le cas de l'Union européenne en particulier », Groupe de recherche et d'informations sur la paix et la sécurité (GRIP), 17 pages, disponible en ligne sur : https://grip.org/wp-content/uploads/2012/12/na_2012-12-06_fr_b-rouppert.pdf

-CHATAIGNER Jean-Marc, 2019, « Sahel et France, enjeux d'une relation particulière », *Hérodote*, 2019/1 (N° 172), pp. 123-136. DOI : 10.3917/her.172.0123. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2019-1-page-123.htm>

-Commission Européenne, FACILITÉ EUROPÉENNE POUR LA PAIX, Un fonds hors budget de l'UE destiné à consolider la paix et à renforcer la sécurité internationale, 13 juin 2018, pp 2.

-Comprendre l'Europe, La politique de sécurité et de défense commune (PSDC), TOUTE l'Europe, consulté le 14/02/2021, disponible en ligne sur : <https://www.touteurope.eu/actualite/la-politique-de-securite-et-de-defense-commune-psdc.html>

DEMERS Maurice et DRAME Patrick dir, 2014, *le Tiers-Monde postcolonial*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, , 300p.

DIALLO Adama, 2021, *Les rapports diplomatiques entre l'Union Européenne et les pays en voie de développement en période de crise sécuritaire (2011 à nos jours) : cas du Burkina Faso, Mali et le Niger*, Université de Szeged, Centre Universitaire Francophone, Université Senghor d'Alexandrie, Mémoire de Master en études internationales, Spécialité Développement Europe-Afrique, 145 p.

-DOMINIQUE Lecompte, THIERRY Vircoulon, 2014, « L'aide de l'Union européenne : du développement à la sécurité, l'exemple du Fonds européen de développement », Programme Afrique Subsaharienne, Paris, Ifri, juin, 30 pages. Disponible en ligne sur : https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/vircoulon_lecompte_laid_e_de_lue.pdf

-ELISA Lopez Lucia, 2019, «L'approche intégrée et régionalisée de l'Union européenne pour le Sahel », Centre FrancoPaix, Chaire Raoul-Dandurand, février, disponible en ligne sur : https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2019/02/2019_02_Resume_Elisa-Lopez-Lucia_UE.pdf

-ERIC Pichon, « Le Sahel: un enjeu stratégique pour l'Union européenne », briefing, Service de recherche du Parlement européen, novembre 2017, 8 pages, disponible en ligne sur : [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2017/608815/EP_RS_BRI\(2017\)608815_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2017/608815/EP_RS_BRI(2017)608815_FR.pdf)

-European Commission, Facilité de soutien à la Paix pour l'Afrique, RAPPORT ANNUEL 2017, Luxembourg, Office des publications, 2018, pp 36, disponible en ligne sur : https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/apf-ar-2017-180711_fr.pdf

-IRONDELLE Bastien, « L'Europe de la défense à la croisée des chemins ? », Critique internationale, 2005/1 (no 26), pp 45-55. DOI : 10.3917/crii.026.0045. URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2005-1-page-45.htm>

-ISABELLE Ioannides, « Paix et sécurité en 2020 : Évaluation de la stratégie de l'Union européenne pour la résolution des conflits au Sahel », (s.l), Service de recherche du Parlement européen, septembre 2020, pp 90, disponible en ligne sur : [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/654173/EP_RS_STU\(2020\)654173_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/654173/EP_RS_STU(2020)654173_FR.pdf)

-KADONY Nguway Kpalaingu, 2008, *Une introduction aux relations internationales africaines*, Paris, L'harmattan, 308 p.

-KATJA Mattfolk, KIM Storup, (al), 2018, « Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique: un instrument souple, mais pas assez ciblé », Rapport spécial, Luxembourg, pp 90, disponible en ligne sur : https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18_32/SR_EUTF_AFRICA_FR.pdf

-KEMPIN Ronja, SCHELER Ronja, « L'intégration différenciée peut-elle débloquer la PSDC ? », *Politique étrangère*, 2015/1 (Printemps), pp 25-35. DOI : 10.3917/pe.151.0025. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-1-page-25.htm>

-La cheffe des affaires politiques de l'ONU Rosemary DICARLO, consulté le 21/01.2021, disponible en ligne sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1063771>

-La stratégie de l'Union européenne au Sahel et le nexus «sécurité-développement », consulté le 19/01/2021, disponible en ligne sur : <https://issat.dcaf.ch/Learn/Resource-Library2/Videos/La-strategie-de-l->

Union-europeenne-au-Sahel-et-le-nexus-securite-developpement

-LAVALLEE Chantal, 2008, « Introduction. La PESD : les paramètres d'une politique atypique [1] », *Les Champs de Mars*, 2008/1 (N° 19), pp 9-22. DOI : 10.3917/lcdm1.019.0009. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-champs-de-mars-ldm-2008-1-page-9.htm>

-LUIS Simon, ALEXANDER Mattelaer, AMELIA Hadfield, (al), 2012, « Une Stratégie cohérente de l'UE pour le Sahel », Bruxelles, mai, pp 42.

-NATHALIE Guibert, 2021, « La très lente éclosion de la force européenne « Takuba » au Mali », *Le Monde*, Publié le 03 août 2020, consulté le 21/01/2021, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/08/03/la-tres-lente-eclosion-de-la-force-europeenne-takuba-au-mali_6048008_3212.html

-RENARDY, Mandy, 2019, « *Comment les considérations sécuritaires ont-elles pris de l'ampleur au sein de la politique européenne d'aide au développement au Sahel lors de la période 2012-2018? Analyse d'un cas pratique : l'organisation de coopération régionale du ' G5 Sahel '.* », (multig), mémoire, université de Liège, 60.

-Secrétariat général du Conseil, Stratégie de l'UE pour la Région du Sahel Plan d'Action Régional 2015-2020, Bruxelles, le 20 avril 2015, pp 65, disponible en ligne sur : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7823-2015-INIT/fr/pdf>

-SENAT, Mali, Niger : paix, sécurité et développement, trois défis à relever, Rapport de groupe interparlementaire d'amitié n° 125, 26 mars 2015, consulté le 07/02/2021, disponible en ligne sur : https://www.senat.fr/ga/ga125/ga125_mono.html#toc22

-Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE), plus d'information voir : [https://europa.eu/european-](https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/eeas_fr)

union/about-eu/institutions-bodies/eeas_fr

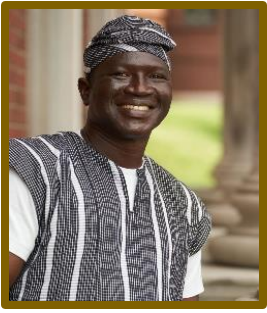
-SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE, Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel, pp 9, disponible en ligne sur : http://www.eeas.europa.eu/archives/delegations/mali/documents/strategie_sahelue_fr.pdf

-Traité de Rome Art. 131-132

-Traité sur l'UE (TUE) Article 42

-Union Européenne, Politique étrangère et de sécurité commune, consulté le 18/01/2021, sur : https://europa.eu/european-union/topics/foreign-security-policy_fr

-VERONIQUE Dimier, 2014, « Institutionnalisation et bureaucratisation de la Commission européenne : l'exemple de la DG développement », in Dominique LECOMPTE, Thierry VIRCOULON, *L'aide de l'Union européenne : du développement à la sécurité, l'exemple du Fonds européen de développement*, Programme Afrique Subsaharienne, Paris, Ifri, juin 2014, pp 30.



La nouvelle géopolitique internationale de la Chine sur les territoires contestés : Des menaces aux actions ?

Dramane Chabi Bouko

Faculté de Droit et de Science Politique /Université de Parakou, Benin/
dramanebouko@yahoo.fr

Résumé

Depuis quelques années, les relations entre la Chine et ses voisins sont généralement caractérisées par des malentendus et des tensions régulières au sujet de territoires et d'îles stratégiques en particulier la Mer de Chine Méridionale (MCM) et la Mer de Chine Orientale (MCO). En effet, les ressources naturelles et minérales de ces îles en particulier celles de la Mer de Chine Méridionale constituent les véritables pommes de disputes entre cinq grands pays que sont : la Chine, la Malaisie, le Vietnam, Brunei et les Philippines. D'importantes routes maritimes commerciales passent par la Mer de Chine Méridionale, qui relie le Pacifique occidental à l'Océan Indien et au Golfe Persique. On estime à 3,4 milliard de dollars la valeur du Commerce Maritime International qui passe par la MCM chaque année. Une manne financière considérable en effet pour l'économie nationale du ou des pays ayant la propriété exclusive ou partielle. Le ministère de la Défense (DOD) américain déclare que "la Mer de Chine Méridionale joue un rôle important dans les considérations de sécurité à travers l'Asie de l'Est, car l'Asie du Nord-Est dépend fortement de la circulation du pétrole et du commerce par les voies maritimes de la Mer de Chine Méridionale, y compris plus de 80 % du pétrole brut [qui circule] vers le Japon, la Corée du Sud et Taïwan". Depuis 2011, la Chine revendique et contrôle déjà près de 90 % de la MCM comme étant "sa zone économique exclusive". Pour mettre en œuvre la revendication totale sur l'île, la Chine, en particulier sous la direction de Xi Jinping, est impatiente de montrer ses muscles militaires à ses rivaux et au monde. Pas seulement des rivaux de l'île qui préoccupent Pékin, mais également la requête Taïwan comme étant une province à part entière de la Chine continentale. Pour y parvenir, Xi Jinping a opté prendre le contrepied de la doctrine de Deng Xiaoping qui a déclarait : "*cachez sa force et attendez son heure*". La doctrine de Xi semble être le contraire ; "*montrez votre puissance maintenant et défiez l'hégémon là où vous le pouvez*". Pour contrecarrer cette ambition démesurée de Pékin sous le leadership de Xi, spécialement en Mers de Chine, les Etats-Unis ont adopté deux stratégies majeures. La première consiste à renforcer leur présence militaire dans la région par le biais de leurs alliés stratégiques. Ainsi, des pays comme la Corée du Sud et le Japon accueillent à eux deux seulement plus de 50 000 militaires américains sur leurs territoires respectifs, et une présence plus modeste dans des États d'Asie du Sud-Est comme la Thaïlande, les Philippines et Singapour, avec cinq au moins bases en Thaïlande. Cette présence pour Pékin est considérée comme une menace directe pour ses intérêts nationaux. La deuxième stratégie des États-Unis est de justifier sa présence par le principe de la Liberté de Navigation (LDN) reconnu par le Droit International en Mer profonde. Mais tout cela rend Pékin impatient de passer des menaces aux actes pour prôner sa souveraineté exclusive dans les territoires contestés, notamment en MCM.

Mots clés : Mer de Chine méridionale, géopolitique, États-Unis, Xi Jinping, armée, Corée.

ABSTRACT

For some years, relationships between China and its neighbors were generally characterized by regular misunderstandings and tensions over strategic territories and islands. The South China Sea (SCS) and East China Sea (ECS). For it, natural and mineral resources, these particular Islands, especially the South China Sea, are the most disputed territories among five major countries which are China, Malaysia, Vietnam, Brunei, and the Philippines. Major commercial shipping routes pass through the SCS, which links the Western Pacific to the Indian Ocean and the Persian Gulf. An estimated \$3.4 trillion worth of international shipping trade passes through the SCS each year. The Department of Defense (DOD) states that "the South China Sea plays an important role in security considerations across East Asia because Northeast Asia relies heavily on the flow of oil and commerce through South China Sea shipping lanes, including more than 80 percent of the crude oil [flowing] to Japan, South Korea, and Taiwan." Since 2011, China is claiming and controlled already almost 90 percent of the SCS its exclusive economic zone. To implement the total claim over the Island, China especially under the leadership of Xi Jinping is impatient showing Chinese military muscle to claim not only the Islands but also Taiwan, as Xi's foreign policy is opposed to the doctrine of Deng Xiaoping that stated: "hide your strength and bide your time". Xi doctrine seems to be "show your power now and challenge the hegemon where you can." To counter this doctrine, the United States adopted two major strategies. The first one is to strengthen its military presence in the region through its allies. Countries like South Korea and Japan host almost 50, 000 military personnel in their territories, and a smaller presence across Southeast Asian states such as Thailand, the Philippines, and Singapore, with five bases in Thailand, which China considered all these as a direct threat for its national interests. The U.S. second strategy is to justify its presence is the Freedom of Navigation (FON) in International Law on the islands. But all this is making Beijing impatient to move from threats to actions.

Key Words: South China Sea, Geopolitics, United States, Xi Jinping, Military, Korea.

Introduction

Sous le régime de Xi Jinping, le gouvernement Chinois semble finalement être prêt et disposé à montrer ses muscles militaires au monde entier, en tant que nouvel et unique puissance hégémonique en Asie de l'Est et du Sud-Est. Pendant un demi-siècle, les États-Unis ont été la seule force géopolitique et militaire dominante dans la région qui a exercé son influence non seulement dans le monde, mais également dans cette région de l'Asie. Grâce à cette influence, les États-Unis ont conclu une alliance militaire stratégique avec certains pays comme le Japon, les Philippines et la Corée du Sud. La montée de la Chine en tant que puissance économique et militaire mondiale pourrait probablement affecter les alliances stratégiques avec les États-Unis.

Ainsi, les nouvelles configurations géopolitiques internationales chinoises se forgent dans une période où les tensions entre les États-Unis et la Chine augmentent de plus en plus et pourraient façonner la géopolitique internationale.

La nouvelle politique étrangère de la Chine sous le régime de Xi Jinping depuis 2013 constitue une menace sérieuse non seulement pour la Malaisie, le Vietnam, Brunei et les Philippines sur la Mer de Chine Méridionale, mais également pour les États-Unis d'Amérique ayant un double objectif : éviter l'expansion chinoise dans la région et exercer sa Liberté de Navigation (LDN) reconnue par le droit international afin de mieux protéger ses alliés et contrer ainsi la dissuasion chinoise sur la région.

Ainsi, la problématique visée par le présent document permet de mieux comprendre géopolitique actuelle et future de la Chine avec ses voisins

notamment, les Philippines, le Japon, Brunei, la Corée du Sud, Singapour, Thaïlande ; des pays qui ont des relations tendues avec Pékin depuis plusieurs années.

Pour réaliser un travail académique et scientifique objectif et analytique, des hypothèses scientifiques seront envisagées comme par exemple, explorer comment la montée en puissance économique et militaire de la Chine influence positivement et /ou négativement la géopolitique régionale et internationale depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping. Des hypothèses de comment la Chine arrive-t-elle à imposer son hégémonie continentale seront explorées.

Des experts se posent notamment la question de savoir si le déploiement impressionnant militaire des États-Unis en Asie auprès de ses pays alliés stratégiques pourra éventuellement dissuader Pékin à renoncer à son projet de conquête expansionniste en Mer de Chine dont elle réclame et exerce déjà la souveraineté exclusive. De même, l'utilisation du principe de Liberté de Navigation (LDN) en droit international utilisé par Washington pour justifier sa présence en Mer de Chine inquiète-t-elle Pékin dans son projet de reconquérir non seulement les îles, mais également Taiwan ?

Ceux sont là autant d'hypothèses que nous essayerons d'explorer dans cette analyse de géopolitique chinoise sous le règne de Xi Jinping.

En effet, les objectifs visés par la présente réflexion consistent à répondre en tant qu'analyste à ces différentes hypothèses évoquées ci-haut tout en proposant des solutions qui pourraient à moyen et à long terme apaiser les vives tensions existantes entre acteurs de l'espace géopolitique et de la géostratégie chinoise, particulièrement en Mer de Chine. Pour mieux aborder

cette problématique, une approche holistique sera utilisée durant tout le long de ce travail. Cette approche consiste donc à prendre en compte tous les aspects du sujet dans sa globalité, en tenant en compte de tous les paramètres possibles.

Pour y arriver, nous avons décidé d'explorer de prime abord les questions géostratégiques de la Chine avec ses voisins immédiats de même qu'avec les Etats Unis d'Amérique (USA), avant d'aborder la montée en puissance actuelle de la Chine, sa nouvelle géopolitique, en plus, analyser ses nouveaux rapports avec les pays comme les Philippines, le Japon, la Corée du Sud, Brunei. Ces pays sont notamment ceux qui disputent avec Pékin la souveraineté en Mer de Chine ; riche en ressources naturelles et revêtant une importance géoéconomique mondiale.

Relations militaires entre la Chine, la Corée et les États-Unis

Depuis la fin de la guerre de Corée en 1953, la Corée du Sud accueille près de vingt-quatre mille militaires américains. C'est l'une des plus grandes bases militaires américaines au monde. Selon le journal The Guardian (2017), après l'Allemagne, avec 34 805 soldats, le Japon, la Corée du Sud est le troisième plus grand hôte des forces militaires américaines, avec 23 468 personnes en service sur 83 sites. Plus de 300 chars, dont le puissant M1 Abrams, et véhicules blindés y sont stationnés depuis des années. Créé en 1957, cet énorme déploiement militaire dans la région a pour principal objectif de "dissuader toute agression et, si nécessaire, de défendre la République de Corée".

Toujours selon le journal the Guardian, (2017), pour renforcer leur base militaire en Corée du Sud, les États-Unis ont installé un Système de

Défense Terminal à Haute Altitude (SDTHA). L'objectif du SDTHA est double : il s'agit d'abord d'être capable d'intercepter les missiles et ensuite de les détruire en plein vol. Pour John Rennie Short (2022; p.132) ; les bases militaires américaines en Corée du Sud se composent des bases de l'armée de l'air à Kunsan et Osan, d'une base navale à Busan et de onze bases militaires à Yongsan, Daegu et Seongnam.

De leurs côtés, Kim, A., & Kim, J. (2018) pensent que les États-Unis et la Corée du Sud participent habituellement à des jeux de guerre militaires à grande échelle afin de renforcer leurs alliances militaires contre les menaces éventuelles de la Chine et de la Corée du Nord dans la région.

Guam compte 3 831 militaires et une grande partie du territoire est contrôlée par les forces armées, notamment la base aérienne d'Anderson, qui accueille des bombardiers B52 et des avions de chasse. Les commandants américains qualifieraient l'île de "*porte-avions permanent*", selon les propres termes de The Guardian ; (2017). Quelques années après la fin de la guerre de Corée, le Nord reste une menace imprévisible pour la Corée du Sud. Victor Cha (2013 ; p. 52) décrit que les relations entre le Nord et le Sud sont caractérisées par des menaces potentielles de méfiance, des tensions et des provocations, car il n'existe pas de traité de paix officiel entre les deux pays. La menace est imprévisible et pousse les deux pays à déployer d'impressionnantes forces militaires de part et d'autre de leur frontière commune.

La Corée du Sud, autrefois dominée et moins développée que le Nord, s'est aujourd'hui démocratisée et devient plus riche et de plus en plus

ouvert au système international que la Corée du Nord. Alors que la Corée du Nord est toujours isolée et la majorité de la population vit dans la pauvreté et est vulnérable à l'insécurité alimentaire. Il faut noter que la Corée du Nord possède d'importantes ressources minérales et entretient d'excellentes relations commerciales avec la Chine.

La Chine exporte du pétrole brut, des denrées alimentaires et des engrais vers la Corée du Nord, et cette dernière exporte de l'or, du zinc, de l'acier et des minerais vers Moscou et Pékin.; poursuit The Guardian; (2017 ; p.23). Malgré ces importantes relations commerciales avec la Chine et la Russie, seuls trois Nord-Coréens sur quatre-vingt-dix mille possèdent aujourd'hui une voiture. Environ dix pour cent ont un réfrigérateur dans leur appartement, et la famine a tué plus de dix pour cent de la population.

Presque tous les Nord-Coréens sont végétariens, non par option, mais par faute de minimum adéquat. *"Le bœuf est si rare que pour le Nord-Coréen moyen, c'est un mets délicat qu'il ne mange qu'une fois par an."* Les effets de cette malnutrition sont évidents dans le pays. En effet, un garçon moyen de sept ans en Corée du Nord mesure vingt centimètres de moins et pèse dix kilos de moins comparé à un enfant de même âge en Corée du Sud renchérit Victor Cha (2013 ; p. 9).

Les gouvernements successifs de la Corée du Nord font l'option d'investir les ressources du pays dans la dissuasion militaire et nucléaire. Déjà l'article 86 de la Constitution nord-coréenne stipule : *"La défense nationale est le devoir et l'honneur suprêmes des citoyens."* Selon le Council of Foreign Relations (CFR), Council on Foreign Relations (December 22, 2021). L'armée nord-coréenne est la quatrième du monde, avec près de 1,3 million de

militaires actifs, soit environ 5 % de la population totale. Plus de six cent mille autres personnes servent en tant que soldats de réserve.

Enfin, Pyongyang a dépensé en moyenne 3,6 milliards de dollars par an pour l'armée entre 2007 et 2017, poursuit le Council on Foreign Relations (December 22, 2021). Une somme faramineuse qui pourrait propulser l'économie de ce pays classé parmi les plus pauvres du monde. En juillet et novembre 2017, la Corée du Nord a testé avec succès des missiles balistiques intercontinentaux (ICBM), chacun capable de transporter une grosse tête nucléaire. Les experts estiment que le Hwasong-15, le ICBM testé en novembre 2017 a une portée potentielle de 13 000 kilomètres (8 100 miles) et, s'il est tiré sur une trajectoire plus plate, pourrait atteindre n'importe quel endroit du continent américain conclut le Council on Foreign Relations (December 22, 2021).

Avec ce développement, ces progrès et capacités militaires récents, la Corée du Nord est et reste une grande menace non seulement pour le Japon, la Corée du Sud et les Philippines, mais aussi pour le monde entier, et pourrait menacer l'ordre mondial. Ceci renforce ainsi le régime, et son arsenal militaire constitue ainsi pour lui une assurance vie et une assurance pouvoir.

La Chine qui a besoin d'alliée stratégique dans la région soutien cette politique de militarisation de Pyongyang et s'inquiète pour deux raisons. La première raison est qu'en cas d'effondrement du régime nord-coréen, il y aurait les millions de réfugiés qui submergeraient ses territoires et provinces, et deuxièmement, la crainte d'une extension du territoire de la Corée du Sud, pourrait ainsi renforcer son alliance stratégique avec les États-Unis, en particulier sur le fleuve Yalu, à la

frontière de la Chine selon l'analyse de John Rennie Short (2022; p.133). Notons qu'historiquement, il existe un traité de défense entre la Chine et la Corée du Nord depuis 1961. Mais seulement pour des intérêts de défense, la Chine soutient la Corée du Nord pour ses intérêts géopolitiques et géoéconomiques de la région bien évidemment.

Relations stratégiques militaires entre la Chine, le Japon et les États-Unis

Depuis 1895, le Japon est une force géopolitique importante dans la région après avoir vaincu la Chine sur Formose (aujourd'hui Taiwan). Le Japon, en tant que forte puissance militaire, avait de par le passé conquis de nombreux territoires, comme la Corée en 1910, la Mandchourie en 1931, et envahi la Chine en 1947. Mais en 1941, le Japon a commis une erreur géostratégique en bombardant la base navale américaine de Pearl Harbor. C'est cet incident qui a fait entrer les États-Unis dans la Seconde Guerre mondiale et le Japon est resté sous occupation américaine de 1945 à 1952. John Rennie Short (2022; p.133).

Pendant la Guerre Froide, le Japon était considéré par les États-Unis comme un partenaire stratégique et un allié malgré les atrocités commises à Hiroshima et Nagasaki. Des pays comme la Chine, l'Indonésie et les Philippines ont également été victimes de crimes de guerre commis par le Japon. Alors que la Chine développe depuis des décennies un traité de défense avec la Corée du Nord, le Japon, quant à lui est devenu un allié stratégique des États-Unis depuis 1951 grâce au traité de San Francisco.

Le Japon, ainsi que la Corée du Sud, sont les principaux partenaires stratégiques et alliés des États-Unis.

Selon les données du ministère de la défense, 39 345 soldats sont stationnés dans 112 bases, vestige de la Seconde Guerre mondiale, lorsque les forces américaines occupaient le Japon. Les troupes américaines au Japon sont principalement basées sur l'île subtropicale d'Okinawa, à environ 640 km au sud du reste du Japon selon les observations du journal *The Guardian*, (2017). Avec une présence militaire impressionnante en Corée du Sud et au Japon, les États-Unis ont également développé une présence plus modeste dans les États d'Asie du Sud-Est tels que la Thaïlande, les Philippines et Singapour, avec cinq bases en Thaïlande.

La présence militaire américaine dans ces pays est considérée par la Chine comme une menace sérieuse et directe pour ses intérêts géopolitiques et géostratégiques dans la région. *The Guardian*, (2017). Aujourd'hui, la Chine renforce sa capacité militaire en consolidant son périmètre de défense contre les attaques navales américaines, alors que l'ambition de la Chine d'annexer Taiwan augmente de plus en plus.

Malgré ces stratégies militaires, la Chine, le Japon et la Corée du Sud sont davantage préoccupés à privilégier les relations gagnant-gagnant plutôt que par le jeu à somme nulle de la confrontation et du conflit, même si le problème de l'île contestée est toujours d'actualité, opposant les trois rivaux et les trois puissances émergentes. Chapman, B. (2017) quant à lui estime que les tensions entre la Chine et le Japon au sujet des îles font également à une de l'actualité. Les îles contestées sont connues sous le nom d'îles Diaoyu en Chine, Senkaku au Japon et Tiaoyutai à Taiwan.

Le Japon et la Chine revendiquent tous deux la propriété de ces îles. L'île fait environ 7 km² et appartient traditionnellement à la préfecture japonaise d'Okinawa. De son côté, le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères, Wang Wenbin, a déclaré : "*L'île Diaoyu et ses îles affiliées sont des territoires chinois inhérents*". Si le Japon contrôle les îles Senkaku, la Chine et Taïwan continuent de les revendiquer. Tokyo maintient que les îles sont une composante inhérente du territoire en raison de l'histoire et de la législation internationale.

La Chine quant à elle, continue d'intensifier ses activités maritimes en Mer de Chine Méridionale et Orientale, en réponse aux préoccupations de Pékin concernant la présence militaire américaine croissante dans la région. Srishti Jha (June ,2021).

La Région du Sud-Est : Nouvelle Géopolitique et Nouvelles Alliances

Les relations entre les Philippines et la Chine ont récemment été dominées par les différends territoriaux en mer des Philippines occidentales, qui se sont intensifiés depuis l'impasse navale sur le haut-fond de Scarborough en avril 2012 et aggravés par les questions d'occupation illégale par la Chine, l'établissement illégal d'infrastructures et les incidents d'incursions et d'empiètements dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) des Philippines.

Selon un analyste du Council on Foreign Relations, le risque d'une confrontation militaire entre la Chine et le Vietnam augmente. Les deux pays entretiennent de bonnes relations depuis des décennies. Mais depuis 2011, ils ont tous deux affirmé des revendications conflictuelles sur la Mer de Chine Méridionale alors que Pékin revendique à lui jusqu'à 90 % de la Mer

comme sa Zone Economique Exclusive. Pour mettre en œuvre cette revendication, la Chine a déplacé à plusieurs reprises des plateformes pétrolières dans des zones contestées, dragué et occupé des parties des îles Paracels contestées, et construit au moins une et potentiellement plusieurs pistes d'atterrissage, peut-être à des fins militaires, dans les îles Spratly. De l'autre côté, le Vietnam a également tenté d'utiliser les explorations pétrolières pour revendiquer des zones maritimes contestées et aurait éperonné des navires chinois dans des eaux contestées.

Pour pouvoir faire face à la Chine, le Vietnam a développé ses relations militaires avec les États-Unis, les Philippines et l'Inde, au grand dam de la Chine.

En se basant sur les intérêts stratégiques de la mer, la Chine cherche à devenir une puissance dominante dans la région avec un renforcement de la puissance militaire, des politiques agressives contre le Japon et le Vietnam, et l'annexion effective de la Mer de Chine Méridionale. Mearsheimer, J.J. (2010 ; pp381-396) estime à son tour que l'objectif ultime est de pousser les États-Unis hors de l'Asie de l'Est, où ils disposent d'un important déploiement militaire.

Les États-Unis se trouvent face à un dilemme : ne rien faire, ce qui augmenterait les chances de voir la Chine établir un nouvel ordre mondial en Asie de l'Est et du Sud-Est, avec la possibilité de l'étendre au monde entier, ou agir et déclencher le risque d'un conflit régional ou global.

Les différends territoriaux maritimes et ses intérêts stratégiques.

La Chine fait partie des multiples différends territoriaux maritimes en mer de Chine Méridionale (SCS) et en Mer de Chine Orientale (ECS), dont notamment :

- 1- un différend sur **les îles Paracels** en mer de Chine méridionale, qui sont revendiquées par la Chine et le Vietnam, et occupées par la Chine ;
- 2- un différend sur les **îles Spratly** dans la mer de Chine méridionale, qui sont entièrement revendiquées par la Chine, Taiwan et le Vietnam, et en partie par les Philippines, la Malaisie et le Brunei, et qui sont occupées en partie par tous ces pays, sauf le Brunei ;
- 3- un différend sur le haut-fond de **Scarborough** dans la mer du Sud méridionale, qui est revendiqué par la Chine, Taïwan et les Philippines, et contrôlé depuis 2012 par la Chine ; et
- 4 - un différend sur les **îles Senkaku** dans la zone économique exclusive, revendiquées par la Chine, Taïwan et le Japon, et administrées par le Japon. Congressional Research Service (2022 ; R42784. P.7).

Nous aimerions particulièrement nous concentrer sur les intérêts stratégiques des MCM et nous pouvons comprendre la raison pour laquelle les États, en particulier la Chine et d'autres pays sont en compétition pour prendre le contrôle total de l'île. Selon le Congress Research Service (CRS, 2022), les principales routes maritimes commerciales passent par la MCM, qui relie le Pacifique Occidental à l'Océan Indien et au Golfe Persique. On estime à 3,4 milliard de dollars la valeur du commerce maritime international qui

passer par la MCM chaque année¹. Selon le Ministère de la Défense Américaine, «*la Mer de Chine Méridionale joue un rôle important dans les questions de sécurité en Asie de l'Est, car l'Asie du Nord-Est est fortement tributaire des flux de pétrole et de commerce qui empruntent les voies maritimes de la mer de Chine méridionale, notamment plus de 80 % du pétrole brut destiné au Japon, à la Corée du Sud et à Taïwan*» Department of Defense ; (2017, p. 41).

En outre, la Mer de Chine Orientale et la Mer de Chine Méridionale contiennent des zones d'exploration pétrolière et gazière potentiellement importantes.

2016: Le grand changement géopolitique chinois

L'année 2016, est très stratégique pour la politique étrangère chinoise et la géopolitique régionale. La Chine pour résoudre ses conflits territoriaux et le problème de la Mer de Chine Méridionale avec ses voisins a décidé de privilégier les négociations bilatérales. Aux Philippines, après les élections présidentielles de 2016, Rodrigo Duterte a remplacé le gouvernement Aquino. L'arrivée au pouvoir du nouveau régime des Philippines se dit disposé à négocier avec Xi Jinping pour un règlement pacifique de leur différend territorial. Le nouveau régime des Philippines de Duterte a pivoté loin des États-Unis et a signé un accord avec Pékin en 2018 pour rejoindre l'exploration pétrolière et gazière, selon l'analyse de John Rennie Short ; (2022 ; p.142).

¹"How Much Trade Transits the South China Sea?" China Power (CSIS), accessed July 10, 2018, at <https://chinapower.csis.org/much-trade-transits-south-china-sea/>. See also Kerem Coşar and Benjamin D. Thomas, "The

Geopolitics of International Trade in Southeast Asia," working paper, National Bureau of Economic Research, November 2020, 17 pp., accessed December 17, 2020, at <https://www.nber.org/papers/w28048>. For a contrary view regarding.

D'autres pays de la région comme le Brunei et la Malaisie sont restés silencieux, tandis que le Vietnam, faute de soutien régional et mondial, tente toujours de résister à la conquête chinoise. Les pays de l'ASEAN sont impuissants à résoudre la question pour les intérêts divergents, conflictuels et concurrents avec la Chine et / ou d'autres pays régionaux estime Emmers, R. (pp.349-370 ; 2018).

En outre, le code de conduite de 2018 signé par les ministres des affaires étrangères des pays de l'ASEAN et de la Chine concernant la Mer de Chine Méridionale est un document compromis et n'a ni contesté ni condamné les revendications de Pékin sur l'île.

Les Chinois ont ensuite profité de cette occasion pour militariser toutes les îles contestées, y compris la Mer de Chine Méridionale revendiquée par la Malaisie, le Vietnam, Brunei, les Philippines. Par exemple, la Chine a construit sur les affleurements rocheux et les récifs existants dans les îles Spratly pour montrer son hégémonie. Comme l'a déclaré le Secrétaire Américain à la Défense, Lloyd Austin, en janvier 2021, la Chine est *"déjà une hégémonie régionale"* et cherche à devenir *"une puissance mondiale dominante"*. Congressional Research Service, IN FOCUS February 2, 2021.

Pour illustrer le discours du Secrétaire d'Etat Américain à la Défense, dans les îles Paracel, la Chine a établi un système de défense par missiles surface-air sur l'île Woody, et vient de construire une base d'hélicoptères sur l'île Duncan. Les Chinois ont installé des équipements sur sept îles de Scarborough Shoal, pour leur permettre de surveiller les navires de la marine américaine. John Rennie Short ; (2022 ; p.143).

Aujourd'hui, la plupart des îles contestées de la Mer de Chine Méridionale sont en fait des bases militaires chinoises permanentes. Cela constitue un sérieux avertissement pour la présence des États-Unis dans la région. La Chine est également active dans la zone grise entre la guerre et la paix. Les guerriers chinois de la zone grise dans la Mer de Chine Méridionale sont les Garde-Côtes Chinois (GCC) et leur flotte de pêche commerciale. La milice maritime chinoise harcèle les flottes de pêche, les navires de guerre et le trafic commercial des autres nations. Il n'est pas surprenant de constater que des centaines de navires de pêche chinois encerclent les îles administrées par d'autres nations pour perturber l'approvisionnement et la navigation.

En outre, les navires d'approvisionnement des plates-formes pétrolières du Vietnam sont régulièrement harcelés par la GCC et les navires de pêche chinois. En décembre 2019, une petite flotte de navires de pêche et de Garde-Côtes Chinois a été surprise en train d'opérer sans autorisation dans les ZEE du Brunei, de l'Indonésie et de la Malaisie, observer le Professeur de Géopolitique de l'Université de Maryland, Baltimore County, USA, John Rennie Short ; (2022 ; p.143). C'est la démonstration de l'hégémonie chinoise dans la région rendant ainsi les autres pays impuissants et faibles aux yeux de Pékin pressé d'obtenir tous les territoires et les îles dans son patrimoine, usant de tous les moyens y compris l'usage disproportionnée de la force.

La Chine a l'habitude de le faire savoir très clairement aux pays voisins avec lesquels elle a des différends territoriaux, que tout désaccord doit être résolu non pas par des organisations ou des institutions internationales, mais uniquement par des discussions bilatérales. En imposant ce principe aux

rivaux, Pékin est plus que sûr de gagner en raison du déséquilibre des forces en faveur de Chine sur les plans politique, diplomatique, économique et militaire. Au regard de ce qui précède, la Chine tente ainsi de marginaliser les intérêts des États-Unis en les qualifiant de "puissance extrarégionale" affirmant qu'aucun pays n'a ainsi le droit de se mêler des affaires intérieures de l'Asie du Sud-Est.

Que veut la Chine finalement ?

Pour citer John Rennie, "*la mer de Chine méridionale est désormais un lac chinois*". John Rennie Short ; (2022 ; p.144). Il n'y a aucun doute à ce sujet, la Chine a effectivement pris le contrôle de sa frontière maritime méridionale, avec certains intérêts stratégiques, comme l'avons abondamment développé dans les paragraphes précédents.

Ainsi, les privilèges et avantages dont joint Pékin en s'imposant comme seul maître à bord sont énormes et peuvent se résumer comme suit :

- contrôler les opérations de pêche et les activités d'exploration pétrolière et gazière dans la Mer de Chine Méridionale, une étendue d'eau dont la superficie est plus de deux fois supérieure à celle de la Mer Méditerranée (les voies maritimes les plus fréquentées du monde) ;
- contraindre, intimider ou exercer une pression politique sur les autres pays limitrophes de la MCM ;
- annoncer et faire respecter une Zone d'Identification de Défense Aérienne (ZIDA) au-dessus de la MCM ;
- annoncer et faire respecter une Zone d'Exclusion Maritime (c'est-à-dire un blocus) autour de Taïwan ;
- faciliter la projection de la présence militaire et de l'influence politique chinoises plus loin dans le Pacifique Occidental ; et

- contribuer à la réalisation d'un objectif plus large, à savoir devenir une hégémonie régionale dans sa partie de l'Eurasie. Congressional Research Service (2022 ; R42784. P.14).

Outre ces intérêts stratégiques, un autre objectif consiste à assurer une défense chinoise plus efficace contre les États-Unis dans la région. Les bases chinoises dans les MCM et, plus généralement, la domination ou le contrôle par la Chine de sa région proche de la mer pourraient compliquer la capacité de Washington à intervenir militairement dans une crise ou un conflit entre la République populaire de Chine et Taïwan.

D'autre part, cela rendra complexe le respect des obligations des États-Unis en vertu de leurs traités de défense avec leurs alliés dans la région, tels que le Japon, les Philippines et la Corée du Sud. Les forces militaires américaines devront relever des défis en opérant dans le Pacifique Occidental à diverses fins, notamment pour maintenir la stabilité régionale, mener des opérations d'engagement et de création de partenariats, répondre aux crises et exécuter des plans de guerre, ceci pour empêcher l'émergence de la Chine en tant que puissance hégémonique régionale dans sa partie de l'Eurasie, qui semble désormais inarrêtable.

La géopolitique régionale et globale de la Chine sous Xi Jinping exerce une politique étrangère plutôt offensive que défensive avec pour ambitions prendre en possession l'intégralité de tous les territoires contestés d'une et enfin envahir et reconquérir Taïwan. Cette idée était tout à fait impossible il y a vingt ans dans la géopolitique chinoise. Non seulement Taïwan mais aussi les autres pays voisins seront affectés par ce nouvel avantage stratégique chinois qui

façonnera l'attitude de la Chine pour les années à venir.

La Mer de Chine Méridionale (MCM) est l'endroit où Xi Jinping souhaite montrer les muscles du nationalisme chinois en appliquant pleinement l'opposé du conseil de l'un de ses prédécesseurs, Deng Xiaoping, à savoir "*cacher nos capacités et attendre notre heure*". John Rennie Short ; (2022 ; p.127). Pour Xi, il est préférable de "*montrer sa puissance maintenant et de défier l'hégémonie là où on le peut*". John Rennie Short ; (2022 ; p.144).

La Mer de Chine Méridionale est le banc d'essai actif de cette stratégie géopolitique. Mais les États-Unis ne serait donner carte blanche à cette nouvelle aventure et doctrine de Xi Jinping dans cette région de l'Asie, très stratégique et économique également pour Washington et ses alliés.

La réponse stratégique des États-Unis à la Chine

Outre les différends territoriaux maritimes dans la Mer de Chine Méridionale et la Mer de Chine Orientale avec ses voisins rivaux asiatiques, la Chine doit également confrontée dans cette région le Goliath mondial qui table son argument sur le Droit International pour justifier sa présence au nom du principe de la Liberté de Navigation (LDN) dans les Zones Economiques Exclusives (ZEE) de la Chine.

La Mer de Chine Méridionale est considérée par les États-Unis comme un problème épineux incarné par le piège de Thucydide qui dit expressément : "*Si la puissance dominante ne répond pas à la puissance montante, elle risque d'être déplacée. Si elle réagit, elle risque une confrontation*". John Rennie Short ; (2022 ; p.144). Les États-Unis se trouvent ainsi dans un dilemme entre le laisser-faire chinois et le risque

d'escalade et de tensions entre Washington et Pékin. L'hégémonie chinoise dans la région lui permettra de prendre le contrôle d'une part essentielle du commerce mondial, de continuer à intimider ses voisins et de faire peser une menace constante sur Taïwan.

De l'autre côté, la marine américaine navigue régulièrement au-dessus des eaux contestées pour renforcer le principe de la Liberté de Navigation, effectuant au moins vingt exercices de Liberté de Navigation (LDN) au cours des trois dernières années. Selon le Department of Defense ; January 27, 2021, PDF (page 3- 7), les droits, libertés et usages de la mer et de l'espace aérien étant garantis à toutes les nations par le droit international".

Pour leur part, les États-Unis ne reconnaissent toujours pas la Mer de Chine Méridionale comme une exclusivité chinoise. En juillet 2020, l'ancien Secrétaire d'État Américain a déclaré : "*Les revendications de Pékin sur les ressources offshores de la majeure partie de la mer de Chine méridionale sont totalement illégales, tout comme sa campagne d'intimidation pour les contrôler*". U.S. Department of State Press Statement. (2020, July 13).

Ainsi, des incidents réguliers sont notés entre les États-Unis et la Chine.

-Les incidents de mars 2001, septembre 2002, mars 2009 et mai 2009, au cours desquels des navires et des avions chinois ont affronté et harcelé les navires de la marine américaine Bowditch, *Impeccable* et *Victorious* alors qu'ils menaient des opérations de surveillance des océans dans la ZEE chinoise.

-Un incident survenu le 1er avril 2001, au cours duquel un chasseur chinois est entré en collision avec un avion de surveillance électronique EP-3 de l'U.S. Navy volant dans la ZEE chinoise. Navy

EP-3 volant dans l'espace aérien international à environ 65 miles au sud-est de la Chine dans la Mer de Chine Méridionale. Le Navy EP-3 a été forcé à effectuer un atterrissage d'urgence sur l'île de Hainan;²

-un incident survenu le 5 décembre 2013, au cours duquel un navire de la marine chinoise s'est placé sur la trajectoire de la marine américaine, croiseur Cowpens de la marine américaine alors qu'il se trouvait à 30 milles ou plus du porte-avions chinois Liaoning obligeant le Cowpens à changer de cap pour éviter une collision.

-un incident survenu le 19 août 2014, au cours duquel un chasseur chinois a intercepté de manière agressive et risquée un avion de patrouille maritime P-8 de la marine américaine qui volait

dans l'espace aérien international à environ 135 km à l'est de l'île de Hainan³

Le DOD a qualifié l'interception de "très, très proche, très dangereuse" ⁴;

-un incident survenu le 17 mai 2016, au cours duquel des chasseurs chinois ont volé à moins de 15 mètres d'un aéronef de surveillance électronique EP-3 de la marine dans l'espace aérien international en mer de Chine méridionale - une manœuvre que le DOD a qualifiée de "dangereuse".⁵

Face à tous ces incidents réguliers entre Washington et Pékin, la stratégie de l'administration Biden pour concurrencer stratégiquement la Chine dans la Mer de Chine Méridionale et la Mer de Chine Orientale est appropriée et dotée de ressources suffisantes. Les propositions contenues dans le

² For discussions of some of these incidents and their connection to the issue of military operating rights in EEZs, see Raul Pedrozo, "Close Encounters at Sea, The USNS Impeccable Incident," Naval War College Review, Summer 2009:101-111; Jonathan G. Odom, "The True 'Lies' of the Impeccable Incident: What Really Happened, Who Disregarded International Law, and Why Every Nation (Outside of China) Should Be Concerned," Michigan State Journal of International Law, vol. 18, no. 3, 2010: 16-22, accessed September 25, 2012, at http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1622943; Oriana Skylar Mastro, "Signaling and Military Provocation in Chinese National Security Strategy: A Closer Look at the Impeccable Incident," Journal of Strategic Studies, April 2011: 219-244; and Peter Dutton, ed., Military Activities in the EEZ, A U.S.-China Dialogue on Security and International Law in the Maritime Commons, Newport (RI), Naval War College, China Maritime Studies Institute, China Maritime Study Number 7, December 2010, 124 pp. See also CRS Report RL30946, China-U.S. Aircraft Collision Incident of April 2001: Assessments and Policy Implications, by Shirley A. Kan et al.

³ Source for location: Transcript of remarks by DOD Press Secretary Rear Admiral John Kirby at August 22, 2014, press briefing, accessed September 26, 2014, at <http://www.defense.gov/Transcripts/Transcript.aspx?TranscriptID=5493>. Chinese officials stated that the incident occurred 220 kilometers (about 137 statute miles or about 119 nautical miles) from Hainan Island.

⁴ Source: Transcript of remarks by DOD Press Secretary Rear Admiral John Kirby at August 22, 2014, press briefing, accessed September 26, 2014, at <http://www.defense.gov/Transcripts/Transcript.aspx?TranscriptID=5493>.

⁵ See, for example, Michael S. Schmidt, "Chinese Aircraft Fly Within 50 Feet of U.S. Plane Over South China Sea, Pentagon Says," New York Times, May 18, 2016; Thomas Gibbons-Neff, "Chinese Jets Intercept U.S. Recon Plane, Almost Colliding Over South China Sea," Washington Post, May 18, 2016; Idrees Ali and Megha Rajagopalan, "Chinese Jets Intercept U.S. Military Plan over South China Sea: Pentagon," Reuters, May 19, 2016; Jamie Crawford, "Pentagon: 'Unsafe' Intercept over South China Sea," CNN, May 19, 2016.

document soumis au Congrès en février 2022, comporte des objectifs généraux et spécifiques potentiels.

Actions et perspectives des États-Unis⁶

Sous l'administration Biden, les États-Unis ont pris des mesures considérables et d'importantes perspectives sont à l'étude aux États-Unis pour contrer l'hégémonie chinoise dans la mer du sud-est et la mer du nord-est.

Traité de coopération et de sécurité mutuelle entre les États-Unis et le Japon

Le traité de coopération et de sécurité mutuelles entre les États-Unis et le Japon de 1960⁷ stipule à l'article V que Chaque partie reconnaît qu'une attaque armée contre l'une ou l'autre des parties dans les territoires sous administration du Japon serait dangereuse pour sa propre paix et sa propre sécurité et déclare qu'elle agira pour faire face au danger commun conformément à ses dispositions constitutionnelles et ses procédures.

Traité de défense mutuelle États-Unis-Philippines

Le traité de défense mutuelle entre les États-Unis et les Philippines de 1951⁸ stipule dans son article IV que Chaque partie reconnaît qu'une attaque armée dans la zone Pacifique contre l'une ou l'autre des parties serait dangereuse pour sa propre paix et sa propre sécurité et déclare qu'elle agirait pour faire face aux dangers communs

conformément à ses procédures constitutionnelles.

L'article V stipule que 'aux fins de l'article IV, une attaque armée contre l'une ou l'autre des Parties est réputée inclure une attaque armée contre le territoire métropolitain de l'une des parties, ou contre les territoires insulaires placés sous sa juridiction dans le Pacifique ou l'océan Indien territoires insulaires sous sa juridiction dans le Pacifique, ou sur ses forces armées, ses navires publics ou ses aéronefs dans le Pacifique, Congressional Research Service, (January 26, 2022).

Actions Entreprises par les États-Unis

Plusieurs administrations américaines ont cherché à répondre aux tensions dans la MCM. En 2020, le Département du Commerce a ajouté à sa liste d'entités les entreprises chinoises de construction, d'énergie et de construction navale impliquées dans la MCM, interdisant à ces dernières d'exporter vers les États-Unis sans licence gouvernementale. Une sanction très lourde qui pourrait affecter négativement l'économie nationale chinoise. En janvier 2021, le Secrétaire d'État Antony J. Blinken a déclaré à son homologue philippin que le traité de défense mutuelle entre les États-Unis et les Philippines s'applique aux "*attaques armées contre les forces armées, les navires publics ou les avions philippins dans le Pacifique, ce qui inclut la Mer de Chine Méridionale*". Congressional Research Service, (January 26, 2022; R42784 p. 57-58). M. Blinken a également déclaré que les États-Unis

⁶ For additional discussion of U.S. obligations under the U.S.-Philippines mutual defense treaty, see CRS Report R43498, *The Republic of the Philippines and U.S. Interests—2014*, by Thomas Lum and Ben Dolven.

⁷ Treaty of mutual cooperation and security, signed January 19, 1960, entered into force June 23, 1960, 11 UST 1632; TIAS 4509; 373 UNTS.

⁸ Mutual defense treaty, signed August 30, 1951, entered into force August 27, 1952, 3 UST 3947, TIAS 2529, 177 UNTS 133.

rejetaient les revendications maritimes de la RPC dans la Mer de Chine Méridionale dépassant les Zones Maritimes Autorisées par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, et qu'ils s'engageaient "*à soutenir les demandeurs d'Asie du Sud-Est face aux pressions de la RPC*". Congressional Research Service, (January 26, 2022; R42784 p. 57-58).

Dans le cadre d'une initiative de sécurité maritime indopacifique du DOD initialement annoncée en 2015 et élargie en 2019, les États-Unis ont cherché à améliorer la capacité des Philippines, du Vietnam et d'autres pays d'Asie du Sud-Est à maintenir une Conscience du Domaine Maritime (CDM) et à patrouiller leurs ZEE. Les États-Unis ont renforcé leur coopération en matière de sécurité avec le Japon, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et le Vietnam, et entrepris des patrouilles conjointes dans la MCM avec d'autres partenaires, notamment le Japon, l'Inde et l'Australie, et exprimé leur soutien à d'autres actions multilatérales dans la région.

Ces initiatives entreprises par Washington vont sans doute éteindre les ardeurs et ambitions de Xi Jinping à réviser sa doctrine de politique étrangère surtout en MCM et d'autres territoires disputés, car Goliath n'a ni abandonné les lieux ni lâché ses alliés et partenaires de région depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale.

Les objectifs généraux du projet de Washington de Janvier 2022

Ces objectifs permettront de respecter les engagements des États-Unis en matière de sécurité dans le Pacifique Occidental, notamment les engagements envers le Japon et les Philippines. Les objectifs du projet soumis au Congrès permettront également de maintenir et de renforcer l'architecture de sécurité dirigée par les

États-Unis dans le Pacifique Occidental, y compris les relations de sécurité des États-Unis avec les alliés des traités et les États partenaires.

En plus il permettra d'ajouter un équilibre régional du pouvoir favorable aux États-Unis et à ses alliés et partenaires. Le projet soumis au Congrès américain défendra le principe du règlement pacifique des différends, selon lequel les différends entre pays doivent être résolus de manière pacifique, sans coercition, intimidation, menaces ou recours à la force, et d'une manière conforme au droit international, tout en résistant à l'émergence d'une approche alternative "la force fait le droit" des affaires internationales. Le principe de la liberté des mers, c'est-à-dire les droits, libertés et utilisations de la mer et de l'espace aérien garantis à toutes les nations en droit international, y compris l'interprétation retenue par les États-Unis et de nombreux autres pays concernant les libertés opérationnelles des forces militaires dans les ZEE, deviendra également une réalité grâce à ce projet.

Enfin, il empêchera la Chine de devenir une hégémonie régionale en Asie de l'Est, et potentiellement dans ce cadre, empêchera la Chine de contrôler ou de dominer la MCM ; et la poursuite de ces objectifs dans le cadre d'une stratégie américaine plus large de concurrence stratégique et de gestion des relations avec la Chine.

Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du projet soumis au Congrès américain en janvier 2022 sont doubles. Premièrement, il s'agit de dissuader la Chine de mener des activités supplémentaires de

construction de bases dans les MCM⁹. Cela sera possible en déplaçant du personnel, des équipements et des fournitures militaires supplémentaires vers des bases situées sur des sites qu'elle occupe dans la région du Sud-Est, en lançant des activités de construction d'îles ou de bases sur le haut-fond de Scarborough dans la région du Sud-Est, en déclarant des lignes de base droites autour des éléments terrestres qu'elle revendique dans la région du Sud-Est ou en déclarant une Zone d'Identification de Défense Aérienne (ZIDA) dans la région du Sud-Est¹⁰.

Le deuxième objectif spécifique est d'encourager la Chine à réduire ou à mettre fin aux opérations de ses forces maritimes dans les îles Senkaku, dans la mer Égée, et à mettre fin aux actions visant à faire pression sur les sites occupés par les Philippines dans les îles Spratly. Encourager la Chine à mettre fin aux actions visant à faire pression sur la petite présence militaire philippine au Second Thomas Shoal dans les îles Spratly (ou sur tout autre

site occupé par les Philippines dans les îles Spratly) en adoptant la définition américano-occidentale concernant la liberté des mers, y compris la liberté des navires militaires américains et autres non chinois d'opérer librement dans la ZEE de la Chine ; et accepter et respecter la décision du tribunal de juillet 2016 dans l'affaire d'arbitrage MCM impliquant les Philippines et la Chine.

Conclusion

Si elles sont adoptées et mises en œuvre dans leur intégralité, les mesures américaines présentement en examen par le Congrès constituent une forte contre-attaque à l'hégémonie et à l'influence chinoises dans la région. Ces mesures très pertinentes une fois adoptées le Capitole dans les jours à venir pourraient être un nouveau défi pour les décideurs chinois de trouver de nouvelles stratégies et géopolitiques pour permettre à Xi Jinping de faire en sorte que la Chine célèbre son 100e anniversaire en 2049 en réalisant ses rêves : Le retour de Taïwan et l'absence

⁹ A June 20, 2019, press report states that “China has deployed at least four J-10 fighter jets to the contested Woody Island in the South China Sea, the first known deployment of fighter jets there since 2017.” (Brad Lendon, “South China Sea: Image Shows Chinese Fighter Jets Deployed to Contested Island,” CNN, June 20, 2019.) See also Ian Storey, “Why Doesn’t China Deploy Fighter Jets to the Spratly Islands? Is Beijing Merely Trying to Avoid Provocation, or Is There a More Serious Problem with Its Artificial Island Bases in the South China Sea?” *Diplomat*, August 14, 2020

¹⁰ For more on the possibility of China declaring an ADIZ over the SCS, see, for example, Minnie Chan, “South China Sea: Beijing ‘Doesn’t Want to Upset Neighbours’ with Air Defence Zone,” *South China Morning Post*, November 25, 2020; Carl O. Schuster, “[Opinion] The Air Defense Identification Zone—China’s next South China Sea aggression?”

Rappler, July 7, 2020; Aie Balagtas See and Jeffrey Maitem, “US Watching if Beijing Declares Air Defense Zone in South China Sea,” *BenarNews*, June 24, 2020 (also published as *BenarNews*, “US Watching if Beijing Declares Air Defense Zone in South China Sea,” *Radio Free Asia*, June 24, 2020); Roy Mabasa, “US Commander: ADIZ over South China Sea Will Impact All Nations in Region,” *Manila Bulletin*, June 24, 2020; Minnie Chan, “Beijing’s Plans for South China Sea Air Defence Identification Zone Cover Pratas, Paracel and Spratly Islands, PLA Source Says,” *South China Morning Post*, May 31, 2020; Ben Werner, “New Air Bases, Baby Cabbage Key to Chinese Long-Term Claims in South China Sea,” *USNI News*, June 3, 2020; “China’s Next Move in the South China Sea,” *Economist*, June 18, 2020.

de toute perturbation régionale et mondiale dans la mer du sud-est, la mer du nord-est et la zone économique exclusive sont et demeure la priorité exclusive de Pékin sous le régime de Xi.

Toutefois, avec la détermination de Washington, Xi Jinping n'aura d'autres choix que de revoir sa copie de politique étrangère notamment sur la Mer de Chine Méridionale et vis-à-vis de Taiwan. Pékin aurait beaucoup à gagner s'il prenait en compte les recommandations du grand stratège militaire Chinois Sun Tsu *"Si ce n'est pas dans l'intérêt de l'État, n'agissez pas. Si vous ne pouvez pas réussir, n'utilisez pas de troupes. Si vous n'êtes pas en danger, ne combattez pas. Un souverain ne peut pas lever une armée parce qu'il est en colère, ni un général se battre parce qu'il a du ressentiment. Car si l'homme en colère peut être à nouveau heureux, et l'homme rancunier à nouveau satisfait, un état qui a péri ne peut être restauré, et les morts ne peuvent être ramenés à la vie"*. (Tzu, 1521, p.143).

Enfin, Deng Xiaoping également n'avait-il pas raison lorsque la devise de gouvernance était : *"cacher sa force et attendre son heure"* ? Pour l'heure, la balle se trouve dans le camp de Xi Jinping ; Monsieur le Président à vous jouer...1.400.000.000 de vos compatriotes vous observent, les Etats Unis et leurs alliés stratégiques gardent la veille permanente, plus particulièrement en Mer de Chine Méridionale (MCM) afin d'éviter l'hégémonie chinoise dans la région. Que fera Xi Jinping dans les jours, semaines et mois à venir ? S'inspirera-t-il enfin du cas Poutine en Ukraine pour enfin montrer les muscles de nouvelle Chine au monde ?

Bibliographie

CHA, V. (2013). *The impossible state: North Korea, past and present*. New York, HarperCollins

CHAPMAN, B. (2017). Geopolitical implications of the Sino-Japanese East China Sea dispute for the U.S. *Geopolitics, History, and International Relations*, 9, 15-54; Manicom, j. (2014). *Bridging troubled waters: China, Japan, and maritime order in the East China*. Washington, DC: Georgetown University Press.

CONGRESSIONAL Research Service (2022); U.S.-China Strategic Competition in South and East China Seas: Background and Issues for Congress; <https://crsreports.congress.gov/R42784>.; Consulted on 09 March, 2022 at 8 pm.

CRS; China Primer: South China Sea Disputes, February 2, 2021; IN FOCUS; <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/IF/IF10607>; Consulted on 09 March, 2022 at 8 pm.

COUNCIL on Foreign Relations; North Korea's Military Capabilities; <https://www.cfr.org/>.; Consulted on 09 March, 2022 at 8 pm.

DEPARTEMENT of Defense, Annual Report to Congress [on] Military and Security Developments Involving the People's Republic of China 2017, May 15, 2017, p. 41. See also Christian Edwards, "The South China Sea Is Fabled for Its Hidden Energy Reserves and China Wants to Block Outsiders Like the US from Finding Them," *Business Insider*, November 13, 2018.

DEPARTMENT of Defense, Annual Freedom of Navigation Report, Fiscal Year 2020, Pursuant to Section 1275
EMMERS, R. (2018). Unpacking ASEAN neutrality: The quest for autonomy and impartiality in Southeast Asia. *Contemporary Southeast Asia: A Journal of International Strategic Affairs*, 40, 349-70.

KIM, A., & Kim, J. (2018). China's aggressive "periphery diplomacy" and South Korean Perspectives. *Pacific Review*, 31, 267-77; Pembroke, M. (2018). *Korea: Where the American Century began*. New York: Simon and Schuster. Swenson-Wright, J. & Frank, R. (Eds). (2013). *Korea and East Asia: The stony road to collective security*. Leiden: Brill.

MEARSHEIMER, J.J. (2010). The gathering storm: China's Challenge to U.S. power in Asia. *Chinese Journal of International Politics*, 3, 381-96

NATIONAL Defense Authorization Act for Fiscal Year (FY) 2017 (P.L. 114-328), as Amended, Report to Congress, generated on January 27, 2021, PDF page 3 of 7.

RENNIE J. S. (2022); *Geopolitics, Making Sense of a Changing World*; p.130-145

SRISHTI Jha (2021); R. REPUBLICWORLD.COM; *China Claims Sovereignty Over Disputed Senkaku Islands: 'Inherent Chinese Territory'*; <https://www.republicworld.com/world-news/china/china-claims-sovereignty-over-disputed-senkaku-islands-inherent-chinese-territory>; Consulted on 09 March, 2022 at 8 pm

THE GUARDIAN; *What is the US military's presence near North Korea?* <https://www.theguardian.com/us-news/2017/aug/09/what-is-the-us-militarys-presence-in-south-east-asia>; Consulted on 09 March, 2022 at 8 pm
U.S. Department of State Press Statement. (2020, July 13). U.S. Position

on maritime claims in the South China Sea. <https://www.state.gov/u-s-position-on-maritime-claims-in-the-south-china-sea/>; Consulted on 09 March, 2022 at 8 pm



Mounier et la démocratie en Afrique

DIERMA Ousséni

Laboratoire de philosophie/Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso/ djermaousseni745@gmail.com

Résumé

Le personalisme se veut une pensée caractérisée comme une réaction de la philosophie de l'homme contre l'excès de la philosophie des idées et de la philosophie des choses. Prompt à s'enraciner dans la réalité qu'il récrée par l'action de la raison, le personalisme devient un moyen de refaire, à travers critiques et suggestions, nos démocraties sous toutes leurs formes (démocratie libérale, démocratie majoritaire, démocratie égalitaire), faisant partie du désordre établi de la renaissance. En lieu et place de ces démocraties, Mounier va suggérer une démocratie personaliste qui donnera les moyens nécessaires aux citoyens éduqués dans un sens personaliste, d'agir en toute responsabilité et liberté, tout en empêchant désormais à l'Etat, l'exercice d'une force dominatrice injustifiée et aveugle sur le peuple au nom de la démocratie. Il sera imposé à l'Etat, dans cette démocratie dite personaliste, le rôle de régulateur et d'arbitrage entre les personnes et les grandes communautés qui composeront désormais les sociétés démocratiques personalistes.

Mots-clés : citoyen - démocratie - éducation- force-personnalisme- réalité- responsabilité

Summary

Personalism is a thought characterised as a reaction of the philosophy of man to the excess of the philosophy of ideas and the philosophy of things. Swift to take root in reality that it recreates by the action of reason, personalism becomes a means of redo through criticisms and suggestions, our African democracies of all kinds (liberal democracy, democracy of the majority, egalitarian democracy) are part of the established disorder of the renaissance. Instead of these democracies in Africa, Mounier suggests a personalistic democracy which will give the necessary means to educated citizens to act fully responsible and freely in a personalistic way preventing the State to use its dominant, unjustified and blind force against the people on behalf of democracy. In this personalistic democracy, the State will be imposed the role to regulate and arbitrate between individuals and communities that will compose henceforth the societies of that personalistic democracy.

Key words: Citizen-Democracy- Education- Force- Personalism- Reality- Responsibility

Introduction

La recherche de stratégies du développement du continent africain, a sans doute, conduit dans les années 1990, à la démocratisation des Etats africains. Mais dès 1947, le concept de démocratie en Afrique a intéressé Emmanuel Mounier. C'est dire qu'à la lumière de sa pensée personnaliste, Mounier a mené une analyse critique sur la démocratie en général et sur le processus de démocratisation du continent africain. Il faut dire que le personnalisme de Mounier se présente comme une méthode de pensée qui vise la recherche de la vérité à partir de la réalité, caractéristique de la personne. Une réalité qui peut bien concerner le domaine physique, social, politique, économique, religieux... Il est également une philosophie qui vise à défendre la personne face à toute forme de système qui est de nature à l'aliéner.

Par ailleurs, le personnalisme se veut une forme de pensée valorisant l'altérité, elle est une philosophie de la relation à l'autre. C'est bien dans ce contexte, consistant à se mettre en relation à autrui, qu'Emmanuel Mounier a profité de son voyage en Afrique Occidentale Française (A.O.F), dans le cadre de l'alliance française, en 1947, pour découvrir physiquement les Africains afin de s'imprégner de leurs réalités socio-politiques, économiques et en bon ami des Africains, de leur indiquer les pistes à suivre pour assurer le décollage de leur continent.

Il a pour ce faire, au bout de son voyage, écrit un livret, *L'éveil de l'Afrique noire*, qui a été adressé à son ami Alioune Diop, dans lequel il a révélé aux Africains, en toute lucidité et franchise, les possibilités

qui pourraient assurer le développement de ce continent noir sur les plans social, politique, économique, environnemental. C'est bien par cette occasion de voyage, qu'il s'est intéressé au processus de démocratisation du continent africain.

Il faut dire que le personnalisme est né notamment dans un contexte de redressement du système politique des temps modernes en Europe. Alors, en référence à sa pensée, quelles tares Mounier est-il parvenu à relever dans les différents types de démocraties, à savoir la démocratie dite libérale, la démocratie majoritaire et la démocratie égalitaire ? Mounier ne juge-t-il pas la démocratie formelle comme étant un régime prématuré pour les Africains, majoritairement caractérisés par l'analphabétisme ? N'est-il pas indiqué que les Africains s'accordent le temps nécessaire de s'éveiller avant d'adopter la démocratie formelle qui ne doit pas s'importer comme un produit du commerce ?

D'ailleurs, le problème de l'Afrique n'est-il pas prioritairement plus un problème de rendement et d'équipement qu'il faut d'abord régler ? L'approche envisagée pour résoudre cette problématique, consisterait à présenter d'abord le personnalisme comme une philosophie humaniste ; ensuite, relever à la lumière du personnalisme, les insuffisances de la démocratie en générale et celles du processus de démocratisation du continent africain ; enfin, indiquer les perspectives qui se résumeront à mettre un accent particulier sur la culture du citoyen comme sujet, objectif fondamental du personnalisme de Mounier.

1. Le personnalisme, une philosophie de la personne

Le personnalisme semble fonder la recherche de l'éthique sur la réalité de l'existant, une pensée qui prend origine dans le vécu de l'Homme en tant qu'être inachevé et donc en construction, il échappe à toute tentative de conceptualisation, car il n'est ni totalisable, ni inventorable, ni comptable. La recherche de la vérité au sujet de l'existant caractérisé par ses réalités, implique l'action de la raison qui doit récréer une voie d'action dans et par ces réalités. Si le personnalisme fonde la recherche métaphysique sur la réalité du sujet, il engage également le sujet sur le chemin de la communion, de l'altérité avec les autres Hommes. Il vise en un mot la construction et la défense de la personne.

1.1. L'activité créatrice de la réalité du sujet

« L'acceptation du réel est la première démarche de toute vie créatrice. Qui la refuse déraisonne et son action déraile. », affirmait Emmanuel Mounier (1962, p. 447.), pour montrer que toute recherche de vérité en rapport avec l'existence humaine qui se veut authentique et crédible, ne doit pas perdre de vue la réalité, l'événement, le fait présent, elle varie avec l'actuel des faits. Il faut dire que l'incarnation est la condition de la vie de la personne, l'enracinement de l'Homme dans le monde où il vit. Pour se réaliser, il ne doit rien rejeter de cette condition. En guise de précaution et de principe à adopter pour une vie personnelle, E. Mounier (1962, p. 447.) déclare que « la personne ne se contente pas de subir la nature dont elle émerge ou de bondir sous ses provocations. Elle se retourne vers elle pour la transformer, et lui imposer progressivement la

souveraineté d'un univers personnel. » Cela traduit le fait qu'au regard de la réalité, l'existant est conduit à construire un chemin de l'action qu'il ne doit pas fonder à partir d'un concept, mais l'orienter en tenant compte des réalités qui le déterminent. « J'appelle sujet, affirme A. Touraine (1996, p. 23.), la construction de l'individu (ou du groupe) comme acteur, par l'association de sa liberté affirmée et de son expérience vécue assumée et réinterprétée. Le sujet est l'effort de transformation d'une situation vécue en action libre. » Le sujet a, à affronter la réalité concrète qui détermine son être. Désormais dans l'esprit de Mounier, inspiré par Henri Bergson, il faudrait inverser le schéma traditionnel de la philosophie pour partir de la réalité au concept, placer maintenant la vie avant les mots.

Il s'agira d'analyser directement le mouvement de l'Histoire dans une expérience vécue et progressive comme seul moyen efficace de diriger l'Histoire. Mounier en effet, placera toujours la vie avant les mots. Il cherchera, en partant des aspirations humaines, que la pensée essaye de s'approprier le monde réel et non l'inverse. La pensée doit se laisser informer par le réel. Le constat est que ce réel n'est pas simplement donné, il est conquis, non dans la rigueur de la démarche expérimentale mais par un va et vient permanent entre l'abstrait et le concret. Le personnalisme approche le réel en multipliant sur lui les angles d'analyse. Il veut découvrir le lien d'incorporation mutuelle entre le réel et l'abstrait, il désire aller jusqu'au secret de leur plus profonde intériorité, de ce qu'E. Mounier (2003, p. 22.) appelle « leur nourriture mutuelle et de leur mystérieuse parenté »

1.2. La liberté du sujet engagé

La vie de la personne, n'est pas une séparation, une évasion, une aliénation, elle est présence et engagement. La personne est une présence agissante. L'engagé désigne cette personne-là, décidée à défendre la vérité conformément à la réalité qui se présente à elle, même souvent au prix de sa vie. Mounier, lui-même, se présente comme une figure de l'engagement, en ce sens qu'il a fermement opté pour la mise en œuvre de sa pensée qui a sans doute rencontré pas mal de difficultés surtout au plan politique.

Cela lui a quelques fois valu la censure de sa revue *Esprit* et souvent même des emprisonnements, qui ont selon lui, contribué à sa maturité d'esprit. Car disait-il, il manque à un Homme de n'avoir pas connu la maladie, le malheur ou la prison.

La personne, dans un contexte d'engagement, ne doit pas, comme le pense E. Mounier (1962, p. 209.), « s'imaginer à la façon d'un contenu, d'une identité abstraite, elle ne se définit pas, elle surgit, s'expose et affronte. Elle est une existence créatrice d'existence dans et par le phénomène. »

La personne ne s'affirme pas hors du monde ou séparément d'autrui, mais contre le monde impersonnel de l'on, le monde de l'irresponsabilité, de la fuite, du sommeil vital, du divertissement, de l'idéologie, du bavardage, dans le monde de l'affirmation, de la responsabilité, de la présence, de l'effort, de la plénitude. (Mounier, 1962, p. 209.)

« Cette réconciliation avec la vie et avec l'Homme ne nous entraîne pas aux facilités optimistes », disait E. Mounier (1962, p. 210). L'organisation même de la matière dépend d'un choix préalable.

L'Homme doit choisir au milieu de tant de puissances étourdissantes, caractéristiques de notre monde moderne. Car, l'Homme ne doute pas qu'aujourd'hui, il est en proie à des dominations politiques, économiques, culturelles. C'est juste dans ce contexte de liberté du sujet, qu'A. Touraine (1996, p. 24.) fait comprendre que « la démocratie ne pourrait pas se résumer seulement à un ensemble de garanties institutionnelles, une liberté négative. Elle est la lutte de sujets, dans leur culture et dans leur liberté, contre la logique dominante des systèmes ; elle est, selon l'expression lancée par Robert Fraisse, « la politique du sujet. »

Dans la même logique selon laquelle les sociétés modernes sont appelées à incarner la liberté, A. Touraine (1996, p. 24.) continue en disant que « le propre de la société moderne est que l'affirmation de la liberté s'exprime avant tout par la résistance à l'emprise croissante du pouvoir social sur la personnalité et la culture. »

L'humanité doit se réveiller face à un monde qui s'assoupit dans ses structures, dans ses confort, dans ses misères, dans son travail et dans sa lassitude. Par un engagement, l'Homme est appelé à affronter sa réalité afin d'en tirer le meilleur. Par un corps à corps, il doit se jeter hors de soi avec la nature, pour trouver son assiette d'Homme. Le recueillement est ici un fondement nécessaire pour chaque Homme, car il permettra à chacun de se ressourcer pour regagner en forces intellectuelles et morales, en vue de mieux se décider face à une réalité aussi imposante et aliénante que possible.

Il faut le dire, ce qui fondamentalement caractérise la philosophie personaliste, c'est bien la protestation. « Le personalisme n'est pas une philosophie de dimanche après-midi. Partout où la personne porte sa lumière, la nature, corps ou matière, insinue son opacité », affirmait M. Nédoncelle (1962, p. 450.), dans *Le personalisme*. Le sacrifice, le risque, l'insécurité, le déchirement, la démesure, constituent dans ce cas, le destin inéluctable d'une vie personnelle. Exister personnellement c'est aussi et souvent savoir dire non, protester, s'arracher.

Ainsi tout comme Schelling et Gabriel Marcel, Landsberg définit l'engagement en ces mots : Nous appelons engagement l'assumation concrète de la responsabilité d'une œuvre à réaliser dans l'avenir, d'une direction définie de l'effort allant vers la formation de l'avenir humain (...). La valeur d'un engagement consiste en grande partie dans la coexistence et la tension entre l'imperfection de la cause et le caractère définitif de l'engagement. (Landsberg, 1952, p. 29.)

Au philosophe burkinabè de déclarer que : l'engagement provoque une constance dans le comportement qui résiste contre l'inattendu. L'engagement exige la résistance face à la frustration et face à la violence. Il invite à ne pas s'abandonner au désespoir après l'expérience d'une frustration aussi puissante soit-elle au niveau de l'existence individuelle et, à l'échelle de la vie collective. (Savado, 2012, p. 49.)

Il s'agira d'affronter la réalité, quelques fois l'offenser en vue d'en être le maître. Notre rôle comme le dira Karl Marx dans *Ecrits sur le personalisme*, « n'est pas de

regarder le monde, mais de le transformer. Seulement, il n'en faut pas réduire la portée. » (2000, p. 359.)

En somme, le personalisme commande de choisir et d'agir, même dans la plus dramatique obscurité du jugement. Seul un choix est alors susceptible d'éclaircir les ténèbres. Mieux vaut, pour ce faire, un choix erroné que pas de choix du tout. L'existentialisme peut à certains égards passer pour un équivalent du personalisme.

Mounier a été fortement inspiré conformément au concept d'engagement par des penseurs, tel, par son maître Jacques Chevalier qui l'a reçu chez son maître Bergson, lorsque Mounier quittait une vie familiale paisible pour des études universitaires. En contact avec Jacques Chevalier, il est arrivé à découvrir sa vocation de penseur et de militant, qui l'orienta à faire la philosophie, alors qu'il était destiné par son père à une carrière de médecine. Cette vocation de militant et de penseur, a été approfondie, lorsqu'il avait rencontré Charles Péguy en 1929. Celui-ci a orienté peu à peu sa pensée vers le monde extérieur, car Péguy lui-même, a participé aux combats des grands hommes de son temps en fondant la pensée sur la politique.

Par ailleurs, Paul-Louis Landsberg a de façon significative, apporté à Mounier, une compréhension plus grande de la nature de l'engagement, si bien qu'avant Jean-Paul Sartre, Mounier avait été considéré comme le théoricien par excellence de l'engagement. C'est alors que sous l'influence de Paul-Louis Landsberg, Mounier pense que c'est par l'action que l'esprit s'engage dans la matière. C'est ce qui le rend fidèle aussi à Bergson qui voudrait que l'on

procède de la réalité, pour élaborer la théorie, car d'après Péguy, la philosophie de Henri Bergson s'érige contre toute forme d'intellectualisme. Ce dernier n'est qu'une « paresse universelle » (1961, p. 35.).

Mounier arrive également à comprendre que l'engagement se réalise en fonction des autres et de la transcendance. Les avis, même contraires, des autres sont considérés dans l'acte d'engagement. L'influence de la philosophie de Paul-Louis Landsberg sauve le personalisme du purisme. Sous influence de Landsberg, il réalise qu'au-delà de la politique, l'engagement permet sur le plan personnel, de traduire à la fois, une intériorité qui, sans vie extérieure, devient rêverie et une extériorité qui ne soit pas privée d'un élan intérieur. La pensée doit dans ce cas, être engagée, scellée au réel. Soren Kierkegaard aussi, comme Paul-Louis Landsberg, a influencé Emmanuel Mounier en incarnant la recherche de la morale dans la réalité. Il montre que la vérité chrétienne est d'abord d'ordre existentiel.

Le cartésianisme et le marxisme ont également eu une répercussion sur l'engagement de Mounier, en ce sens qu'ils sont des méthodes d'analyse et de lutte fiables qui ont inspiré Mounier dans ses oppositions aux systèmes antipersonnalistes, dans son projet de refaire la renaissance. Si le marxisme de son côté a intéressé Mounier par sa méthode de lutte, qui s'oppose à toute forme de système, il a quelques fois fait l'objet de critique de la part de Mounier, dans la mesure où le marxisme semble aux yeux d'Emmanuel Mounier défendre rien que la cause d'une catégorie de personnes, alors que le personalisme lutte pour la

cause de la personne en général. Il faut aussi reconnaître que le marxisme est plus concret, cependant le personalisme semble spéculatif.

Le Marxisme considère et défend la personne dans des situations concrètes et particulières. Les existentialistes athées, tels Friedrich Nietzsche, Martin Heidegger et Jean-Paul Sartre ont quelques fois eu une influence sur la pensée de Mounier du point de vue engagement. S'opposant à l'intellectualisme et à l'idée de système, ils placent la personne aux prises avec ses réalités dont elle a la responsabilité de recréer, de réinventer. A cet effet, selon Martin Heidegger et Jean-Paul Sartre, l'Homme demeure dans sa réalité, « un fait nu et aveugle. Il est là, comme ça, sans raison. » (1962, p. 90.)

Abandonné dans la dérélition, l'Homme est ainsi condamné à assumer son destin. Nietzsche, pour sa part, est pour une nouvelle ère, où l'Homme sera libéré de l'aliénation du Dieu du christianisme et être réconcilié avec lui-même et avec la nature. Surhomme, il devient alors créateur de nouvelles valeurs. Emmanuel Mounier accepte dans le même sens que F. Nietzsche « non la mort du christianisme mais la mort de la chrétienté occidentale, féodale et bourgeoise. » E. Mounier (1962, p. 11.)

En plus, si Mounier oriente la réalité recréée vers un absolu divin, les philosophes athées jettent l'homme en avant de lui-même, sans référence à aucune réalité absolue, à aucun Dieu.

1.3 La nécessité d'une vie de communion

La production de la valeur suppose de la communication qui invite, à sortir de sa solitude, il s'agit d'un mouvement vers l'altérité. La vie personnelle passe pour une existence libre qui ne peut se manifester qu'en tenant compte de l'autre, car l'homme n'est pas un être isolé. Il entend se réaliser parmi et avec les autres Hommes. La démarche essentielle d'un monde de personnes n'est pas la perception isolée de soi ni le souci de soi égocentrique, mais la communication des consciences, la communication des existences, l'existence avec autrui.

La personne ne s'oppose pas au nous, qui la fonde et la nourrit, mais au on irresponsable et tyrannique. La personne dans un contexte personnaliste, ne se définit pas par l'incommunicabilité et le repliement, mais de toutes les réalités de l'univers. L'effet de son environnement se fait ressentir sur elle, d'autant plus que, comme le remarque E. Mounier (1962, p. 209.), « l'enfant comme l'adulte se conquiert dans son rapport à autrui et aux choses, dans le travail et dans la camaraderie, dans l'amitié, dans l'amour, dans l'action, dans la rencontre, et non pas dans le quant-à-soi », si bien que l'homme personnel n'est pas un homme désolé, c'est un homme entouré, entraîné, appelé. « C'est le grand péché de l'Occident de s'être dangereusement éloigné de cette vérité première. » (1962, p. 209)

D'ailleurs, il est impossible pour l'Homme de réaliser son salut tout seul, ni socialement, ni

spirituellement. Mounier insiste sur le fait que les valeurs ne sont pas réinventées par un seul sujet, en fonction de sa particularité, mais par tous. Alors les valeurs sont une mise en commun, elles représentent l'apport de tous. Les valeurs se discutent, se débattent et s'adoptent. Elles supposent de la communication, ce qui oblige chacun à sortir de sa solitude. Les valeurs soutiennent la communication, ce mouvement de mise en relation peut aller jusqu'à l'universel. C'est finalement par l'accueil des valeurs que la personne s'ouvre aux autres personnes et de manière illimitée. Les valeurs restent une source inépuisable de collaboration.

Les valeurs mettent toujours en débat des personnes en vue de déboucher sur une décision logique, épurée de tout malentendu, de tout désaccord. C'est ici que le dialogue trouve tout son sens dans la philosophie personnaliste. Par le biais du dialogue qui met ensemble les avis de tous autour d'une question pour enfin délibérer, on accède toujours à une décision objective et communément convaincante. C'est une telle décision émanant d'une construction dialectique et perfectible en permanence que l'on pourrait qualifier de valeur. Le dialogue qui permet de produire de la valeur reste alors une base fondamentale de la philosophie de Mounier.

Cette vie relationnelle est mise en valeur par Mounier si bien qu'il est amené à penser l'individualisme comme une "métaphysique de la solitude intégrale"¹. Certes, la vie personnelle est intimité,

¹ L'homme qui ne se meut plus que parmi des choses utilisables, susceptibles de devenir ses propriétés, l'homme sécrété par ce désordre

établi qu'est pour Mounier le capitalisme, cet homme n'est qu'un individu rétréci, replié sur lui-même, corrompu par le matériel,

recueillement, réflexion ; mais la personne véritable est, dès l'origine, mouvement vers autrui, faculté de sortir de soi, insertion originale dans une coexistence avec d'autres. Dès lors, la personne ne peut croître, s'épanouir qu'en se purifiant incessamment de l'individu dont le souci majeur est de vivre replié sur lui-même tandis que celui du personnalisme est de décentrer pour l'établir dans les perspectives ouvertes de la personne en vue d'une civilisation communautaire.

Mounier préconise alors l'amélioration de la société dite individualiste fondée sur des systèmes contraires aux dispositions personnalistes en vue d'ériger en lieu et place, une société basée désormais sur le respect de la personne.

En somme, le personnalisme tenta d'échapper à un double écueil : confondre la personne avec l'individu ou, au contraire absorber la personne dans la raison abstraite et les valeurs impersonnelles. Chaque personne est une liberté engagée dans le monde et parmi les autres hommes, pour incarner des valeurs éternelles dans des situations particulières et temporelles.

Sans jamais rejoindre le marxisme qui, à ses yeux, privilégie la masse plutôt que la personne, Mounier appelle de ses vœux une civilisation personnaliste et communautaire qui satisferait à la fois aux exigences de son anticapitalisme et de sa philanthropie, c'est-à-dire de son altruisme. « La personne apparaît alors comme existence capable de se détacher d'elle-même pour devenir disponible à autrui. » (1962, p. 454.).

retranché derrière d'épaisses murailles psychologiques, morales et juridiques.

De son côté, Paul Ricœur donne son avis sur la notion de la personne au cours d'une interview. Selon lui, il est important de se comprendre, mais aussi de se faire comprendre, se faire reconnaître. En effet, je suis personne seulement quand ma demande d'être reconnu par un autre, a reçu une réponse positive ; donc on n'est jamais personne si on est tout seul, on devient personne dans un rapport de réciprocité. La relation l'un l'autre est constitutive de la personnalisation (2009, pp. 51-52.). Alors la présence de l'autre dans mon existence, est nécessaire en vue de juger mon niveau de personnalisation.

Dans *Soi-même comme un autre* (1990, p. 425.), Paul Ricœur vise, non pas seulement à dépasser une connaissance repliée sur soi-même et narcissique, mais aussi à dépasser l'abri théorique dans une superstructure idéologique, pour proposer un soi fruit du repenser de sa propre histoire et, en celle-ci, l'histoire de tous ceux qui se sont rencontrés.

2. Les défis personnalistes de la démocratie

A bien examiner, la démocratie, quelle que soit sa forme, draine des imperfections qui lui sont consubstantiellement liées dès l'origine, dès sa constitution dans ses structures.

Les critiques que Mounier, à la lumière du personnalisme, adresse aux différentes formes de démocraties, portent sur leurs structures politico-sociales. Tient-il à relever dans ces démocraties, peu importe leurs formes, les faits inhumains et dégradants de la

dignité humaine. L'humanisme dans la démocratie, ne tient pas aux aspects formels du régime, mais à ses aspects humains, c'est-à-dire au degré d'humanisme que présente le régime.

2.1. Les dérives de la démocratie libérale

Mounier dénonce dès lors, l'injustice de la souveraineté relevant de la volonté générale issue de la démocratie libérale. Elle s'annonce comme l'expression d'une force qu'une minorité impose à la majorité du peuple, comme Emmanuel Mounier (2000, p. 179.) le démontre, « une loi peut être votée au Parlement français par une majorité représentant un million de Français sur quarante », si l'on venait à prendre en compte les non-votants, la minorité électorale et la minorité parlementaire. Tout se passe comme si une minorité exerçait un pouvoir sur une majorité au nom des dispositions formelles instituée par la démocratie dite libérale.

La volonté générale exprimée par les votes dans le cadre de la démocratie générale est par ailleurs entachée d'imperfections remettant en cause son caractère humain. « Elle se forme dans une sorte d'hypnose parfois de folie collective que lui impose une presse massivement dirigée. » Emmanuel Mounier (2000, p. 179.) Elle se trouve aussi être dénaturée par son aspect relatif aux intérêts, à l'hétérogénéité du peuple, à la différence de croyance, au niveau d'instruction des citoyens votants et souvent à l'ignorance des réalités par certains représentants du peuple ayant séjourné longtemps hors du pays.

Elle exprime également la volonté des représentants du parti majoritaire, faisant de ce régime comme le remarque E. Mounier (2000, p. 180.), « une aristocratie d'hommes ambitieux et riches, rongéant d'un côté la volonté électorale, de l'autre envahit l'exécutif soumis par la combinaison des ministères... » Elle reste tout de même la principale victime de la dictature de l'argent. C'est alors que :

La démocratie ne peut être réduite à une simple technologie organisant la désignation des dirigeants et le fonctionnement des institutions. Elle doit reposer aussi sur un ensemble de valeurs partagées, au premier rang desquelles la tolérance à l'égard de la diversité des points de vue, l'acceptation du débat d'idées et la valorisation de la liberté d'expression. Elle ne peut être réellement porteuse de développement et protectrice des plus pauvres que si elle repose sur l'adhésion des populations aux principes démocratiques et leur réelle participation au débat public. (Roubaud et Wachsberger, p.66.)

D'ailleurs, Mounier (2005, p. 116.) remarque que « les principes de liberté et d'égalité, de souveraineté du peuple et de droits de l'homme sont incapables de fonder l'authentique démocratie », c'est-à-dire le régime qui assure à toutes les personnes une participation responsable aux affaires de la Cité. Poser les droits de l'individu en absolu, revient à laisser le champ libre aux mystiques totalitaires qui répondent aux aspirations communautaires en exaltant les valeurs de solidarité, de fidélité et de sacrifice négligées par le libéralisme.

De plus, « le capitalisme libéral a créé une oligarchie des riches en contradiction avec l'idéal démocratique. Pas de démocratie réelle sans renverser le pouvoir de l'argent » Emmanuel Mounier (2005, p. 116.)

Toutes ces critiques sont nécessaires à épurer préalablement les libertés républicaines de l'abstraction individualiste et de l'abstraction capitaliste, afin d'éviter que « les défenseurs de la démocratie libérale ne s'étonnent pas de se réveiller un matin avec leurs libertés en poussière : ils y auront eux-mêmes entretenu le germe de décomposition. », affirmait Emmanuel Mounier (2000, p. 181).

En marge de ces critiques faites à l'endroit de la démocratie en Afrique, il est remarquable que les Africains eux-mêmes, présentent des habitudes de comportement incompatibles avec les exigences du régime démocratique. Tout d'abord, le leader africain, c'est-à-dire l'élu démocratique en Afrique n'hésite pas à faire une transposition de ses habitudes de vie sur la vie démocratique. Concrètement comme le remarque Mounier, l'élu africain a le sentiment de se comporter en véritable chef en lieu et place de l'autorité démocratique. Il se comporte comme tel à telle enseigne qu'Emmanuel Mounier fait remarquer qu'

on ne donne pas un régime à un peuple comme on lui donne une subvention. Aux formes qu'il reçoit du dehors, il imprime la marque de ses habitudes. Le député noir prend la suite du chef et du palabreur africain. Le noir n'a pas encore, généralement, la notion de la fonction impersonnelle, que l'individu assume sans s'y identifier. La fonction reste pour lui la faveur du prince. (Mounier (1962, p. 307.)

Aussi la vie politique démocratique de l'Africain, est-elle radicalement fondée sur la parole, sur le bavardage à la limite souvent insensé, intrinsèquement lié à la personne de l'Africain. La parole est chose légère pour le Noir. « Rien n'atteint la facilité avec laquelle un noir dit n'importe quoi, oui ou non tour à tour, pour faire plaisir, pour ne pas bouger, ne pas reconnaître un tort, et peut-être parfois très gratuitement. » E. Mounier (1962, p. 308.) C'est alors que la presse politique africaine semble parfois, elle-même dans le redondant et il faut bien le dire, dans le genre creux.

2.2. Les tares de la démocratie majoritaire

Dans la forme majoritaire de la démocratie, Mounier relève une première insuffisance, l'expression de la force du nombre sur la minorité. Aucune autre possibilité de la personne ne semble être considérée. C'est seul le nombre de voix des votants qui fait le pouvoir, un pouvoir assurément aveugle. Ainsi, E. Mounier (2000, p.181.) le remarque-t-il quand il dit qu'« en identifiant la démocratie avec un gouvernement majoritaire, on le confond avec la suprématie du nombre, donc de la force. » La démocratie majoritaire ne manifeste que du fascisme qui tire également, à l'origine, sa force du pouvoir du peuple. Il est également de l'avis du sociologue français que :

Si un gouvernement démocratique doit représenter les intérêts de la majorité, c'est avant tout pour qu'il soit l'expression des classes les plus nombreuses, pour qu'il se définisse par son lien avec les intérêts des catégories populaires, celles qui sont non seulement les plus nombreuses mais les plus dépendantes des décisions qui sont prises par les élites. (Touraine, 1996, p. 92.)

L'expression du nombre faisant le succès dans le régime majoritaire, les partis politiques se voient obligés d'y conformer leur objectif, la course au succès par tous les moyens, tout en se détournant définitivement de la promotion de l'action politique qui devrait se faire par l'éducation citoyenne. « C'est ainsi que les partis, au lieu de former, ont déformé ; au lieu de mûrir collectivement l'action un peu désarmée et un peu anarchique des individus, ils l'ont détournée sur la mystique du succès visible et du succès immédiat. » (Mounier, 2000, p.182.)

2.3. Une fausse interprétation de la démocratie égalitaire

Si la démocratie dans un contexte personnaliste, n'est pas la suprématie du nombre et ne peut non plus s'assimiler à la recherche des moyens politiques destinés à assurer à toutes les personnes, dans une cité, le droit au libre développement et au maximum de responsabilité, elle n'est tout de même pas au-delà de l'égalité spirituelle des personnes, une égalité matérielle. L'égalité en démocratie, ne signifie guère la distribution du bonheur matériel à tous les hommes. Pourtant, M. Bratton (2006, p. 58.) fait remarquer que « les attentes non satisfaites des populations en matière d'amélioration du bien-être amènent ces dernières à estimer que la qualité de la démocratie est faible. »

Le sens reconnu à la démocratie est alors selon le niveau d'éducation du citoyen, ce qui par ricochet, conduirait les Etats africains, caractérisés par leurs taux élevés d'analphabétisme, à attendre de la démocratie, un régime parmi des régimes, capable d'apporter aux peuples, une distribution égale et

suffisante de richesses matérielles. Également pour G. Hermet (1993, p.43.), « le peuple attend de la démocratie qui s'installe péniblement qu'elle restaure ses certitudes sur l'avenir. Malheureusement, cette espérance vécue dans la passivité est justement ce que la démocratie ne peut ni offrir ni entretenir honnêtement. » C'est en cela qu'E. Mounier (1962, p. 311.), trouve inconcevable de vouloir « accorder massivement à un peuple sans éducation politique, qui, dans la proportion de 90% ne sait ni lire ni écrire et prend à la salle de vote le premier bulletin qu'on lui tend comme un cadeau dérisoire et dangereux. » Sinon, il semble que le peuple français et les femmes françaises ont attendu longtemps pour réussir les opérations de vote et qu'il va falloir que le peuple africain s'accorde également les mêmes chances, en attendant plus ou moins le même temps, en vue d'espérer réussir à se tenir à la hauteur des mêmes opérations de vote.

La pauvreté, caractérisant l'Afrique, fait que la plupart des gens, vu qu'ils ont un besoin urgent d'améliorer leur niveau de vie, sont moins susceptibles de faire preuve de patience envers le processus souvent lent, obscur et imparfait d'une prise de décision démocratique confrontée au monde réel. Ils se trouvent également affaiblis dans leur tendance à considérer la démocratie de façon intrinsèque en tant que fin en soi et la perçoivent comme un instrument ou un moyen d'auto-enrichissement.

L'autorité, par essence, se situe aux antipodes du pouvoir en tant que puissance injustifiée exercée sur les personnes. Conformément à ses principes, l'autorité a pour vocation

de se fonder sur l'inégalité de richesses naturelles entre les personnes que la démocratie doit d'ailleurs intégrer. L'inégalité naturelle des personnes, pour Mounier, servirait de faveur à la démocratie, « elle serait pour lui, essentiellement une vocation d'éveiller d'autres personnes. » (Mounier, 2000, p. 183.)

3. Les perspectives personalistes aux dérives de la démocratie en Afrique

3.1. La nécessité de l'adoption d'une démocratie personaliste

Suite à la critique adressée aux différentes formes de démocraties, Emmanuel Mounier entreprit de les orienter vers une démocratie personaliste, qui se présente pour Mounier (2005, p. 116.), comme « un avenir à réaliser et non pas une acquisition à défendre », puisque les programmes de la démocratie libérale semblent négliger la dignité foncière de la personne et aboutissent à son oppression. Par contre, conformément à ses objectifs, la démocratie dite personaliste préconise l'identification constante, au sein des sociétés, d'une élite spirituelle capable d'autorité qu'elle oppose aux élites du pouvoir. Ainsi s'agit-il dans les faits que les dirigeants soient choisis selon leurs compétences naturelles, comme des leaders politiques, dignes d'organiser la société, par opposition à ceux-là qui auront acquis leur pouvoir de la volonté générale, expression de la force injuste du peuple, au point qu'Emmanuel Mounier (2000, p. 184.)

La présente comme « un système de garanties contre la prétention des élites du pouvoir (selon l'époque, le régime et le lieu :

élites de naissance, d'argent, de fonction ou d'intelligence) à s'attribuer une domination sur les personnes en vertu de la puissance qu'elles tiennent de leur service. »

Ce que le personalisme pourrait attendre de l'Etat, surtout celui des grandes nations et nommé « nouvel Etat », est qu'il joue un rôle d'arbitre pour superviser, contrôler et assurer une coordination entre les grandes communautés (économique, éducative, judiciaire...) que composeront les grandes nations. En vue de permettre une participation effective de tous les membres des grandes sociétés, appelées grandes nations, dans les prises de décisions, Mounier voit la nécessité de les décomposer en de grandes entités significatives, au sein desquelles chaque membre parviendra avec aisance à s'exprimer. Une telle idée de partage de pouvoir était déjà en vigueur dans les sociétés traditionnelles africaines, confirme Joseph Ki-Zerbo. « Dans ces empires, l'idée de base, c'était de distribuer le pouvoir au maximum pour que chacun en ait un morceau et se sente partie prenante et que c'est cela qui a permis à ces systèmes de traverser les siècles pendant aussi longtemps. » (Joseph Ki-Zerbo : 2013, p. 88.)

Le rôle de l'Etat se poursuit jusqu'à l'intérieur des communautés, pour protéger les membres de la domination injuste des déviations politiques. Du reste pour l'Afrique en général, la structure d'un Etat africain implique que rois et chefs gouvernent par consensus. Cela se remarque en particulier dans la culture malgache qui n'est pas exempte de principes démocratiques.

Ainsi peut-on y rencontrer des vérités du genre en langue malgache : « *Ny olombelona toy ny fandrindrano, ka tsy misy avo sy iva* », qui signifie que « *les hommes sont pareils à la surface de l'eau tranquille : il n'y a ni haut ni bas.* »² La même disposition mentale conduit M. Ravalomanana, lors de son discours d'investiture à privilégier l'entraide, le compromis, l'échange mutuel et le dialogue³. Les démocraties personnalistes doivent souvent exiger de l'Etat, l'organisation d'un référendum, entre deux périodes électorales, en vue de prévenir les excès de libertés que la volonté électorale confère au pouvoir parlementaire.

La démocratie directe mettra donc fin aux débordements du parlement, qui a souvent tendance aujourd'hui, à résorber l'exécutif. Mounier (2000, p. 187.) remarque-t-il en effet qu'« un gouvernant peut être élu par le parlement, poste par poste pour une période fixe. »

3.2 Le travail manuel, comme une alternative à la démocratie en Afrique selon Mounier

Mounier va jusqu'à suggérer à l'Afrique, en lieu et place de la démocratie européenne, une démocratie réaliste, c'est-à-dire une démocratie qui prend en compte les réalités du continent africain. Il s'agira par-là d'opter dans la pensée de Mounier, pour une politique intégrée, adaptant désormais le processus de développement aux capacités réelles des Africains. Point n'est besoin pour Mounier d'importer en Afrique la politique du bavardage pour qualifier la

démocratie moderne. Il y a, selon lui, mieux à faire que d'importer en Afrique, ces luttes de chefs de bande et ces combats de gosiers. Il faut plutôt des cadres techniques et il lui faut des cadres intellectuels, de tout échelon. Il ne faut pas tant d'orateurs. La *realpolitik* voudrait que les citoyens africains optent d'augmenter le rendement de l'Afrique en orientant la politique vers le travail manuel et la technique, car en Afrique, tout est une question de rendement, si bien que pour Mounier, si révolution il doit y avoir, les révolutions du XXe siècle se montent à l'atelier, au champ, à l'école, non pas sur la place publique. En fait la démocratie formelle n'est rien sans la démocratie réelle et elle s'appelle selon les termes empruntés à Mounier, « irrigation, électrification, instruction. »

3.3 La nécessité du développement de l'éducation pour une démocratie réussie en Afrique

L'éducation semble impacter positivement le processus de démocratisation des sociétés en général, et plus particulièrement celui des Etats africains caractérisés par leurs faibles taux d'alphabétisation. Pour M. Bratton (2006, p. 56.) en effet, « le niveau élevé d'éducation tend à montrer que toute forme d'éducation élargit l'horizon des populations, leur permet d'être exposées à de nouveaux points de vue, et améliore les valeurs menant à la démocratie. Même l'enseignement primaire semble avoir eu cet effet positif dans

² Rasolonjatovo, J.M (2002) « les germes de conflit dans la religion traditionnelle malgache » <http://www.Afrikaworld.net/afrel/martialrasolonjatovo.htm>.

³³ La consultation ne peut faire de mal ; rien n'est plus piquant que le piment, mais si l'on s'accorde pour le manger, on y arrive quand même.

des régimes autocratiques africains ». C'est du reste l'éducation qui détermine la demande de démocratie et encourage également les populations à faire preuve de scepticisme à l'égard de la performance démocratique, c'est elle qui permet de mieux apprécier le niveau d'évolution de la démocratie des Etats. En effet, a-t-il dit : « avec le nombre d'années d'étude, les individus deviennent, plus susceptibles de déclarer préférer la démocratie et rejeter les différentes alternatives autoritaristes. » (Bratton, 2006, p. 57.)

C'est alors que soutient G. Hermet (1993, p.198.), lorsqu'il déclare que « la citoyenneté doit sans conteste se fonder au préalable sur une alphabétisation politique élémentaire, c'est-à-dire des connaissances minimales de l'histoire et de l'environnement de chaque personne. » Mieux, il faut selon A. Touraine (1996, p. 207.), « donner à l'éducation deux buts d'égale importance : d'un côté, la formation de la raison et de la capacité d'action rationnelle ; de l'autre, le développement de la créativité personnelle et de la reconnaissance de l'autre comme sujet. »

Conclusion

En définitive, l'analyse personnaliste de la démocratie en Afrique par le philosophe contemporain français, Emmanuel Mounier, depuis les années 1947 et qui tient toujours lieu de vérité, a révélé des pratiques inhumaines au sein des différentes formes de démocraties, notamment, la démocratie libérale qui n'est que l'expression d'une volonté générale assimilable à la force d'une minorité de citoyens sur une grande majorité,

et corrompue par la presse et par le culte de l'argent.

Quant à la démocratie dite majoritaire, c'est la course effrénée vers le succès, c'est-à-dire, l'obtention du plus grand nombre de voix aux élections. A propos de la démocratie égalitaire, Mounier fait remarquer que la majorité des citoyens perçoivent malheureusement comme une égalité mathématique du bonheur matériel à partager. Et comme perspectives, l'analyse débouche sur la nécessité de l'adoption de la démocratie personnaliste fondée sur une organisation de la communauté en des entités libres arbitrées par l'Etat.

Ensuite, Mounier préconise aux Africains, l'introduction progressive de la démocratie formelle, au fur et à mesure qu'ils s'éveillent. Pour ce faire, il faudra selon lui, donner prioritairement aux Africains les moyens de produire et de s'équiper, car tout est une question de rendement et d'équipement.

Il faut en tout état de cause reconnaître que le personnalisme, se réclame une méthode pertinente d'analyse de systèmes comme la démocratie pour en extraire les irrégularités, il passe également pour une méthode pédagogique de la formation du citoyen-sujet, acteur de la réussite du régime démocratique en l'Afrique.

Références bibliographiques

Les œuvres de Mounier

MOUNIER, Emmanuel. (2000). *Écrits sur le personnalisme*, Paris, Editions du Seuil.

MOUNIER, Emmanuel. (1961). « La pensée de Charles Péguy », 1931, in *Œuvres Tome I 1931-1939*, Paris, Editions du Seuil.

MOUNIER, Emmanuel. (1961). « La révolution personnaliste et communautaire », 1934, in *Œuvres Tome I 1931-1939*, Paris, Editions du Seuil.

MOUNIER, Emmanuel. (1961). « Manifeste au service du personnalisme », 1936, in *Œuvres Tome I 1931-1939*, Paris, Editions du Seuil.

MOUNIER, Emmanuel. (1962). « L'affrontement chrétien », 1944, in *Ouvres Tome III 1944-1950*, Paris, Éditions du Seuil.

MOUNIER, Emmanuel. (1962). « Introduction aux existentialismes », 1947, in *Ouvres Tome III 1944-1950*, Paris, Éditions du Seuil.

MOUNIER, Emmanuel. (1962). « Qu'est-ce que le personnalisme ? », 1947, in *Ouvres Tome III « Le personnalisme »*, 1949.

MOUNIER, Emmanuel. (1962). « L'éveil de l'Afrique noire », 1947, in *Ouvres Tome III 1944-1950*, Paris, Éditions du Seuil.

MOUNIER, Emmanuel. (1962). « Le personnalisme », 1949, in *Ouvres Tome III 1944-1950*, Paris, Éditions du Seuil.

Les œuvres portant sur le personnalisme

LANDSBERG, Paul-Louis. (1952). *Problèmes du personnalisme*, Paris, Éditions du Seuil.

Les œuvres sur la démocratie

HERMET, Guy. (1993). *Culture et démocratie*, Paris, Éditions Albin Michel S.A.

Touraine, Alain. (1996). *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Éditions Fayard.

Thèses, articles et revues

COMTE, Bernard. (2005). « Esprit (1932-1950), le combat pour la révolution personnaliste », in *Emmanuel Mounier Persona e umanesimo relazionale Mounier e oltre*, aux Editions LAS-ROMA.

LANDSBERG, Paul-Louis. (1952) « Réflexions sur l'engagement personnel » (1937), in *Problèmes du personnalisme*, Paris, Editions du Seuil.

NANEMA, Jacques, « l'Afrique entre négrophobie et développement : du désarroi identitaire à la renaissance », 50 ans après, quelle indépendance pour l'Afrique ? in *Emmanuel Mounier Persona e umanesinorelazionale Mounier E Olter, (1905-2005) Vol II*, LAS-ROMA.

PETIT, Jean-François. (2003). *Le personnalisme d'Emmanuel Mounier dans la modernité, thèse de doctorat en philosophie*, Paris.

RICOEUR Paul. (1990). *Soi-même comme un autre*, Paris, Éditions du Seuil.

SAGADOU, Jean-Paul. (2009). « Lecture actualisée de lettre à un ami africain », in *Revue de l'enseignement et de la recherche philosophiques Behin*, numéro spécial.

SAVADOGO, Mahamadé. (2012). *penser l'engagement*, Paris, Éditions l'Harmattan.



Le Njambur et l'administration coloniale, de la guerre des marabouts à l'instauration d'une culture de rente : l'arachide, de 1790 à 1855

SECK Ibrahima

UCAD/Sénégal /iseck@live.fr

Résumé

Le Njambur, l'une des provinces les plus importantes du Kayoor a occupé un pan important dans l'histoire de ce royaume. Ce bastion de l'islam en milieu *ceddo* a été un foyer de bouillonnement intellectuel et par-delà de contestation sous la bannière de l'islam. La religion qu'est l'islam y a connu une grande expansion en dénonçant la dernière strate de la culture traditionnelle : la culture *ceddo*. L'engagement de la classe dirigeante dans la traite esclavagiste a occasionné des troubles permanents dans la province du Njambur. Le pouvoir change de figure, devenant pour les populations un pouvoir répressif, uniquement préoccupé par le commerce des esclaves, et fondé pour l'essentiel sur la violence. Devant l'autorité quasi absolue des souverains sur leurs sujets, les populations essaient d'apporter une idéologie de rechange avec leur adhésion à l'islam. Ce dernier devient la seule alternative capable de mobiliser les masses populaires. C'est au nom de l'islam que le pouvoir *ceddo* fut combattu. Au milieu du XIXe siècle, la suppression de la traite négrière allait marquer un nouveau tournant dans les rapports entre la France et le pouvoir *ceddo*. Cette suppression diminue d'une manière sensible les revenus de ce dernier, car l'abandon du commerce esclavagiste a été catastrophique à son pouvoir économique. Dans le but de maintenir les intérêts de son commerce au lendemain de l'abolition de l'esclavage, la France tente l'une de ses premières colonisations agricoles au Njambur.

Mots-clés : Njambur, Damel, pouvoir, traite négrière, islam, arachide

Summary

Njambour, one of the most important provinces of Kayoor occupied an important part in the history of this kingdom. The stronghold of Islam in the middle of *ceddo* was a curbing intellectual ferment and beyond observation under the banner of Islam. The religion that is Islam has experienced a great expansion there by denouncing the last stratum of traditional culture: the *ceddo* culture. The involvement of the ruling class in the slave trade caused permanent unrest in the province of Njambour. The power changes and becomes for the people a repressive power, only concerned with the slave trade, and based essentially on violence. With the almost absolute authority of the sovereigns over their subjects, the people try to bring an alternative ideology with their adherence to Islam. The latter becomes the only alternative capable of mobilizing the popular masses. It was in the name of Islam that the *ceddo* power was fought. In the middle of 20th century, the abolition of slave trade was mark a new turning point in the relationship between France and the *ceddo* power. This suppression significantly reduces the latter's income, because the abandonment of the slave trade was fateful to its economic power. In order to maintain the abolition of slavery, France attempted one of its first agricultural colonizations in Njambour.

Keywords: Njambour, Damel, power, slave trade, Islam, groundnut,

Introduction

L'un des royaumes majeurs de la Sénégambie fut le Kajoor. Il était le plus important de tous les Etats Wolof et se divisait en un certain nombre de provinces. Parmi celles-ci il y avait le Njambur qui semblait être la plus charismatique. Cette localité, dont nous nous proposons d'examiner certains aspects de l'histoire peut à première vue ne pas présenter une originalité. Mais en poussant nos recherches nous avons acquis la conviction que l'étude du passé de cette importante province du Kajoor présente un intérêt scientifique et laisse apparaître une problématique intéressante et originale à plus d'un titre. Cette province qui a joué un rôle avant-gardiste dans l'histoire du Kajoor a fait l'objet de quelques travaux. Mais il faut vite s'empresse de remarquer que ces études ont, presque, toutes évoquées de manière sommaire et limitée son histoire qui se confond avec celle du Kayoor. C'est l'occasion pour nous d'ouvrir une nouvelle fenêtre concernant les multiples enjeux de cette unité territoriale qu'est le Njambur.

La traite négrière a, fortement, contribué à la création d'insécurité et à la multiplication des guerres et pillages en son sein. Ce commerce régit, non seulement, les rapports entre le pouvoir *ceddo*¹ et les puissances européennes mais aussi les rapports politiques, économiques et sociaux à l'intérieur du Njambur. Nous assistons à une redéfinition du pouvoir politique. Une redéfinition qui s'est faite, d'ailleurs, par la violence. Le monopole royal sur le commerce des esclaves renforce la centralisation du pouvoir monarchique qui symbolise le règne de la brutalité dans les rapports politiques. Le pouvoir oppressif *ceddo* engagé dans la traite négrière fut à

l'origine de la réaction hostile des populations à l'égard de la monarchie.

Notre thème, Le Njambur et l'administration coloniale, de la guerre des marabouts à l'instauration d'une culture de rente : l'arachide, de 1790 à 1855 est circonscrit dans le temps et dans l'espace. Le choix de cette borne chronologique n'est pas gratuit. L'année 1790 est une date charnière. Elle marque le deuxième grand affrontement entre *ceddo* (représentant du pouvoir politique) et marabouts (représentant du pouvoir religieux). Cette période qui symbolise aussi l'essor du pouvoir *ceddo* et les grandes mutations a fortement secoué l'ensemble du Kajoor, le Njambur en particulier. C'est le début de grandes péripéties avec la nomination de Faidherbe qui assure l'expansion de l'arachide avec le soutien des maisons commerciales de Bordeaux dont il défend ardemment les intérêts économiques en 1855. Quant à l'espace, notre champ d'étude couvre le Njambur. Ce foyer de tiraillement, entre le pouvoir central *ceddo* et les communautés musulmanes a développé différentes formes de résistances.

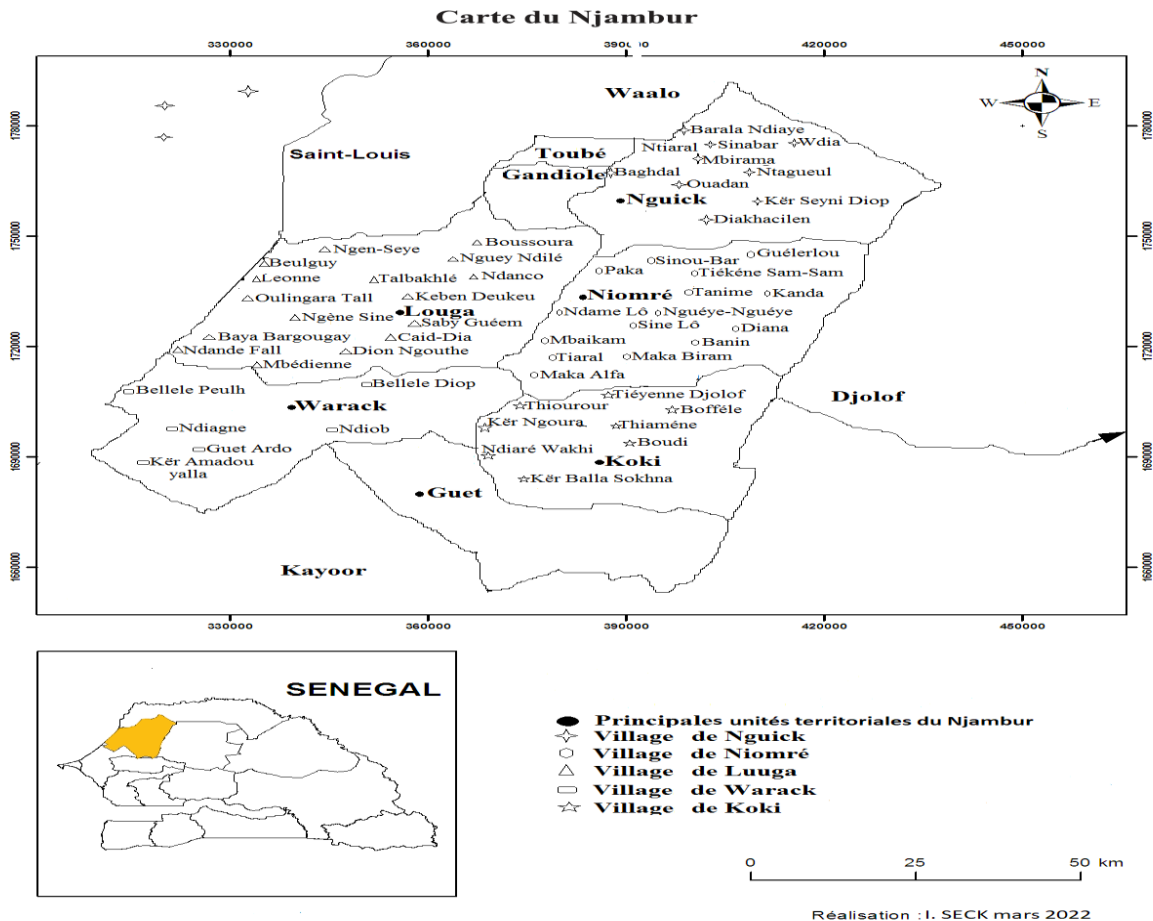
Cet article analyse les événements majeurs entre le Njambur et l'administration coloniale qui vont de la deuxième guerre des marabouts qui a commencé en 1790 jusqu'à l'instauration d'une culture de rente, l'arachide. Nous défendons l'hypothèse selon laquelle le mouvement maraboutique rend bien compte de la grave crise suscitée par la présence européenne dans la zone. Pour vérifier une telle hypothèse, nous avons opté pour une approche pluridisciplinaire consistant à l'exploitation et à l'analyse de documents à la croisée de l'histoire sociale et économique, de la géographie, de la sociologie et de l'anthropologie. Ces sources combinées

¹ Ici, cette expression désigne l'aristocratie au pouvoir peu enclin à la pratique de l'islam.

à celle de la « bibliothèque coloniale » (archives, relations de voyages et autres documents écrits par les occidentaux), et celle locale (tradition orale, toponymies, récits mythiques...) nous ont permis de répondre aux interrogations suivantes, charpente de notre problématique. Qu'est ce qui fait du Njambur une zone stratégique très convoitée par l'administration coloniale représentée par l'aristocratie au pouvoir et le parti maraboutique ? Quels sont les dessous du conflit entre les deux partis ? Quelle est l'importance stratégique de cette unité

territoriale du Kajoor et l'envie de la colonie d'y mettre la main ? Comment le commerce atlantique a accentué les contradictions entre le politique et le religieux ? Comment s'est faite la transition entre la traite négrière et la traite arachidière ? Pourquoi l'arachide qui servait de nourriture durant la traversée des esclaves devint alors un produit capital à protéger et dont l'huile atteint des progrès considérables sur le marché intérieur français ?

1. Cadre géographique, identité du Njambur et processus de peuplement



Le Njambur, constituait une sorte d'enclave entre le Waalo au nord Est, le Djolof à l'Est et au sud Est. C'est une zone qui appartient au domaine sahélien, avec un climat chaud et sec. Il se caractérise par l'alternance de deux saisons, à savoir une saison sèche et une saison des pluies. D'après le traditionnaliste El Hadj Lamine

Mbaye « il a commencé à se constituer à partir du XVIIIe siècle suite à un exode massif de populations pour des raisons de sécurité. Ces dernières étaient l'objet de plusieurs razzias des

Maures Trarza »². Cependant, une autre version avance que « c'est sous le Damel Madior Ier que le Njambur se détacha du Waalo, et se déclara dépendant du Kayoor. Un traité passé avec Brack reconnut ce fait » (F. Brigaud, 1962, p. 100). Un statut particulier attribué à cette entité territoriale du Kajoor laisse comprendre que « l'Etat théocratique du Njambur, carrefour des civilisations et de la culture islamique aurait vu le jour sous la houlette de Matar Ndoumbé Diop » (R. Mbaye, 1974, p. 139). Cela remonterait vers les années 1750.

Le Njambur espace très disputé, a été considéré comme une zone d'implantation des musulmans. Ces derniers refusant, toujours, de subir les caprices de l'aristocratie dirigeante, « prenaient, souvent, les armes pour combattre les régimes despotiques qui, à leurs yeux, avaient perdu toute légitimité » (Mb. Gueye, 1995, p. 1). C'était le point de convergence de tous les lettrés en langue arabe d'autant plus « qu'il y'avait les prémices de la création d'un Etat théocratique, source de paix sociale » (I. Seck, 2011, p. 25).

Cet agrégat de peuple, épris de paix, de plus de liberté et de justice, montre bien l'analogie qui existe entre le nom de la province du Njambur et la signification sociale dans la hiérarchie des valeurs du mot *Jambur*³. Le Njambur ne serait, alors, que le pays des *Jambur* ou hommes libres (Mb. Gueye, 1995, p. 8). Cette identité qui a beaucoup influencé son processus de peuplement lui a conféré un statut particulier par rapport aux autres localités environnantes.

² Mbaye El Hadj Lamine, communicateur traditionnel, agent de service d'hygiène à l'hôpital roi Baudouin de Guédiawaye, entretien le 07 Août 2012 à Guédiawaye.

³ A ce sujet consulter l'ouvrage Diop (A.B.), 1981, *La société Wolof tradition et changement : les systèmes d'inégalité et de domination*, Paris, Karthala, 360 p., il a, magistralement ; développé la question en

Quant à son processus de peuplement, nous pouvons dire que géographiquement parlant, « la province du Kayoor la plus rapprochée du Oualo et de Saint-Louis s'appelle le Ndiambour. Elle renferme une soixantaine de villages habités par des musulmans »⁴. Ce Njambur a été fondé par une vague de populations migrantes venues pour l'essentiel du Waalo et de ses environs. La majorité était des mécontents qui refusaient de reconnaître l'ordre nouveau établi par l'administration française dans le Waalo. Ses villages, les plus connus du point de vue historique, étaient Koki, Niomré, Warack, Nguik, Bellel Diop, Bellel Macoumba, Kër Amadou Yalla, Ndam, Boussoura, Kanda, Tiaral, Mbirama, Ngagniakh, Ndiaré Wakhy, etc.

Selon El Hadj Hady Wade « l'originalité de cette unité territoriale du Kajoor réside dans le fait qu'il était occupé, en majeure partie, d'hommes libres d'origine Mandingue »⁵. A l'état actuel de notre documentation il nous est, malheureusement, difficile d'adhérer à un tel point de vue. Nous croyons savoir qu'il est inspiré par le fait que le cadî du Kajoor, le plus célèbre, était Khaly Madiakhaté Kalla, d'origine Mandingue et il tente de faire le rapprochement. Ce qui est constant est que la population du Njambur s'est très tôt imprégnée de la réalité de l'islam. Mais « le Njambur vit réellement sa population accroître au cours du XVIIIe siècle par infiltration d'éléments venus du Jolof, du Tooro et du Waalo, notamment les familles maraboutiques (Loo, Jaa, Joop de Koki) » (Mb. Gueye, 1995, p. 8).

expliquant la stratification sociale de la société Wolof et ses différentes facettes.

⁴ A.R.F., Section Outre-mer, Sénégal. 146 A, Lettre N°5, Gouverneur au Ministre, Saint-Louis le 06 Janvier 1860.

⁵ Wade El Hadj Hady, animateur de l'émission *xêw-xêw demb* à la R.T.S., entretien le 13 décembre 2012 à la Sicap Liberté V.

Cet accroissement pourrait être la conséquence de la traite négrière qui ne cessait de gagner du terrain mais, aussi, de la pression Maure qui commençait à s'intensifier. Les dignitaires musulmans tels que les *serigne Luuga, serigne Niomré et serigne Koki* incarnaient le pouvoir maraboutique et constituaient une force d'opposition permanente contre le pouvoir politique aristocratique dit *Ceddo*. Matar Ndoumbé avait, auparavant, posé les actes de consolidation d'un tel projet à travers le maillage du Njambur avec la création de nouveaux villages tels que *Thilla dramane, Sinoum Bara, Sine Leye Kane, Kabe Gaye...*, fondés par les maîtres coraniques qu'il a formés.

Le Njambur fit l'objet de beaucoup de tiraillement entre le pouvoir politique aristocratique et la communauté musulmane. Cette dernière va développer, dans l'ensemble de la province, différentes formes de résistances et de lutte de libération face aux agressions militaires, politiques, et psychologiques du pouvoir politique aristocratique. Quelles sont les raisons de cette discorde ayant abouti à un tel scénario ?

2. Contexte sociopolitique et socioéconomique tendu entre politique et religieux

La déchéance des *Buur Juulit* (1673-1674)⁶, suite au premier conflit armé entre les marabouts et les *ceddo*, qui eut lieu à Khelléré entraîne un

⁶ La Linguère Yasiin Bubu pour reconquérir son titre au profit de sa sœur s'était convertie à l'islam et mariée avec le marabout du Kajoor, et, non moins serigne, Njambur Njay Sall allié de Nasr al Din. Une alliance qui renforça le parti *Garmi* en le dotant de force considérable. A la bataille de Khelléré, Ma Fali Garmi converti à l'islam tua et remplaça le Damel Déthié Maramé. Six mois après, le même Ma Fali fut destitué et tué pour comportement contraire à la doctrine de l'islam. Le marabout Njay Sall fut nommé vice-roi pour assurer l'intérim en attendant la

profond malaise dans la communauté musulmane. Cette dernière qui a capitulé devant le pouvoir central était contrainte d'entrer en hibernation parce qu'ayant perdu un nombre incalculable de ses membres. Cette défaite des musulmans est, non seulement, suivie par les progrès de l'islam, au sein de la classe des paysans, victimes du pillage du parti *ceddo*, mais, surtout, « elle inaugure un processus de rupture dans la vie politique par la création d'espace politique soudé par l'idéal communautaire musulmane » (B. Barry, 1988, p. 127).

Le monopole royal sur le commerce des esclaves avait renforcé la centralisation du pouvoir monarchique et la contradiction entre *ceddo* et communauté musulmane. Le pouvoir *ceddo* symbolisait le règne de la violence dans les rapports politiques. La confiscation de la monarchie élective par la famille régnante avait amené le roi à multiplier les abus de pouvoir qui restaient, toujours, impunis. Ce comportement était, surtout, dicté par la traite négrière. Ils (les rois) étaient, en même temps, approvisionnés par les négriers en munition pour écarter toute insoumission.

L'équilibre du pouvoir se trouva, profondément, modifié au profit de la classe dirigeante. Le menu peuple perdit toute sa capacité de se développer face à l'aristocratie soutenue par une puissance

nomination d'un nouveau Damel. Cet assassinat de Ma Fali provoqua l'émoi et la consternation au sein de la communauté *Garmi* qui s'opposa, énergiquement, à l'instauration d'une théocratie synonyme de perte de leurs privilèges. C'est ainsi que le Buur Saluum Makhureja Jojo intervint pour mettre fin aux ambitions des marabouts et se proclama Damel en élevant au rang de *Garmi* sa famille maternelle Guellewar. Lire Diouf M., 1990, *Le Kajoor au XIXe siècle: pouvoir ceddo et conquête coloniale*, Paris, Karthala: 90-92.

extérieure. Tout l'appareil administratif se trouva, ainsi, monopolisé par le pouvoir central *ceddo*. Cette situation faisait que « les marabouts n'étaient pas les seuls à être exclus du pouvoir politique, même les *Garmi* qui n'appartenaient pas à la lignée des *Geej* en étaient victimes, ce qui renforça davantage leur crédibilité » (I. Seck, 2011, p. 15).

Le résultat immédiat de cette situation est que le contexte sociopolitique devient, non seulement, très tendu entre le pouvoir central et le menu peuple représenté par la classe maraboutique mais, aussi, entre lui les *Garmi* issus de ses rangs pour divergences de point de vue. Ce contexte difficile provoqué par la traite avec tout son corollaire, remettait en cause l'autonomie des couches les plus vulnérables et l'économie en prit un sacré coup.

Sur le plan économique « la famille africaine ne s'est pas façonnée selon un modèle unique. Son organisation s'est diversifiée selon qu'on était en savane ou en forêt, selon qu'on menait une vie sédentaire ou de nomade, d'agriculteur ou d'éleveur, de chasseur ou de cueilleur » (R. L. Moreau, 1982, p. 211). Ce qui pourrait justifier sa capacité d'adaptation, car « chaque famille constituait, en effet, un centre autonome de production et de consommation portant sur un large éventail d'activités, elle fournissait ses vivres ..., se suffisait à peu près, elle-même » (C. C. Vidrovitch, H. Moniot, 1974, p. 293). Ceci est à relativiser dans la mesure où avant la traite négrière qui a imposé une autre réalité de vie, il y avait l'esclavage interne ou l'esclavage domestique. Cependant, la chasse à l'homme, organisée à une grande échelle, crée les conditions de destruction des champs.

Outre cette chasse à l'homme, les populations étaient victimes de razzias de telle sorte qu'elles avaient perdu goût à la culture de la terre. La crise engendrée par la traite, à travers la surexploitation de la paysannerie, avait favorisé la faillite des activités traditionnelles. Ce qui fait que le Kayoor subit, très tôt, des mutations internes touchant tout le royaume, en particulier la province du Njambur. Ces mutations étaient, forcément, liées à la traite négrière qui venait de poser ses premiers jalons. Cette nouvelle réalité n'est-elle pas le résultat de sollicitations économiques extérieures ?

Le tissu économique se trouva, sérieusement, menacé. Les caprices du pouvoir central empêchaient la masse paysanne de se consacrer, en toute sécurité, à la production agricole. La réduction du producteur en un simple produit d'exportation accentuait, aussi, la régression économique de la société. D'une manière générale, la puissance du pouvoir central, étroitement, liée au commerce des esclaves avait, complètement, anéanti les forces productives. Nous assistons à une véritable cassure de la société. Cette scission de la société était à l'avantage des *Garmi*⁷ qui en profitaient pour armer, davantage, les esclaves de la couronne. Ce qui faisait que « la violence qui accompagnait les campagnes provoquaient, non seulement, des destructions sociales et politiques mais, surtout, économiques » (A. Ngaïdé, 1998, p. 179).

Les populations ne se retrouvaient plus dans ce système, « qui avait, puissamment, contribué au renforcement du pouvoir central maraboutique et à la suprématie de l'ordre *Garmi* qui se détacha, nettement de, l'ordre *Jambur* d'où il provenait » (A. B. Diop, 1981, p. 205). Tous ces pillages et guerres ont provoqué de graves crises de subsistance.

⁷ Les membres de l'aristocratie au pouvoir.

Dans l'ensemble les populations subissent les conséquences de la traite négrière qui demeure la cause fondamentale de la stagnation économique et des crises politiques et sociales. En conséquence, les marabouts du Njambur ont perdu toute initiative politique et sont, presque, inactifs. Mais nous pensons que ce repli de la classe maraboutique est, en quelque sorte, une dénonciation implicite pour mieux s'organiser. En 1790 le mouvement de contestation refait surface. La lutte pour la fin de la traite négrière et l'émancipation politico-économique du peuple constituaient la toile de fond de la crise qui s'installe à partir de 1790.

3. Crise politico-sociale, guerre et accalmie

La raison principale de cette crise fut la recrudescence du commerce atlantique avec ses conséquences désastreuses. Nous assistions à la désorganisation de la société traditionnelle et à la transformation des structures politiques, sociales et religieuses. La date de 1790 marque, aussi, l'arrivée au pouvoir du Damel⁸ Amari Ngoné Ndella réputé être austère et intransigeant pour la conservation de son pouvoir. Son règne fut, après celui de Lat Dior, le plus agité de l'histoire du Kajoor. La raison en était que « l'abcès social qui était l'islam au Cayor devait crever au moment où il accédait au pouvoir » (A. B. Diop, 1966, p. 504).

A cet effet, « le Damel rejette la soumission de ses prédécesseurs et opte pour une coopération effective avec les compagnies de traite » (I. Seck, 2011, p. 45) pour mieux faire face aux communautés musulmanes prêtes à la sédition. Par conséquent, « la situation d'insécurité créée par la traite négrière avait engendré au niveau des populations paysannes un mouvement

de ralliement à l'islam, religion qui condamne le commerce esclavagiste » (R. Fall, 1983, p. 204). D'une part, leur ralliement était lié à une conviction religieuse, mais d'autre part, c'était un moyen de grossir les rangs de la masse afin de se protéger des affres du pouvoir central. C'est ainsi que l'islam devint une alternative politique pour servir de levain de résistance.

La contradiction créée par la traite négrière entre le pouvoir central et la masse paysanne, dirigée par les marabouts, amenait cette dernière à se tourner, de plus en plus, vers l'islam pour contester le pouvoir *ceddo* et créer un nouvel ordre politique. A cet effet, les marabouts polarisaient le mécontentement des masses populaires soumises aux exactions du pouvoir *ceddo*. Ces masses étaient soudées et reliées entre elles par une chaîne de solidarités religieuse, politique, économique et sociale. L'islam leur servait de rempart pour arracher au pouvoir *ceddo* leur autonomie politique et territoriale et mener une grande révolution. Pour eux, « il s'agissait d'une volonté de construire un Etat conforme aux prescriptions de l'islam » (N. Soumounou, 1977, p. 21).

L'année 1776 marquait l'instauration d'un régime théocratique au Fuuta Tooro, et « l'impact de la révolution *tukulër* sur les royaumes wolofs, ne se comprend que dans la mesure où elle montre aux musulmans, que la prise du pouvoir politique n'est pas incompatible avec le statut de musulman » (R. Fall, 1983, p. 204). Amadou Bamba Diop confirme cette thèse en soutenant que « l'islam et le pouvoir sont, non seulement, compatibles mais peuvent se prêter un mutuel appui » (A. B. Diop, 1966, p. 504).

⁸ C'est le roi du royaume du Kajoor dont le Njambur est partie intégrante.

Les marabouts du Njambur, privés de toute sorte d'épanouissement, face à l'effondrement des valeurs s'organisent en mouvement religieux pour faire face à l'autorité aristocratique et mener le combat par les armes, au besoin. Pour autant « la présence et l'implantation des marabouts n'allaient pas sans danger pour l'autorité des rois et de la chefferie » (P. Pélissier, 1966, p. 68).

Certains marabouts pouvaient acquérir une influence susceptible de porter ombrage à l'autorité centrale car ils cristallisaient toutes les attentions parce qu'étant les fervents défenseurs de la masse paysanne. L'islam sert, maintenant, de catalyseur à des révolutions qui tentent de créer un espace politique plus large et d'assurer, en partie, la sécurité du bas peuple. Le climat devint très délicat entre les deux camps. D'ailleurs, une razzia contre un chef religieux en 1795 mit le feu aux poudres.

Cette date marque l'une des guerres les plus sanglantes entre le pouvoir aristocratique et la communauté musulmane du Njambur. Le motif principal évoqué est « une razzia opérée par le *fara kaba*⁹ Massamba Fabé sur le village de *Careen*¹⁰ et la vente de certains *talibés*¹¹ de Malamine Saar. Le marabout riposte en tuant le *fara kaba*, le village de *Careen* fut encerclé et brûlé par les forces du Damel, et Malamine Saar fut tué devant sa mosquée » (R. Fall, 1983, p. 205). Cet assassinat est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Tous les marabouts, comme un seul homme, prennent les armes pour venger la mort de leur coreligionnaire. Personne n'est plus à l'abri de l'appareil répressif du Damel qui est mis en branle.

Au-devant de la scène pour mener cette guerre fratricide, le *serigne* Koki Amadou Fakhoudia Diop qui sollicita l'intervention de l'Almamy Abdul Kader du Fuuta. Une intervention qui ne fit qu'envenimer la situation, déjà, très tendue. Le Damel Amari Ngoné Ndella n'apprécia pas l'immixtion de l'Almamy dans les affaires intérieures de son royaume. Les marabouts ne résistèrent pas à sa puissance de feu. C'est le carnage dans leur rang, car « il les fit tuer et enlever aux autres marabouts l'esprit de rébellion qui avait fait tant de mal au Kajoor et ruiné l'autorité des Damels, autorité qu'il venait de réhabiliter avec éclat » (I. Seck, 2011, p. 43).

Cette victoire de Damel sur les marabouts du Njambur est loin d'être une surprise. Il avait derrière lui un soutien de taille qui lui fournissait non seulement les armes nécessaires mais, surtout, les informations utiles pour annihiler toute velléité. Ce soutien n'était autre que les négriers à qui, la traite des esclaves condamnée par l'islam apportait un très grand profit. Cette lourde défaite de la communauté musulmane permit à Damel d'écarter le syndrome de la rébellion. Nous pensons que lui et ses collaborateurs s'ils en étaient arrivés à ce niveau d'invulnérabilité c'est parce que « le commerce continu qu'ils faisaient avec les Européens leur donnaient l'idée d'une juste liberté dont ils savaient défendre les droits » (R. Claude, G. De Villeneuve, 1981, p. 58).

Les révolutions musulmanes n'avaient pas de chance d'aboutir dans le Njambur. La présence française ne saurait tolérer l'émergence d'une force politico religieuse susceptible de s'opposer à ses ambitions économiques. Pour la deuxième fois, les forces musulmanes échouèrent dans leur tentative de se substituer au

⁹ Le chef du village de Kaba.

¹⁰ *Careen* est, probablement, le nom du village fondé par des personnes de patronyme Saar.

¹¹ Les apprenants de l'école coranique.

pouvoir politique de Damel. Cependant, malgré cet échec et la répression qui s'en est suivit, l'islam n'en continua pas, moins, de susciter l'espoir des populations opprimées. Mais la communauté musulmane du Njambur était, presque, décimée, décapitée dans son ensemble et le peu qui reste, complètement, dépourvu de moyens. Ce qui fait que Amari Ngoné Ndella dirige le Kayoor sans grande contestation. Une période matérialisée par une certaine accalmie.

Après la mort du Damel Amari Ngoné Ndella, ce fut l'arrivée au pouvoir de Birima Fatma Thioub, le 23e Damel du Kajoor. Il était décrit comme « un roi puissant mais juste. Il se fit musulman et essaya d'appliquer la loi coranique dans son royaume. Dans ses jugements il rendait œil pour œil, dent pour dent » (T. L. Fall, 1974, p. 127). Cela peut installer le doute dans notre esprit dans la mesure où ce portrait a été dressé par un membre de la famille, et nous pensons qu'il n'a pas pris la distance nécessaire pour faire une analyse froide de la situation. Les années qui suivirent sa prise de pouvoir sont, relativement, calmes. Les sources ne mentionnent pas de conflits à l'intérieur du royaume. Elles mettent, plutôt, l'accent sur le caractère calme du règne de ce souverain qui fut, cependant, troublé par la révolte de Serigne Koki Ndiaga.

La tentative de sédition de ce dernier avait été annihilée sans état d'âme par le Damel. Mais, il avait laissé les germes d'une contestation qui, de temps en temps, allait perturber la quiétude du Damel mettant le pays dans un calme, relativement, précaire jusqu'à l'arrivée de Meïssa Tend Joor qui régna de 1832 à 1855. Ses suivants

¹² Samba Aminata a été déporté par les Français selon les membres de sa famille, mais selon d'autres informations recueillies auprès des anonymes, il est mort à la prison de Gorée. Sa présence gênait, considérablement, les français et leurs alliés du Kayoor.

immédiats tels que les Serignes Koki, Mouhamadou Aminata Diop, Samba Aminata Diop¹² et Balla Sokhna Diop¹³ avaient, souvent, eu maille à partir avec, non seulement, Damel mais, surtout, avec l'administration française.

Sous le règne de Meïssa Tend Joor « en 1849 fut établie une coutume de 150 pièces de Guinée pour le commerce des arachides qui commençait à prendre beaucoup d'importance » (L. Faidherbe, 1883, p. 552). Cette nouvelle coutume pour le commerce des arachides était imposée par le Damel en guise de compensation des pertes orchestrées par l'affaiblissement de la traite négrière. Trois ans plus tard, le développement fulgurant de l'arachide amena Damel à imposer une autre taxe : « 2 kilogrammes pour 30 à 40 kilogrammes de graines exportées dans les différents ports de traite que sont Gandiole, Rufisque et Portudal » (B. Barry, 1988, p. 261). A ce moment précis l'esclavage était, presque, définitivement, aboli et il fallait trouver un nouveau créneau pourvoyeur de revenus pour les Européens et, également, profitable à Damel.

4. Transition traite négrière - traite arachidière

Du XVIe au XIXe siècle, les sociétés Sénégalaises étaient frappées par une profonde crise consécutive à la traite négrière devenue la préoccupation majeure des autorités. Ce commerce était un des rouages du mercantilisme colonial. La première moitié du XIXe siècle était, certes, la période des grandes mutations dans l'espace Sénégalais mais, surtout,

¹³ Balla Sokhna Diop avait défié, publiquement, l'envoyé de gouverneur dans le Njambur monsieur Angot en refusant d'aller le saluer au soir de son arrivée à Koki. Ce qui avait irrité le commis des affaires politiques du gouverneur qui décida son remplacement par son cousin Massamba Gade Diop.

de transition entre la traite négrière et l'époque coloniale au Kajoor. Cette période dominée par le commerce dit légitime était, également, appelée « phase de transition entre l'époque des comptoirs de commerce et celle de l'impérialisme colonial » (B. Barry, 1988, p. 187).

Au système du commerce transatlantique des Noirs réduits en esclavage (commerce dit « triangulaire » Europe, Afrique, Amérique) se substituait la domination coloniale effective de l'Afrique par l'appropriation de son sol, de son sous-sol, de son espace maritime et, plus tard, aérien par l'Europe. Mais la domination qui avait pris, réellement, le relais était, principalement, l'exploitation systématique des ressources agricoles et, dans une moindre mesure, minière. Cette période de transition était, fortement, marquée par l'expansion territoriale de la colonie et l'exacerbation des conflits de souveraineté grâce aux énormes revenus de l'arachide entre les différents acteurs. Ce qui avait permis aux paysans de s'émanciper, économiquement. Pour accomplir une telle mission la France avait misé sur un homme connu pour sa rigueur et son pragmatisme, Louis Faidherbe.

Ce dernier est un officier du génie, qui émerge du lot. Il est né à Lille en 1818 et « fut, sans conteste, l'un, sinon, le plus illustre des Gouverneurs de l'époque coloniale ayant commandé le Sénégal » (O. Ba, 1977, p. 21). Toutefois, ces propos doivent être nuancés dans la mesure où le gouverneur jouit de deux jugements différents au Sénégal. Pour les sujets français, c'est le gouverneur parfait vu les nombreux bâtiments administratifs réalisés sous son magistère. Par contre, pour le Sénégalais lambda qui habite, quelque part, dans le Kajoor, c'est lui qui a été la source de malheur de ses aïeux, car il ne faisait que pressurer les pauvres paysans.

Le nom de ce personnage évoque, encore, chez beaucoup de Kajoorien le souvenir de l'ogre pour effrayer les enfants en pleur. Mais, pour une certaine opinion, « ses facultés de réception et d'exécution paraissaient diriger par un esprit de méthode qui ne laissait rien au hasard dans les entreprises les plus médiocres comme les plus considérables » (P. Cultru, 1910, p. 350). Un jugement émis par un compatriote qui n'a jamais critiqué sa démarche.

La nomination du gouverneur a été réclamée par les populations de Saint-Louis. Nous pensons que c'était dans le but de réorganiser la colonie et d'harmoniser les positions militaires pour mieux favoriser le commerce colonial. Cela était, tout à fait, normal dans la mesure où Saint-Louis était, non seulement, le point de collecte des arachides mais, surtout, à l'image de Gorée le centre névralgique des affaires de la colonie. L'arrivée de ce dernier en Décembre 1854 modifia, pour beaucoup, les rapports entre la colonie et la métropole. Dès qu'il prit fonction, il insista sur un aspect fondamental qui est l'agriculture avec l'imposition de la culture de l'arachide dans toute la zone du Njambur.

4. 1. Pourquoi l'arachide et sa rapide diffusion ?

L'économie du Njambur était une économie de subsistance bien structurée et bien organisée. Elle avait pour finalité « l'autosuffisance avec une production, exclusivement, orientée vers les cultures vivrières et la satisfaction des besoins sociaux » (P. Cultru, 1910, p. 167). Mais, elle va être bouleversée pour satisfaire les besoins commerciaux de la métropole. La reconversion, impérative, du commerce au milieu du XIXe siècle suite à l'abolition de l'esclavage amène l'arachide à s'imposer comme fondement de l'économie de traite.

Cet oléagineux était considéré comme le seul produit miracle pouvant sortir la colonie de l'impasse. L'exploration à l'intérieur des terres remplace les comptoirs côtiers, et les axes de pénétration, créés et sécurisés par Faidherbe, allaient se révéler de formidables voies de communication qui allaient transformer le commerce et assurer la propagation de « l'arachide qui insère, bientôt, plus largement, le Sénégal dans l'économie d'échange » (R. Dumont, 1972. p. 185). Le développement de la monoculture arachidière devient le pivot de l'économie coloniale d'abord, puis de l'économie rurale du Sénégal. De là, naît l'extrême dépendance du Sénégal à l'arachide, culture de rente, essentiellement, destinée à l'exportation, et qui permet aux paysans de s'émanciper économiquement.

Toutefois, le développement qu'a connu l'arachide entraîne une profonde mutation sociale. Le pouvoir central perd, progressivement, son monopole sur le commerce avec la colonie au profit de la masse paysanne qui assure, presque, seule la culture de l'arachide. Les revenus tirés de cette culture avaient amené les paysans à se libérer, progressivement, du joug de l'aristocratie *ceddo*. L'abolition de l'esclavage avait, complètement, amoindri les revenus cette dernière.

L'arachide qui s'impose comme fondement de l'économie de traite grâce à son succès permit aux paysans d'être plus présents sur la scène politico-économique. Ce succès est dû, en très grande partie, aux « mesures d'exemptions fiscales prises pour le Kayoor en 1848, 1852 et 1855 mais, surtout, à la nomination de Faidherbe qui assure l'expansion de l'arachide avec le soutien des maisons commerciales de Bordeaux dont il défend, ardemment, les intérêts économiques » (B. Barry, 1988, p. 207).

Les revenus des chefs et des guerriers diminuent à mesure que décline le trafic des esclaves à travers l'atlantique. Il en résulte une crise économique de ces personnes habituées à vivre de la guerre et du butin, méprisant le travail régulier. Les guerriers se trouvent privés de leur principale source de revenus.

D'une manière générale nous assistons à une nouvelle reconfiguration du landernau politico-économique mais, aussi, à une confirmation du Njambur comme partenaire privilégié de la colonie. Cette émancipation économique de la masse paysanne a eu pour conséquence la rapide diffusion de l'arachide. Un phénomène qui s'explique par « la forte adhésion de milieux favorables à la graine, une paysannerie wolof perméable et surtout une conjonction d'événement politique au cours de ce siècle » (L. A. Lake, 1985, p. 253).

Le Njambur est connu pour son sol *Joor* très favorable à la culture de l'arachide qui est la première activité de la population, en particulier de la masse paysanne. Etant donné aussi que l'esclavage est presque complètement aboli et la peur du lendemain effacée dans l'esprit des gens, les paysans sont, beaucoup, plus enclins à augmenter les rendements, même si à tout moment les *ceddo* de les Damel peuvent les piller, mais le risque est moindre. C'est pourquoi les populations adoptent la culture arachidière et en font leur principale activité.

En s'insinuant dans tous les territoires, en moins d'un siècle, « cette culture a ébranlé l'économie vivrière des paysanneries traditionnelles, marginalisé le monde pastoral et maintenu le pays dans une dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur » (L. A. Lake, 1985, p. 2). Avant l'instauration de l'arachide le pays produisait, exclusivement, du mil, du maïs, du niébé dont se nourrissaient les habitants, du coton

avec lequel ils tissaient les pagens pour se vêtir. Maintenant, ces cultures sont reléguées au second plan au profit de l'arachide qui procure nourriture et argent pour subvenir aux besoins les plus cruciaux. Les résultats probants de cette culture amènent l'administration française à protéger davantage ce fruit oléagineux.

4. 2. L'arachide, « un produit à protéger »

La suppression de la traite négrière avait engendré une grave crise commerciale. A cet effet, il était impérieux de promouvoir un produit miracle qui pourrait sortir la colonie de l'impasse. L'arachide bénéficiait depuis 1840 d'un préjugé favorable. Le choix de l'arachide était économique pour mettre fin d'abord au monopole anglais sur l'huile de palme, ensuite satisfaire les besoins de l'industrie française en arachide. Sa culture a été expérimentée dans les rivières du Sud mais le succès qu'elle connut au Kajoor est sans précédent.

Ce produit adapté aux conditions de culture des populations locales et matière première nécessaire à l'industrie Européenne en plein essor, « apparaissait à Saint-Louis comme un produit providentiel qu'il fallait protéger » (M. Gueye, 1974, p. 17). En effet, le Njambur, de par sa position de carrefour, de centre des affaires (point de collecte des arachides à destination de Saint-Louis) mais, surtout, de refuge, était exposé à toute sorte d'agression pouvant porter atteinte à l'épanouissement de ce produit. A la fin de chaque récolte le pays était envahi par des bandes de malfaiteurs qui y commettaient toute sorte de brigandage. Son commerce avait, depuis quelques années, pris une certaine extension qu'il fallait consolider. Les caravanes étaient pillées et rançonnées, les traitants qui

s'aventuraient à faire le voyage de Njambur à Saint-Louis subissaient le même sort. Il n'y avait de sécurité nulle part, d'ailleurs « le Damel pour renflouer ses caisses, il envoyait ses *ceddo* piller des villages. Les *ceddo*, aussi, parfois, sans autorisation préalable du Damel, se livraient aux mêmes excès »¹⁴.

Cette anarchie qui ne permit pas de tracer à chacun son devoir et ses obligations amena certains paysans à renoncer, temporairement, à la culture de l'arachide. La colonie en était affectée et la métropole subit les conséquences. Parmi ces malfaiteurs qui constituaient un véritable fléau pour le Njambur et la colonie il y avait les Maures Trarza qui commençaient à occuper le devant de la scène de par leurs agissements.

Qui étaient ces Maures Trarzas et pourquoi étaient-ils craints ? La rive droite du Sénégal est habitée depuis Bakel jusqu'à la mer par des hommes blancs ou mulâtres appartenant à trois groupes de tribus, qui sont en allant de la mer vers l'intérieur, c'est-à-dire de l'ouest à l'est, dont les Trarzas qui occupent le littoral de l'océan au nord du Sénégal et descend jusqu'au poste Ndiago sur la pointe de barbarie à une quinzaine de kilomètre de Saint-Louis (B. Féraud, 1879, p. 63). Ils avaient le monopole du commerce de la gomme le long de la vallée du fleuve et avaient, longtemps, dicté leurs lois aux *Walo-Walo*, posant de réelles difficultés à l'administration française. A cet effet ils avaient fini par installer la peur un peu partout.

La réputation de ces Maures n'était pas des meilleures dans toute la Sénégambie, en particulier entre le Walo et le Kajoor. Dans ce dernier royaume ils étaient craints à cause de la pression qu'ils n'avaient cessé d'exercer sur les populations du fait de l'importance de la gomme qu'ils

¹⁴ A.N.S., 1G 36, *Notice historique sur le Kayoor (1870)*.

contrôlaient. Ils étaient, en partie, responsables de l'instabilité chronique du royaume dont ils n'avaient cessé de revendiquer la souveraineté. Le commerce traditionnel de la gomme qu'ils dirigeaient n'avait laissé aucune chance à la colonisation agricole de l'administration française. Cet échec de la colonisation agricole avait redonné au commerce de la gomme une place de premier rang dans les réseaux commerciaux.

Cette suprématie des Trarza amena les français à réagir pour mettre fin à un tel phénomène. Pour la colonie « l'objectif était de s'affranchir du paiement des coutumes dans les enclaves du fleuve Sénégal et d'assurer la sécurité de son commerce » (B. Barry, 1988, p. 246). D'ailleurs, Barry en analysant cet événement conclut que « le Waalo ne se donna pas, il fut pris par la force des armes parce que les intérêts du pouvoir de Saint-Louis exigeaient, désormais, la possession d'une base territoriale, sûre, autour de la ville pour assurer l'expansion et la sécurité du commerce » (B. Barry, 1972, p. 305).

Au cours de cette confrontation, malgré leur défaite « les Trarzas avaient détruit 337 villages dont la plupart des habitants étaient devenus leurs captifs, tandis que les autres s'étaient réfugiés dans le Njambur où ils avaient formé des villages entiers » (R. Rousseau, 1929, p. 148). Deux faits majeurs sont à noter. Le Waalo soumis à l'autorité des Français et le Njambur qui servit de site d'accueil aux rescapés. Ces Maures qui avaient, presque, mis le Waalo au fond de l'abîme étaient contraints par les Français de quitter cette localité. Face à la détermination de ces derniers, ils plièrent bagages pour rallier une autre destination. Le Njambur fut choisi.

Pourquoi le choix du Njambur ? Le remplacement du gouverneur Protêt par le gouverneur Faidherbe au Sénégal, était, surtout, motivé par le désir de restaurer la suprématie de la France dans la colonie. Cela passait, nécessairement, par l'éradication de la présence Maure dans ce royaume. Faidherbe savait que cela n'allait pas être facile car lui-même disait que « demander aux Trarzas de renoncer au Waalo, c'est comme si on disait à la France d'évacuer la Lorraine et l'Alsace »¹⁵. Il prit, alors, toutes les dispositions nécessaires.

Ce gouverneur, qui eut plus de moyens que ses prédécesseurs pour réaliser sa politique, dirigea les opérations de conquête en Février 1855. Il n'eut aucune peine à battre les Trarzas dont certains traversèrent le fleuve et, d'autres avec quelques Waalo-Waalo mécontents qui dénonçaient l'ordre nouveau établis par lui, se réfugièrent dans le Njambur. Cette conquête du Waalo fit de cette unité territoriale qu'est le Njambur une véritable zone de refuge pour ces derniers. Ce qui fait que « le Njambur devint tributaire des Maures Trarza. Ces derniers y obtinrent un territoire et fondèrent le village d'Ouadan près de Nguik » (L. Faidherbe, 1859, p. 37).

Nous pensons que ce choix était guidé par le fait que le Njambur a, toujours, servi de base arrière à la population de Waalo. Aussi, il y avait le fait « qu'en 1842 à l'appel de Saxewar Binta Massamba contre le Damel qui cherchait à s'allier à la colonie, Mohamed El Habib avait investi le Kayoor central » (B. Barry, 1988, p. 261). A cela s'ajoute qu'en 1848 avec l'abolition de l'esclavage, le Damel s'était rangé du côté des Trarzas qui exerçaient une véritable suzeraineté sur le Kajoor dans l'espoir de conserver son monopole sur le commerce de la gomme. Donc le choix du Njambur n'était pas le fruit du hasard.

¹⁵ A.N.S., 2B 31, *Conseil du gouvernement, au Ministre, Saint-Louis, le 19 Janvier 1855.*

Après s'être bien installés, les Trarza vont mettre le Njambur dans une zone de turbulence, car « ils commettaient d'horribles pillages et s'y conduisaient comme au Waalo » (M. Gueye, 1974, p. 44). Leur présence accentua l'insécurité.

A cet effet, ils devinrent un danger potentiel pour le bon déroulement du commerce des arachides du fait de sa position stratégique en tant que zone de transit vers Saint-Louis. Ce qui amena les autorités coloniales à réagir pour protéger ce fruit oléagineux qui constituait leur seul alternatif pour sortir de l'impasse économique causée par l'abolition de l'esclavage. Ainsi la confrontation entre Faidherbe et les Maures Trarzas pour la souveraineté du Njambur est en passe de prendre forme.

Conclusion

Le présent travail contribue à la connaissance de l'histoire politique, économique, sociale et religieuse du Njambur. Nous nous sommes attelés dans un premier temps à montrer comment la province du Njambur était parvenue à être un havre de paix, une zone de refuge ou la sécurité régnait en maître contrairement aux autres zones dites de non droit.

En examinant les conditions historiques ayant contribué au renforcement de ses bases, nous avons trouvé que le principal motif était la connivence des autorités du pouvoir central avec les négriers. Ce qui n'était pas du goût des dignitaires musulmans qui avaient fini par adopter une attitude belliqueuse. Ce qui nous pousse à retenir que le caractère révolutionnaire de ces marabouts s'expliquait par le développement fulgurant du commerce atlantique qui profitait aux chefs du pouvoir central et portait gravement atteinte aux populations, déjà, vulnérables.

Cela était matérialisé par l'oppression de ces dernières par les autorités du pouvoir central *ceddo* qui vendaient leurs propres sujets pour l'obtention de la marchandise européenne.

Toutefois, l'envie de trouver une autre activité pourvoyeuse de revenus après l'abolition de l'esclavage avait amené la colonie à inciter les paysans à la culture de l'arachide. C'est le début de l'essor du commerce de l'arachide qui donne, ainsi, le signal pour résoudre la crise du commerce de la colonie. Ce choix n'est pas le fait d'un déterminisme géographique quelconque, mais, plutôt, le résultat d'un choix délibéré de la France pour l'huile de l'arachide.

La colonie comprit que si elle veut profiter de l'essor du commerce de l'arachide, il lui faut avoir un contrôle effectif sur les principaux villages du Njambur qui constituaient le point de transit de l'arachide à destination de Saint-Louis. L'attrait des revenus de cet oléagineux contribua, grandement, à l'accentuation des contradictions entre la colonie et le pouvoir *ceddo* et entre le parti maraboutique et le pouvoir central *ceddo*.

A. Sources orales

MBAYE El Hadj Lamine
Communicateur traditionnel, agent de
Service d'hygiène à l'hôpital roi
Baudouin de Guédiawaye, entretien le
07 Août 2012 à Guédiawaye.

WADE El Hadj Hady, animateur de
l'émission *xêw-xêw demb* à la R.T.S.,
entretien le 13 décembre 2012 à
Liberté V.

B. Sources archivistiques

A.N.S., 2B 31, *Conseil du
gouvernement, au Ministre, Saint-Louis,
le 19 Janvier 1855.*

ANS, 1G 36 : Notice historique sur le
Kayoor (1870).

ARF., Section Outre-mer, Sénégal. 146
A, Lettre N°5, Gouverneur au Ministre,
Saint-Louis le 06 Janvier 1860.

C. Ouvrages, travaux et sources imprimées

BA (O.), 1977, (documents recueillis
présentés et publiés par) *La pénétration
française au Cayor, tome I (1854-1861)*
Abbeville, Imp. F. Paillard, 503 p.

BARRY (B.), 1988, *La Sénégambie du
XVe au XIXe siècle : traite négrière,
islam et conquête coloniale*, Paris,
L'Harmattan, 432 p.

BARRY (B.) 1972, *Le royaume du Waalo
Le Sénégal avant la conquête*,
Paris, F. Maspero, 395 p.

BRIGAUD (F.), 1962, *Histoire
traditionnelle du Sénégal (Walo, Cayor,
Baol, Lébou, Sine, Saloum, Casamance)*
Ministère de l'Education Nationale, 335
p.

CLAUDE (R.), 1814, De Villeneuve (G.),
*l'Afrique, ou Histoire, Mœurs, Usage et
Coutume des Africains. Le Sénégal*,
Paris, Nepveu, 222 p.

CULTRU (P.), 1910, *Les origines de
l'Afrique occidentale. Histoire du
Sénégal du XVe siècle à 1870*, Paris,
Emile Larose, 376 p.

DIOP (A.B.), 1981, *La société Wolof
tradition et changement : les systèmes
d'inégalité et de domination*, Paris,
Karthala, 360 p.

DIOP (B.M.), 1966, « Lat Dior et le
problème musulman », Dakar, in
*Bulletin de l'Institut Fondamental
d'Afrique Noire*, série B, n° 1-2 : 493-
539.

DIOUF (M.), 1990, *Le Kajoor au XIXe
siècle : pouvoir ceddo et conquête
coloniale*, Paris, Karthala, 327 p.

DUMONT (R.), 1972, *Paysannerie aux
abois*, Paris, Seuil, 253 p.

FAIDHERBE (L.), 1883, *Notice
historique sur le Kayoor*, Bulletin de la
société de géographie, septième série,
tome quatrième, Paris société de
géographie, 634 p.

FAIDHERBE (L.), 1859, *Notice sur la
colonie du Sénégal et les pays qui sont
en relation avec*, Paris, Arthur
Bertrand, 100 p.

FALL (R.), 1983, « Le royaume du Baol
du XVIe au XIXe siècle : pouvoir Wolof
et rapports avec les populations
sereer », Thèse de Doctorat de troisième
cycle, Histoire, Paris I, Panthéon
Sorbonne, 348 p.

FALL (T.L.), 1974, « Recueil sur la vie
des Damels », Dakar, *Bulletin de
l'Institut Fondamental d'Afrique Noire*,
n°1 : 93-146.

FERAUD (B.), 1879, *Les peuplades de
la Sénégambie*, Paris, Ernest Leroux,
435 p.

GUEYE (M.), 1974, *Le Njambur de 1828
à 1891*, Mémoire de maîtrise, Histoire,
U. D., 123 p.

GUEYE (Mb.), 1995, « Les exils de
Cheikh Ahmadou Bamba au Gabon et
en Mauritanie », in *Annales de la
Faculté des Lettres et des Sciences
Humaines*, U.C.A.D., : 41-57.

- LAKE (L.A.), 1985, *L'expansion du bassin arachidier : Sénégal 1954-1979 : approche cartographique et interprétation dynamique*, Paris, AMIRA, 253 p.
- MBAYE (R.), 1974, *L'islam au Sénégal*, Thèse de Doctorat de troisième cycle, Arabe, U.D., 654 p.
- MOREAU (R.L.), 1982, *Africains musulmans et communauté en mouvement*, Paris Abidjan, Présence Africaine, 313 p.
- NGAÏDE (A.), 1998, *Le royaume peul du Fuladu : de 1867 à 1939 : l'esclave, le colon et le marabout*, thèse de Doctorat de troisième cycle, Histoire, U.C.A.D., 298 p.
- PELISSIER (P.), 1966, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Imp. Fabrègue, 537 p.
- ROUSSEAU (R.), 1929, « Le Sénégal d'autre fois. Etude sur le Walo. Cahiers de Yoro Dyao », in *Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française*, tome XII, pp. 237-298.
- SECK (I.), 2011, *Serigne Koki Ndiaga Isseu entre espace religieux et espace politique*, Mémoire de maîtrise, Histoire, U.C.A.D., 127 p.
- SOUMOUNOU (N.), 1977, *L'islam et son impact socio-économique : Etude de cas le Sénégal*, Thèse de Doctorat de troisième cycle, Paris V, 267 p.
- VIDROVTCH (C.C.), Moniot (M.), 1974, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, P.U.F., 462 p.



L'espace maritime : un enjeu frontalier majeur dans le golfe de guinée

Thierry DJIFACK

Université de Dschang, Cameroun/ djifackthierry@gmail.com

Résumé

L'espace maritime du golfe de Guinée constitue un enjeu géostratégique de premier ordre pour les États de la façade atlantique du golfe de Guinée. Il est depuis longtemps le cadre des litiges frontaliers maritimes mettant en scène plusieurs États de la région. Parmi les facteurs explicatifs de ces différends frontaliers, figurent au premier plan les circonstances géographiques particulières, la maritimisation des enjeux économiques et les mutations géostratégiques. Les solutions envisagées autour de ces conflits aux conséquences désastreuses, intègrent à la fois l'option d'une exploitation concertée des ressources dans la région, mais aussi la démarche juridique qui consiste à soumettre le problème à l'arbitrage juridictionnel de la Cour Internationale de Justice. Notre étude entend analyser la problématique des frontières dans les enjeux maritimes actuels. L'examen de cette question a nécessité le recours à la double démarche géo-historique et géopolitique axée en particulier sur l'analyse documentaire.

Mots clés : espace maritime, frontière, différend, golfe de Guinée, ressources naturelles

Abstract

The maritime space of the Gulf of Guinea is a key geostrategic issue for the States on the Atlantic coast of the Gulf of Guinea. It has long been the framework for maritime border disputes involving several states in the region. Among the factors explaining these border disputes are the particular geographical circumstances, the maritimisation of economic issues and geostrategic changes. The solutions towards these conflicts with disastrous consequences include both the option of a concerted exploitation of resources in the region, but also the legal approach which consists in submitting the problem to the jurisdictional arbitration of the International Court of Justice. Our study aims to analyze the problem of borders in current maritime issues. The examination of this question required the use of the geo-historical and geopolitical approach, with particular emphasis on document analysis.

Key words: maritime space, border, dispute, Gulf of Guinea, natural resources

Introduction

Le domaine maritime africain a pendant longtemps conservé les contours d'un espace immobile. Cette situation traduisait à l'orée des indépendances le peu d'intérêt que les États portaient sans nul doute à leur espace maritime. Cet espace quelque peu ignoré, s'est donc vu par ailleurs exclu du principe d'*uti possidetis juris*¹ en ce sens que, l'État africain avait bâti le socle de sa souveraineté sur un territoire plutôt circonscrit par des frontières terrestres (T. Dahou, 2009 :5). Avec la mondialisation, l'on a assisté en Afrique, à une transformation géopolitique de la mer, s'illustrant par la territorialisation désordonnée des étendues maritimes. Dans le golfe de Guinée² spécifiquement, les espaces maritimes sont devenus dans ce contexte des théâtres d'affrontement, des lieux de coopération et de belligérance, des points de rencontre mais aussi de convoitise et de séparation (A. D. Ogoulat, 2006 :9).

¹ Le Principe de l'*Uti Possidetis Juris* par essence rétroactif signifie littéralement, « Comme vous possédiez de droit, qu'ainsi vous possédiez ». Il consiste en effet à fixer les frontières internationales en tenant compte des anciennes limites administratives conçues à l'origine. Dans le contexte africain, il renvoie au sacrosaint principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

² Concept à géométrie variable, le golfe de Guinée renvoie dans le cadre de la présente étude au binôme Afrique centrale/golfe de Guinée, et cela en raison de la prise en compte du Nigeria dans notre cadre spatial d'étude. Il se réfère précisément au domaine maritime des huit États membres de la Commission du Golfe de Guinée (CGG) créée à Libreville en novembre 1999. Ces États comprennent l'Angola, le Cameroun, la République du Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Nigeria, de la République Démocratique du Congo et Sao Tomé et Principe.

Pourquoi le golfe de Guinée est-il devenu le champ de manifestations des différends frontaliers maritimes ? L'intérêt de cette étude est donc d'inscrire la problématique des frontières dans les enjeux maritimes actuels, car ceux-ci sont dominés par la maritimisation et la littoralisation des économies. Dans une démarche géo-historique et géopolitique, le premier axe de réflexion consistera à la mise en relief des facteurs explicatifs des différends frontaliers maritimes dans le golfe de Guinée. Nous nous intéresserons ensuite aux manifestations des luttes de frontières. Cette analyse débouchera sur la réflexion autour des conséquences et les stratégies de gestion des différends frontaliers maritimes dans le golfe de Guinée.

1- Les facteurs géopolitiques des disputes frontaliers dans l'espace maritime du golfe de Guinée

Parler des litiges frontaliers dans le domaine maritime du golfe de Guinée, renvoie aux tensions ou aux crises liées à la volonté d'occupation unilatérale d'un espace maritime pour le contrôler et l'exploiter. Les facteurs géopolitiques générateurs des conflits issus de cette occupation sont de trois ordres : les circonstances géographiques particulières, la maritimisation des enjeux économiques et les mutations géostratégiques.

1-1- Les circonstances géographiques particulières

Le golfe de Guinée, de par sa nature, offre une configuration physique singulière, et cela en raison de l'aspect frontal de ses côtes. Cette frontalité est suffisamment observée entre le Nigeria et la Guinée Équatoriale, le Cameroun et la Guinée Équatoriale d'une part, la Guinée

Équatoriale et Sao Tomé et Príncipe, puis Sao Tomé et Príncipe et le Gabon d'autre part (S.S. Ndutumu, 2013 :47). L'aspect frontal des côtes, au-delà s'est rendu encore plus complexe par les spécificités géographiques de la Guinée Équatoriale et de Sao Tomé et Príncipe. Le premier est en effet un État segmenté semi insulaire du fait de ses possessions continentales du Muni et insulaires de Bioko. Les dépendances insulaires qui complètent le Muni sont constituées des cinq îles : Corisco, Elobey Grande, Elobey Chico et Annobon.³ Elles disposent également d'une vaste Zone Économique Exclusive (ZEE) aux larges des côtes gabonaises grâce à l'îlot d'Annobon. L'île de Corisco située au large du littoral gabonais en est distante de 22 miles, et les deux Elobey de moins de 12 miles (A. D. Ogoulat, 1998 :438).

Le second en l'occurrence Sao Tomé et Príncipe, renvoie dans ce secteur maritime au statut d'État fragmenté insulaire et archipélagique (A. D. Ogoulat, 1998 :438). De la sorte, la Guinée Équatoriale et Sao Tome et Príncipe détiendraient à elles seuls presque les 2/3 des surfaces et des fonds exploitables.

L'extrême éparpillement des îlots de la composante insulaire de la Guinée Équatoriale entraîne un débordement de « l'espace maritime approprié » de ce territoire sur le plateau continental des États limitrophes que sont le Nigeria et le Cameroun au nord, puis le Gabon au sud (J. Rieucan, 2001 :216). Grâce à ses territoires insulaires, la Guinée équatoriale bénéficie d'un espace maritime particulièrement étendu : une zone économique exclusive de 82 600 milles nautiques carrés contre 62

300 milles marins carrés pour le Gabon (J. Rieucan, 2001 :216). Un tel tableau, de l'avis d'Ogoulat, « donne une idée de l'étendue du potentiel « crisogène », belligène et polémogène du golfe de Guinée » (A. D. Ogoulat, 2006 :9).

1-2- La maritimisation des enjeux économiques

Les enjeux économiques se trouvent au cœur de la contestation des frontières maritimes dans cet écosystème particulièrement riche en ressources énergétiques et halieutiques. Le golfe de Guinée a été reclassé, comme « zone utile » dans le nouveau découpage géopolitique du XXI^{ème} siècle (F.S. Songue, 2013 :89). La raréfaction des ressources terrestres a d'ailleurs entraîné un regain d'intérêt économique pour les espaces maritimes devenus le théâtre de la lutte pour le contrôle des ressources énergétiques. Il faut préciser que sur près de 9 millions de barils de pétrole brut produit quotidiennement en Afrique, 5 millions de barils dont plus de la moitié proviennent du Golfe de Guinée.

Les réserves de pétrole prouvées dans cette région s'élèvent à près de 7,8% des réserves mondiales. La production du pétrole y a débuté vers la fin des années 1950 et notamment au Nigeria, un véritable État pétrolier qui détient près de 2,8% des réserves mondiales.⁴ En plus d'autres producteurs établis tels que l'Angola, la Guinée Équatoriale, le Gabon et le Cameroun, certains pays tels que le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Libéria et la Sierra Léone ont fait de nouvelles découvertes, portant les

³ Annobon signifie en français Bonne année. L'île a été baptisée par les Portugais parce qu'ils l'ont abordés à la veille du nouvel an.

⁴ Informations de la BP *Statistical Review of World Energy* 2010, p.6, in http://www.bp.com/liveassets/bp_internet/globalbp/globalbp_uk_english/reports_and_publications/statistica-energy_review_2008/STAGING/local_2010 (consulté le 16/08/ 2015).

estimations de gisements prouvés dans le Golfe de Guinée à environ 50,4 milliards de barils, pour une production actuelle estimée à 5,4 millions de barils par jour (C. UKEJE, W. Mvomo Ela, 2013 : 9).

Si les partenaires occidentaux, au même titre que les puissances émergentes se tournent vers le pétrole de cette région, c'est assurément parce qu'il est léger et possède une faible teneur en soufre ; convenant ainsi aux normes occidentales en carburant, étant donné qu'il est plus facile à raffiner.

La production du pétrole a débuté dans cette zone vers la fin des

années 1950. Au cours des dernières décennies, la production des ressources énergétiques s'est accrue au fur et à mesure qu'ont été découverts des gisements et que les conflits dans d'autres régions productrices ont poussé les grands consommateurs à diversifier leurs sources d'approvisionnement.

Tableau 1: Réserves pétrolières prouvées et leur poids dans les économies du golfe de selon la Commission du Golfe de Guinée

Pays	Réserves prouvées fin 2004		Part dans les exportations	Part dans le PIB	Part dans les ressources de l'État
	Milliards de barils	Part Afrique			
Angola	8,8	7,8%	90%	49%	88%
Cameroun	0,2(*)	0,2 %	39%	5%	26%
Congo Brazzaville	1,8	1,6	80%	51%	70%
Gabon	2,3	2,0 %	81%	42%	55%
Guinée Équatoriale	1,3	1,2 %	90%	86%	61%
Nigeria	35,3	31,5 %	78%	40%	88%

(*) 2003

Source: BP Statistical Review of World Energy 2005.

Au regard du tableau ci-dessus, il faut noter que le Nigeria est le premier producteur de la région. Il est d'ailleurs le seul pays sub-saharien membre de l'Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole (OPEP). La Guinée Équatoriale figure en troisième derrière l'Angola. Elle a fait l'objet d'importantes découvertes depuis le début de la décennie 1990. Bien que figurant en quatrième position, le Gabon connaît depuis 2003 une chute considérable de la production du brut.

D'où la perte du statut d'« Émirat pétrolier d'Afrique Centrale ». Le Cameroun qui figure en dernière position a vu sa production régresser depuis la fin des années 1990. En conséquence, l'attrait pour ces zones riches en ressources énergétiques rend difficile la délimitation de la frontière maritime et par conséquent peut provoquer un *casus belli*.

Par ailleurs, en plus du gaz dont la région détient près de 3% des réserves mondiales, François Silvère Songue précise, s'agissant des produits halieutiques que la permanence du phénomène d'*upwelling* favorise l'accumulation du plancton ainsi qu'une importante richesse en ressources biologiques marines dans cet écosystème maritime (F.S. Songue, 2013 :9). Le Cameroun et le Nigeria se classent parmi les principaux États halieutiques du continent avec des prises cumulées estimées à plus de 200 000 tonnes par an (Bignoumba, 1998 : 687).

L'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a produit, il y'a il y'a quelques années et au sujet du golfe de Guinée, un guide de terrain portant sur l'inventaire des ressources marines commerciales comprenant les espèces marines et d'eaux saumâtres, des poissons osseux, des requins, des poissons batoïdes, des langoustes, des crevettes, des crabes, des céphalopodes, des bivalves, des gastéropodes et des tortues marines (J. Rieucan, 1987 : 307).

1-3- Les mutations géostratégiques

Situé au cœur de la côte Sud-Est de l'Atlantique, le golfe de Guinée occupe une position hautement stratégique, au regard de sa proximité avec les côtes européennes et américaines. La dépendance des États Unis d'Amérique vis-à-vis du pétrole moyen-oriental les a pendant longtemps contraint à emprunter le couloir maritime rejoignant la Méditerranée en passant par le détroit de *Bab el-Mandeb*, la mer Rouge, le canal de Suez et vers le sud, la voie qui débouche sur l'océan atlantique en passant par la corne d'Afrique, Madagascar et le cap de Bonne-Espérance (S.S. Ndutumu, 2013 : 75).

Ces axes maritimes sont incontournables pour les USA et l'Union Européenne dans les échanges commerciaux avec l'Afrique Orientale, le Moyen-Orient et l'Asie Orientale. Mais en raison de l'insécurité multiforme dans les régions traversées par ces axes, les puissances occidentales sont obligées, en plus des longues distances à parcourir, de consentir d'énormes efforts financiers et militaires pour protéger les convois d'approvisionnement (S.S. Ndutumu, 2013 : 75).

A l'inverse, le golfe de Guinée bénéficie d'une large ouverture sur la haute mer. La route ne se trouve verrouillée par aucun détroit. L'approvisionnement en pétrole est rendue facile dans cette région où un éventuel blocus des voies de communication est des plus rares. Le pétrole du golfe de Guinée présente plusieurs avantages aux yeux des compagnies pétrolières internationales. Au-delà de sa faible teneur en soufre facilitant le raffinage, « il permet aux États occidentaux de limiter leur dépendance énergétique vis-à-vis des pays arabes en raison du contexte géopolitique » (C. Fall, 2011 :144).

Le golfe de Guinée, traduit cependant l'expression d'un véritable paradoxe naturel africain au point que, ses richesses censées servir de base à l'essor économique sont plutôt une source d'aléas. Dans cette région justement, deux phénomènes ont particulièrement émergé comme facteurs de tensions. Il s'agit des frontaliers répertoriés ces dernières décennies dans cette région, avec en toile de fond l'exploitation des richesses maritimes, énergétiques et halieutiques.

2- Les disputes frontalières dans la région

La concurrence interétatique dans le domaine maritime accroît les risques de conflits. Si la réévaluation économique des espaces maritimes a entraîné une présence croissante de l'action des États en mer dans le golfe de Guinée, elle n'a pas manqué d'ouvrir la voie à la concurrence entre ces États, avec en conséquence l'accroissement des risques de conflits.

En dépit des multiples initiatives de coopération entre les États, le golfe de Guinée demeure le cadre de litiges frontaliers maritimes entretenus par la présence d'importantes ressources naturelles, réelles et potentielles. Même si aucun conflit ouvert n'a jusque-là été répertorié après la fin du différend frontalier Cameroun-Nigeria au sujet de Bakassi⁵, la région demeure le cadre où s'expriment les tensions interétatiques portant sur les frontières maritimes.

À titre d'illustration, la frontière maritime Cameroun-Guinée Équatoriale n'a pas encore été

⁵ Le différend frontalier Cameroun-Nigeria est un conflit qui a opposé le Cameroun au Nigeria, plus particulièrement au sujet de la péninsule de Bakassi. Il commence officiellement le 21 décembre 1993 lorsque certaines unités de l'armée fédérale nigériane ont franchi la frontière et occupé des positions à Bakassi. Son règlement est intervenu en 2002 lorsque la Cour Internationale de Justice a rendu son verdict en faveur du Cameroun. La dernière phase de ce conflit aux enjeux économiques et géostratégiques a connu l'implication significative de l'Organisation des Nations Unies entre 2002 et 2008, pour la mise en œuvre du verdict de la CIJ. L'année 2008 marque non seulement la rétrocession de Bakassi au Cameroun, mais aussi la fin des opérations de démarcation de toute l'enveloppe frontalière séparant le Cameroun du Nigeria.

clairement définie à cause de l'île de Bioko située en face des côtes camerounaises, et surtout en raison du caractère parcellaire de ce territoire (T. Nchare Nom, 2021 : 88). En effet, la contiguïté de l'île de Bioko avec les côtes camerounaises empêche la délimitation de la ZEE des milles.

Cette situation particulière contraste avec la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle précise en effet que la délimitation des frontières maritimes d'un pays peut s'appuyer sur la distance par rapport au littoral, avec tout d'abord une zone de 12 milles marins désignée comme mer territoriale, puis une zone contigüe s'étendant jusqu'à 24 milles, suivie d'une zone d'exclusivité économique (ZEE) de 200 milles marins sur laquelle les États ont juridiction mais où ils doivent laisser libre passage aux navires civils des autres pays (G. Labrecque, 2004 : 78).

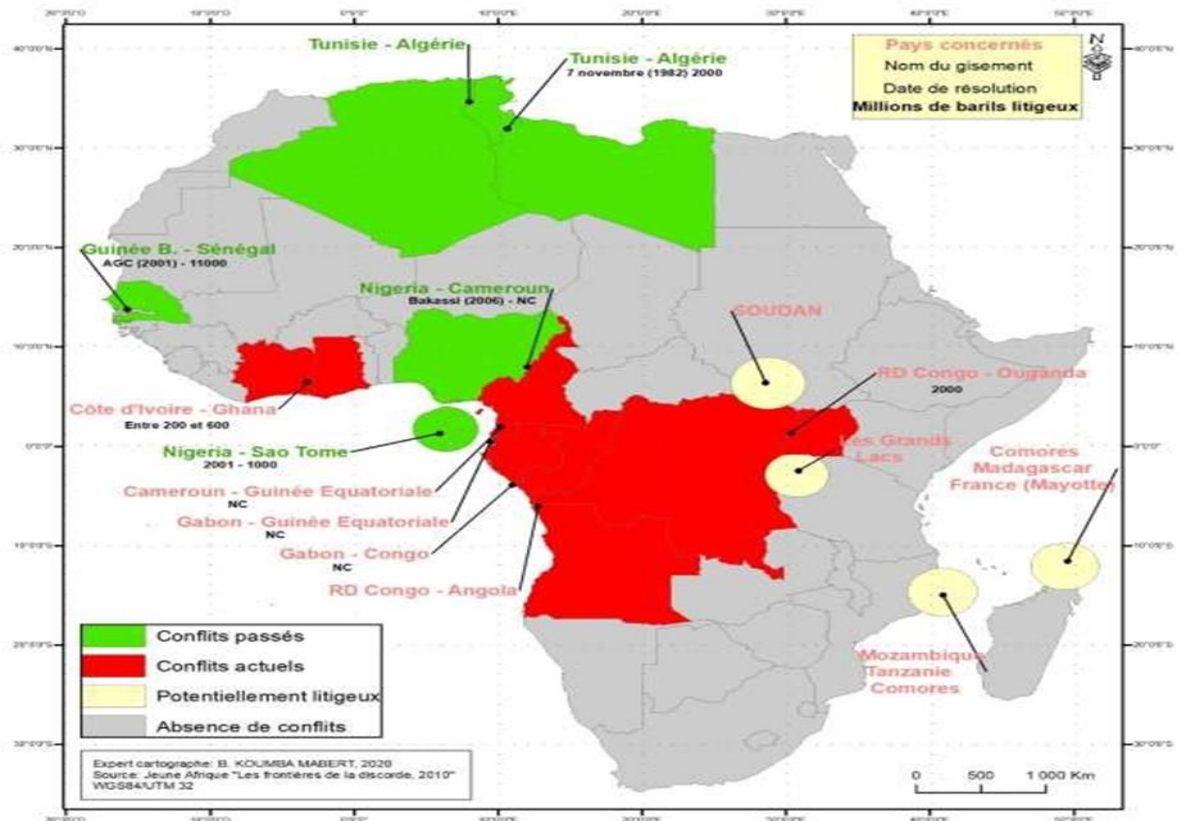
Le Cameroun n'a pas encore saisi la Tribunal International de droit de la mer aux fins de l'extension de son plateau continental, mais il invoque en permanence l'existence des « circonstances spéciales » pour la délimitation de sa mer territoriale avec la Guinée Équatoriale. Atangana Fouda a d'ailleurs souligné à ce sujet l'affaire franco-britannique de la mer d'Iroise pour signifier, à propos de la décision du tribunal arbitral du 30 juin 1977 que la règle combinant équidistances-circonstances spéciales constitue l'expression d'une norme générale suivant laquelle, en l'absence de consensus, la limite entre États doit être déterminée suivant les principes équitables (P. Atangana Fouda, 1989 : 147).

L'éventualité d'une convention sur la délimitation de la frontière maritime entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale devrait, subséquentement respecter le principe de l'équidistance ou celui de « l'équidistances-circonstances spéciales », par une négociation qui

amènerait la Guinée Équatoriale à réduire de contre compensation sa souveraineté de quelques miles de l'île de Bioko (P. Atangana Fouda, 1989 : 147). La Guinée Équatoriale qui exploite une bonne partie de son pétrole dans l'île de Bioko, n'entend céder aucune parcelle de sa

souveraineté autour de cette ceinture maritime. Par conséquent, le Cameroun se trouve en quelque sorte enclavé avec une ZEE n'excédant pas 50 miles.

Les différends frontaliers maritimes dans le golfe de Guinée



Le cas de la République de São Tomé et Príncipe, un micro-État archipélagique de 1001 km², est l'illustration significative des problèmes de délimitation maritime dans le golfe de Guinée, du fait de son encerclement maritime par la Guinée Équatoriale, le Gabon et le Nigeria. Cet État lusophone se trouve donc encerclé par la ZEE de la Guinée Équatoriale dans la mesure où ce dernier pays possède les îles de Bioko et d'Annobon ainsi que le rectangle continental de Bata (A.L. Sanguin 1978 :122). En outre, les zones

économiques exclusives du Gabon et du Nigeria, tous deux États continentaux, renforcent cet encerclement (A.L. Sanguin 1978 :122).

Entre le Gabon et le Congo, le désaccord au sujet de leur frontière maritime, n'a pas encore fait l'objet d'un accord officiel. Il faut tout de même noter que le domaine minier maritime des deux États semble avoir été délimité par une ligne perpendiculaire à la direction générale de la côte (S.S. Ndutumu, 2013 :64). Tous les États de la région revendiquent l'extension de leurs plateaux continentaux. C'est le lieu de

relever le désaccord frontalier maritime entre le Nigeria et la Guinée Équatoriale d'une part, Sao Tomé et Prince et le Nigeria, Guinée Équatoriale et Sao Tomé d'autre part.

L'Angola a des prétentions maritimes sur un espace s'étendant jusqu'à 350 nautiques. La République Démocratique du Congo, État semi-enclavé avec une façade maritime de 40 km, revendique lui aussi un corridor en projection de ses étroites côtes pour sa ZEE au-delà de la bande de 200 nautiques ; précisément une zone offshore de 4000 km² (200km de long sur 20km de large). Depuis leurs indépendances et faute d'accord au sujet de leur frontière maritime, la RDC proclame en 1992 une ZEE, pendant que l'Angola instituait en 1994, une zone exclusive de pêche. La RDC a par la suite déposé une requête auprès des Nations unies en vue de l'extension de son plateau continental couvrant la zone pétrolière exploitée par l'Angola.

Le but de cette manœuvre congolaise était de contrôler une partie des gisements offshore exploités par des multinationales (Esso, Eni, Statoil..) pour le compte de l'Angola. Les réserves y sont estimées à 4,3 milliards de barils. En 2007, l'Angola a unilatéralement repoussé la frontière congolaise dans le district de Kahemba au Bandundu et a ainsi annexé une partie du territoire congolais (International Crisis Group, 2011 :18).

Le différend frontalier maritime opposant la Guinée Équatoriale au Gabon au sujet de la souveraineté sur les îlots Mbanié, Conca et Cocotiers remonte à la période coloniale, précisément au moment où les contacts entre la France et l'Espagne ont abouti au traité de Paris du 27 juin 1900 relatif à la délimitation de leurs possessions respectives en Afrique occidentale, sur les côtes du Sahara et au fond du Golfe de Guinée.

La convention n'a cependant pas nominativement fait allusion aux îlots Mbanié, Conga et Cocotiers. En septembre 1970 et fort de l'argument que ces îlots font partie de son plateau continental, le Gabon par un décret présidentiel étendit la limite de ses eaux territoriales à 12 miles, incluant par conséquent les îlots querellés dans son espace de souveraineté (M. Liniger-Goumaz 1979 :228).

La Guinée Équatoriale en fit de même le 24 septembre par un décret similaire, étendant les eaux territoriales de Corisco et fixant la limite entre Mbane, Conga et Cocotiers ainsi que la côte gabonaise à mi-chemin entre les îles et le continent (M. Liniger-Goumaz 1979 :228). Cette intensification des hostilités entre les deux parties créa en conséquence des chevauchements de part et d'autre de la frontière. Après l'échec d'une commission bilatérale Gabon-Guinée Équatoriale tenue à Bata en 1971 et chargée de définir l'appartenance des trois îlots, le Gabon décida d'étendre progressivement ses eaux territoriales de 12, 25 à 100 miles en juillet 1972. Les 14 et 15 août 1972, une opération militaire baptisée « opération vautour » placée sous le commandement du Sous-Lieutenant de Gendarmerie Joachim Toulékima permit au Gabon d'occuper Mbanié (N'dimina-Mougala, 2008 :54).

La force était composée d'un détachement des éléments de l'Escadron de Gendarmerie Mobile (EGM) parti de Libreville par voie maritime, à bord du navire « Président Léon Mba » (A.D. N'dimina-Mougala, 2008 :54).

Prévoyant une riposte équatoguinéenne, le Gabon fit placer des guetteurs sur les points stratégiques de Mbanié dans le but de sauvegarder ses intérêts pétroliers. Suite à l'appel équatoguinéen aux Nations-Unies, le roi du Maroc alors Président de l'Organisation de l'Unité Africaine suggéra sans succès un

règlement panafricain (M. Liniger-Goumaz, 1979 :228). Macias Nguema lança dès lors une campagne radio anti-gabonaise qui fit réagir vivement le Gabon le 23 août 1972 à travers l'envoi des bateaux de guerre Albert-Bernard Bongo et Léon Mba débarquer une quarantaine de gendarmes dans la zone contestée. Malgré la persistance du désaccord, la volonté des deux pays d'aboutir à une solution négociée a d'ailleurs permis de maintenir un dialogue permanent.

3- Les conséquences et les stratégies de gestion des différends frontaliers maritimes dans le golfe de Guinée

Les conflits frontaliers, de manière générale, expriment l'antagonisme. Ce dernier apparaît comme un signal fort du risque de fragilisation des États avec en prime le jeu de positionnement des multinationales opérant dans les zones litigieuses. D'où l'urgence de l'adoption des stratégies de gestion des différends frontaliers maritimes dans le golfe de Guinée.

3.1. Le risque de fragilisation des États avec en prime le jeu de positionnement des multinationales opérant dans les zones litigieuses

Les différends frontaliers répertoriés dans l'espace maritime du golfe de Guinée sont donc nés de la volonté égoïste des États d'exercer un contrôle souverainiste sur les zones riches en ressources naturelles, pour en faire en conséquence des espaces économiquement plus rentables. Les effets de ces conflits s'articulent autour de l'instabilité sociopolitique, la fragilité des États face aux interventions extérieures, la détérioration des relations interétatiques et de surcroît la déconstruction des projets intégrateurs dus à la fragilité des institutions d'intégration. François

Sylvère Songue fait justement remarquer à ce sujet que les États coopèrent lorsqu'ils ajustent leur comportement, à travers un processus de coordination et non en pratiquant une politique du *self-help*. La coopération, d'autre part, limite les conflits tout en régulant la fragilité de la région face aux attaques extérieures (F.S. Songue, 2013 : 133). L'absence de concertation ou de prise de décision due aux conflits au niveau sous-régional golfe guinée, par conséquent, sonne le glas de l'élan intégrateur et justifie la fragilité institutionnelle de cet espace (F.S. Songue, 2013 : 133).

D'un autre point de vue et en ce qui concerne les acteurs extérieurs, en l'occurrence les multinationales, les ressources naturelles du golfe de Guinée représentent un véritable enjeu économique et stratégique, dès lors qu'il confère des garanties sur le plan de la sécurité économique. Le remarquable succès des multinationales dans la région, à l'instar de Shell, Total Fina, Chevron Exxon et Texaco, a incité le déploiement d'autres majors tels que China *Offshore Oil Cooperation* (CNOOC) en partenariat avec la Gepetrol, la compagnie brésilienne *Petrobras*, et *Energy Africa Amereda Hess Equatorial Guinea* (F.S. Songue, 2013 : 133).

Cependant, certains groupes pétroliers à travers les permis d'exploration se sont substitués, depuis 1990 aux États dans le tracé de la frontière maritime. De l'avis de Marc-Louis Ropivia, la frontière maritime selon l'entreprise Hamilton Bros Oil est tellement schématique et fictive qu'elle ne correspond pas aux limites fixées par chaque État à la suite de son interprétation abusive ou erronée du droit de la mer (L.M. Ropivia, 2011 : 113). Marc-Louis Ropivia souligne par ailleurs que sous la houlette des compagnies devenues traceuses de frontière, il y'a à craindre

que la Guinée Équatoriale n'octroie des permis pétroliers jusqu'à la lisière des côtes gabonaises, et cela au mépris des dispositions prévues par le Droit de la mer (M.L. Ropivia, 2011 : 113).

3-2- Les stratégies de gestion des différends frontaliers maritimes dans le golfe de Guinée

La question du règlement des différends frontaliers maritimes comporte deux dispositions. La première, la plus pragmatique et la plus pacifique pour surmonter les conflits entre les États à propos de leurs frontières maritimes, mais qui relève de la volonté politique de coopération, consiste à encourager l'option d'une exploitation commune des ressources dans la région. Déjà envisagée à maintes reprises et sans succès par le Gabon et la Guinée Équatoriale,⁶ elle constitue une solution médiane permettant aux deux parties de gagner, tout au moins partiellement. Les États concernés la partagent en cogestion au lieu de s'affronter pour le contrôle de la ressource marine ou sous-marine.

La démarche diplomatique en prélude à ce type de négociation doit intégrer une volonté politique de coopération clairement affichée par les deux États. Cette solution qui découle directement de l'Article 83 de la Convention des Nations unies pour le Droit de la Mer, a déjà été expérimentée non sans succès dans le golfe de Guinée. Nous pouvons relever entre autres, les zones d'exploitation commune Angola-République Démocratique du Congo, Nigeria-Sao

Tomé et Principe et Nigeria- Guinée Équatoriale.

En 2007, l'Angola et la RDC sont parvenus à un accord prévoyant la mise en place d'une zone d'intérêt commun (ZIC). Un accord ratifié en 2008 a prévu un partage égal des revenus pétroliers. La Zone d'Intérêt Commun de 375 km de long sur 10 km de large située entre les provinces de Cabinda et de Soyo en territoire angolais comporte deux champs : celui de Ngage a fait l'objet d'un contrat de partage de production (CPP) (Ecofinance, 2010 :2). En ce qui concerne la partie Est non encore exploitée, l'Angola a proposé à son voisin congolais des contrats de service à risque tout en promettant un appui budgétaire de 600 millions de dollars. La zone d'exploitation commune étant créée, il reste aux deux États de clarifier les modalités d'exploration et d'exploitation.

Le Nigéria et la Guinée équatoriale avaient à leur tour signé en 2000, un accord de délimitation des frontières maritimes, qu'ils avaient complété par la mise en place d'une ZEC (Zone d'Exploitation Conjointe) en 2002 (A. Bassou, 2014 :157).

Entre le Nigeria et Sao Tomé et Principe, le désaccord portant sur leur frontière maritime commune a abouti en 2001 à la conclusion d'un traité ayant mis en place en 2003 une *Joint Development Zone* (JDZ) conformément aux articles 74 et 83 de la Convention des Nations-Unies sur le Droit de la Mer. Cet accord prévoit que 60% des revenus pétroliers de la JDZ reviennent au Nigeria et 40% à Sao Tomé et Principe (Sanguin 1978 :123). Cet accord avait posé comme préalable le principe d'un arrangement provisoire applicable pendant 45 ans à partir de son entrée en vigueur, en attendant les circonstances favorables à une délimitation définitive de la frontière maritime entre les deux États.

⁶ L'échec est surtout lié aux intérêts des compagnies pétrolières présentes dans la zone litigieuse. Il faut aussi mentionner les querelles ou les problèmes de leadership qui sont un facteur aggravant, du moment où les politiques de concertation et de gestion commune des ressources.

Entre le Gabon et Sao Tomé et Príncipe, le désaccord portant sur leur frontière maritime commune a abouti en 2001, au tracé entre une ligne de base archipélagique joignant la côte orientale de l'île de Sao Tomé avec celle de Príncipe d'une part, et la ligne de base droite le long de la côte gabonaise entre le cap *Estérias*, la pointe *Ngombe* et le cap Lopez d'autre part (S.S. Ndutumu, 2013 :64). Cet accord qui semble n'avoir pas abouti à la mise en place d'une *Joint Development Zone*, est tout aussi exemplaire parce qu'il traduit la volonté et la compétence des États d'aboutir à un compris dans le cadre bilatéral.

Relevant de l'ordre juridique, la seconde qui s'avère longue, coûteuse mais définitive et obligatoire, consiste à soumettre le problème à l'arbitrage juridictionnel de la Cour Internationale de Justice.

Dans ce cas, l'affaire Bakassi s'inscrit dans le registre des modes de règlement juridictionnel à imiter car, la CIJ saisie par le Cameroun dans ce cas précis s'est chargée de dire le droit pour faire triompher la justice. Par ailleurs et d'une manière générale, le verdict prononcé en faveur de l'une ou l'autre partie donnera certainement lieu au tracé définitif de la frontière maritime sûre, reconnue par les protagonistes et conformément au droit de la mer ou, de manière éventuelle, suivant les dispositions africaines de « *l'Utī Possidetis Juris* » ; un principe par essence rétroactif qui milite en faveur du statu quo territorial hérité de la colonisation.

Conclusion

Les conflits répertoriés dans l'espace maritime du golfe de Guinée, et qui sont inscrits dans la dynamique de l'espace et des frontières montrent clairement que les États de cette région sont loin d'être en marge du processus de maritimisation des

économiques imposé par la mondialisation.

Quels que soit les solutions envisagées dans le cadre bilatérale, multilatéral ou dans le cadre de l'arbitrage juridictionnel à travers la CIJ, les protagonistes ne devraient pas perdre de vue que la donne frontalière dans cette zone géographique est particulièrement complexe. L'imbrication d'États, l'existence d'îles habitées et inhabitées parfois proches des zones côtières d'États voisins, le caractère concave des côtes, ainsi que la dimension géoéconomique et géostratégique de cet écosystème rendent difficile la délimitation des frontières maritimes de plus en plus belligènes dans la région.

Nous nous sommes abstenus, dans le cadre de la présente étude de nous étendre sur l'« Affaire Bakassi » dont la complexité en a fait le cas le plus illustratif. Il s'agit, en revanche, d'un exemple qui nous interpelle par rapport aux conséquences parfois désastreuses des conflits liés à l'appropriation des espaces maritimes riches en ressources naturelles. Il ne serait donc pas malvenu que la perspective d'une délimitation des frontières maritimes mette à contribution l'ensemble des États de la région.

Sources et bibliographie

Atangana Fouda P. (1989). « Les espaces maritimes du Cameroun : une contribution à l'étude du droit de la mer », Thèse de Doctorat de 3ème cycle, IRIC, 298 p.

Augé, B. (2012), « Produire du pétrole en zone de conflit; cas de l'Afrique médiane », Thèse de doctorat en Géographie, Université de Paris 8-Vincennes-Saint Denis, 400 p.

Bassou, A. (2014), « La mer du golfe de Guinée richesses, conflits et insécurité », *Revue maroco-espagnole du Droit international et relations internationales*, pp. 151-163.

Cisse Fall, M. (2017), « Exploitation du pétrole et rébellions dans le delta du Niger », in *Les Cahiers d'Outre-Mer* [en ligne], 255, Juillet-Septembre 2011, pp-143-155, <http://com.revues.org/6344>, consulté le 10 mars 2022

Dahou, J. (2009), « La politique des espaces maritimes en Afrique. Louvoyer entre local et global », *Politique africaine*, Karthala, 2009, pp.5-22.

Ecofinance, (2010), « Les frontières de la discorde », in *Jeune Afrique*, n° 2567, 21-27 mars, pp. 79-83.

International Crisis Group, (2011), « Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité : l'Afrique Centrale », *Rapport Afrique*, n°181, novembre, pp. 1-40.

Labrecque, G. (2004), *Les frontières maritimes internationales. Géopolitique de la délimitation en mer*, Paris-Montréal : L'Harmattan/La Chaire Raoul Dandurand), 532 p.

Liniger-Goumaz, M. (1979), *La Guinée Équatoriale : un pays méconnu*, Paris, l'Harmattan, 508 p.

N'dimina-Mougala, A.D. (2008), « Le pétrole, source de conflit territoriaux en Afrique Centrale au début du XXIe siècle », *Enjeux*, n°36, juillet, pp. 51-63.

Ndutumu, S. (2013), *Géopolitique maritime du golfe de Guinée au XXIe siècle*, Paris, l'Harmattan, 149 p.

Rieucou, J. (1987), « Les pêcheurs des tiers-monde et les enjeux alimentaires nord-sud : de l'indifférence à l'esquisse d'une mobilisation internationale », *Norois*, n° 133-135.

Ropivia, M.L. (2011), « Gabon-Guinée Équatoriale les défis d'une gestion concertée des ressources pétrolières Offshore », Ntuda.Ebodé J.V (sous la dir), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : Quelques leçons pour l'intégration pour l'intégration sous régionale*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, pp. 111-120.

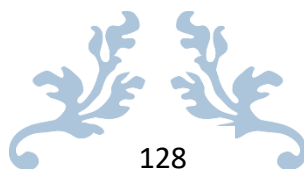
Sanguin, A.L. (1978), « Sao Tomé e Príncipe(Afrique atlantique):un exemple de géographie politique des petits États insulaires en développement », *Études Inuit/ Studies*, vol. 2, no 1, pp.1-34.

Songue, F.S. (2013), *Les conflits de gestion des zones humides transfrontalières dans le golfe de Guinée*, Yaoundé, Dinimber&Larimber, 231 p.

Numéro 005 Mars 2022
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°005 Mars 2022